

ECOLE SUPERIEURE DE GESTION ET D'ECONOMIE

NUMERIQUE

ESGEN

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master**

Spécialité : Audit et contrôle de gestion

THÈME :

**LA REUSSITE D'UNE MISSION D'AUDIT
CONTRACTUEL**

**CAS : Entreprise cliente de KPMG,
Trésorerie**

Présenté par :

Mlle, ROUFEYDA MESSAOUDENE

Encadré par :

Mr, FARID MOKRANE

Maître assistant -A-

Deuxième promotion

Juin 2023

ECOLE SUPERIEURE DE GESTION ET D'ECONOMIE

NUMERIQUE

ESGEN

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master**

Spécialité : AUDIT ET CONTRÔLE DE GESTION

THÈME :

**LA REUSSITE D'UNE MISSION D'AUDIT
CONTRACTUEL**

**CAS : Entreprise cliente de KPMG,
Trésorerie**

Présenté par :

Mlle, ROUFEYDA MESSAOUDENE

Encadré par :

Mr, FARID MOKRANE

Maître assistant -A-

Deuxième promotion

Juin 2023

Dédicaces

En témoignage de ma profonde affection et de ma reconnaissance, je dédie ce travail :

À mes chers parents ;

À mon père, l'épaule solide, l'œil attentif et l'homme le plus digne de mon respect et de ma reconnaissance. Sache que c'est grâce à ton encouragement que je suis arrivée là où je suis.

À ma mère, la source inépuisable de tendresse, de patience et de sacrifice. Tes prières et ta bénédiction m'ont été d'un grand secours tout au long de ma vie.

Je vous dois ce que je suis aujourd'hui et ce que je serai demain, et je m'efforcerai toujours de rester à la hauteur de votre fierté.

Que Dieu vous protège à chaque instant.

À mon frère, pour ton amour, ton soutien moral et ta fierté à mon égard.

À ma chère amie Hanane, pour ta présence à mes côtés tout au long de notre parcours.

À tous mes amis, Soumeya, Nihad, Maroua et Ikram pour vos encouragements continus.

À C. Mohammed pour ton aide et ton soutien lors de la réalisation de ce travail.

À O. Chawki pour ton orientation professionnelle et tes précieux conseils.

À tous ceux qui me connaissent et qui m'ont encouragé de près ou de loin.

Remerciements

Tout d'abord, je remercie ALLAH le Tout puissant de m'avoir donné la santé, la volonté, le courage et la patience pour mener à terme ma formation et pourvoir réaliser cet humble travail.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers M. MOKRANE, mon encadreur, pour l'intérêt qu'il a porté à mon travail, ainsi que pour ses conseils et son orientation tout au long de la rédaction de ce mémoire.

Je souhaite également remercier mes parents pour tous leurs sacrifices, ainsi que tous les membres de ma famille et mes amis qui m'ont toujours soutenu.

Mes remerciements s'étendent également à tous le personnel et les professeurs de l'ESGEN pour tous leurs efforts et bienveillance qui ont grandement contribué à la réussite de mon cursus.

Enfin, Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers toute l'équipe d'audit de KPMG Algérie pour avoir généreusement mis leur temps et leur expertise à ma disposition tout au long de mon stage, en répondant à toutes mes questions.

MERCI

Résumé

L'audit contractuel est devenu une nécessité en raison de la croissance exponentielle des données financières générées par les entreprises en réponse à l'évolution technologique et à l'expansion des marchés internationaux. Cette mission est effectuée dans le cadre d'un contrat pour émettre une opinion sur les comptes d'une société dans un contexte spécifique afin de garantir la fiabilité des données. Cette mission n'est pas imposée par la loi, l'accent principal est donc mis sur la réussite de cette mission afin de répondre aux besoins et aux exigences de l'entreprise cliente. La réussite d'une mission d'audit contractuel est à la fois un concept objectif et subjectif, en général, elle dépend du respect de la méthodologie d'audit ainsi que des qualités et des qualifications de l'auditeur.

L'objectif de notre recherche est de donner de l'importance à la réussite de la mission d'audit contractuel en identifiant les éléments clés qui y contribuent. De ce fait, nous avons mené une étude de cas dans laquelle nous avons essayé de démontrer la réussite d'une mission d'audit contractuel à travers le respect rigoureux des procédures d'audit du cycle de la trésorerie ainsi que l'implication des qualités et des qualifications des auditeurs. Pour ce faire, nous avons commencé par l'acceptation et la planification de la mission, puis avons procédé à l'évaluation du contrôle interne et au testing des différents comptes de trésorerie. À la fin, nous avons conclu que la mission était réussie, mais cela ne nous a pas empêché de formuler des observations et des recommandations pertinentes.

Mots clés : Audit contractuel, la réussite, les procédures d'audit, la trésorerie.

Abstract

The contractual audit has become a necessity due to the exponential growth of financial data generated by companies in response to technological evolution and the expansion of international markets. This mission is carried out within the framework of a contract to issue an opinion on a company's accounts in a specific context in order to guarantee the reliability of the data. This mission is not imposed by law, the main emphasis is therefore placed on the success of this mission in order to meet the needs and requirements of the client company. The success of a contractual audit assignment is both an objective and a subjective concept ; in general, it depends on compliance with the methodology, as well as on the qualities and qualifications of the auditor.

The aim of our research is to give importance to the success of the contractual audit mission by identifying the key elements that contribute to it. To accomplish this, we conducted a case study in which we tried to demonstrate the success of a contractual audit assignment through rigorous compliance with cash cycle audit procedures. To do this, we started with the acceptance and planning of the mission, then proceeded to the evaluation of internal control and the testing of the various treasury accounts. In the end, we concluded that the mission was indeed successful, and yet that did not prevent us from formulating pertinent observations and recommendations.

Keywords : Contractual audit, success, audit procedures, treasury.

ملخص

أصبح التدقيق التعاقدى أمرًا ضروريًا بسبب النمو الهائل للبيانات المالية التي تنتجها الشركات استجابة للتغير التكنولوجي وتوسع الأسواق الدولية. يتم تنفيذ هذه المهمة في إطار عقد لإصدار رأي حول حسابات شركة معينة في سياق معين من أجل ضمان موثوقية البيانات. هذه المهمة غير موجبة قانونيًا، وبالتالي ينصب التركيز الأساسي على نجاح هذه الأخيرة من أجل تلبية احتياجات ومتطلبات الشركة العميلة. يعتبر نجاح مهمة التدقيق التعاقدى مفهومًا موضوعيًا وذاتيًا، يقوم أساسًا على احترام المنهجية المعتمدة في التدقيق، كما يعتمد على صفات ومؤهلات المدقق.

الهدف من هذا البحث هو تسليط الضوء على أهمية نجاح مهمة التدقيق التعاقدى من خلال تحديد العناصر الأساسية التي تساهم في ذلك. ومن أجل تحقيق هذا، أجرينا دراسة حالة حاولنا فيها إثبات نجاح مهمة التدقيق التعاقدى من خلال الاحترام الصارم لإجراءات التدقيق لدورة الخزينة. بدأنا بقبول المهمة وتخطيطها، ثم انتقلنا إلى تقييم الرقابة الداخلية واختبار حسابات الخزينة المختلفة. في النهاية، استخلصنا أن تلك المهمة كانت ناجحة، ذلك لم يمنعنا من إبداء ملاحظات وتوصيات ذات الصلة.

الكلمات الرئيسية: التدقيق التعاقدى، نجاح، إجراءات التدقيق.

Liste des schémas

Numéro	Titre	Page
1	La démarche d'une mission d'audit contractuel	37
2	Les éléments clés de la réussite d'une mission d'audit contractuel	54
3	Présentation des tests substantifs appliqués	82

Liste des figures

Numéro	Titre	Page
1	Les chiffres clés de KPMG Algérie	64
2	Domaine d'activité des clients de KPMG	65
3	Pyramide des grades de KPMG	66
4	KPMG Audit Methodology	67
5	Logigramme représentant le processus de la phase préalable de notre mission	70
6	Logigramme représentant le processus de l'évaluation des risques.	76

Liste des tableaux

Numéro	Titre	Page
1	Les attentes des parties prenantes envers les entreprises	7
2	Synthèse de l'évolution de l'audit	9
3	Comparaison entre les rôles respectifs de l'audit interne et ceux de l'audit externe	15
4	Contenu des normes internationales d'audit	20
5	Contenu des normes algériennes d'audit NAA	22
6	L'audit contractuel par rapport aux autres audits	28
7	Grille d'estimation du risque d'anomalies significatives	32
8	Les fourchettes pratiquées pour déterminer le seuil de signification	34
9	Extrait des questions contenues dans les CEAC	71
10	Le calendrier d'intervention de la mission « Alpha »	73
11	Désignation de l'équipe de la mission	74
12	Fiche descriptive de la société EURL ALPHA	75
13	Le seuil de signification communiquée par le groupe	77
14	Identification des WCGW	80
15	Evaluation de la conception et l'application des contrôles identifiés	81
16	Validation des ERB	83
17	Analyse des suspens débits banque BNP	84
18	Suspens coté entreprise	85
19	Rapprochement des soldes physiques (PV de caisse) à la comptabilité	85
20	rapprochement échéancier Vs acquisitions 2021	87
21	Rapprochement dette Vs échéancier	87
22	Rapprochement de la charge d'intérêt	88
23	Revue de la classification dette à court terme et à moyen terme.	89
24	Analyse de l'aging et du dénouement des chèques remis à l'encaissement	90
25	Dénouement des chèques	91
26	Rapprochement des AdC vs BG vs Service Trésorerie	92
27	Rapprochement des accreditifs vs confirmations bancaires	92
28	Circularisations des banques	93
29	Confirmation des soldes au 31/12/2021	94
30	Confirmation des accreditifs	94
31	Confirmation du leasing	95
32	Confirmation des signataires habilités	95

Liste des abréviations

ADC : Analyse Des Comptes.

AMPT : Audit Misstatement Posting Threshold.

Art : Article

BG : Balance Générale.

CAC : Commissaire Aux Comptes.

CEAC : Client and Engagement Acceptance and Continuance.

CNC: Conseil National de la Comptabilité.

DA : Dinars Algérien

DFC : Directeur Comptable et Financier.

DG : Directeur Générale.

ERB : Etat de Rapprochement Bancaire.

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

FI : Fichier d'Immobilisation.

GITC : General Information Technology Control.

GL : Grand livre.

IAASB: International Audit and Assurance Standards Board.

IAS : International Accounting Standards.

IBS : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés.

IFACI : Institut Français de L'audit et du Contrôle Internes.

IFRS : International Financial Reporting Standards.

IRG : Impôt sur le Revenu Global.

ISA : International Standards on Auditing

MLT : Moyen à Court Terme.

NAA : Normes Algériennes d'Audit.

NB : Nota Bene signifiant notez bien.

NS : Non Significatif.

PBC : Provided By Client.

PM : Performance Materiality

PV : Procès-Verbal

RAS : Risque d'Anomalies Significatives

RB : Relevé Bancaire

ROMM : Risk of Material Misstatement

S A R L : Société à Responsabilité limitée

S N C : Société en Nom Collectif

S P A S : Société Par Action Simplifiée

S P A : Société Par Action

SCF : Système Comptable et Financier

SPASU : Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle

TOD : Tests of Design and Implementation

TOE : Tests of Operating Effectiveness

WCGW : What Could Go Wrong

Sommaire

Introduction générale	I
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL DE L'AUDIT.....	1
Section 1 : La notion de l'entité	2
Section 2 : Approche théorique de l'audit	9
Section 3 : Cadre légale et réglementaire de l'audit	19
CHAPITRE II : LA CONDUITE D'UNE MISSION D'AUDIT CONTRACTUEL	28
Section 1 : Concepts fondamentaux de l'audit contractuel.....	27
Section 2 : La démarche d'une mission d'audit contractuel	37
Section 3 : la réussite d'une mission d'audit contractuel	50
CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audit selon KPMG - trésorerie.....	61
Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil.....	63
Section 02 : Cas d'application de la méthodologie sur la trésorerie	70
Section 03 : Le testing des comptes	82
Conclusion générale.....	99
Bibliographie.....	103
Annexes.....	106

Introduction générale

Introduction générale

Dans le monde d'aujourd'hui, l'essor des nouvelles technologies et l'expansion du marché international ont engendré un volume énorme d'informations financières générées quotidiennement. Cependant, des inquiétudes grandissantes persistent quant à l'exactitude et à la fiabilité de ces données fournies par les entités concernées.

Face à ces préoccupations, les entités s'efforcent activement d'améliorer la fiabilité de leurs informations financières. Cela se traduit par la mise en place de mécanismes de contrôle et de vérification robustes visant à garantir la qualité et l'intégrité de ces informations. Dans ce contexte, l'audit joue un rôle essentiel en offrant une expertise indépendante pour examiner, évaluer et améliorer la qualité de ces informations.

L'audit est défini comme un examen indépendant et objectif des informations financières d'une entité, visant à évaluer leur conformité aux normes et réglementations applicables. Il existe plusieurs types d'audit, chacun ayant ses propres objectifs et domaines d'application spécifiques, dont l'audit contractuel.

Une mission d'audit contractuel est effectuée dans le cadre d'un contrat, l'objectif est d'émettre une opinion sur les comptes d'une société dans un cadre spécifique, cette mission est souvent menée par la maison mère dans une de ses filiales.

Étant donné que l'audit contractuel n'est pas une exigence légale, l'accent principal est mis sur la réussite de la mission afin de répondre aux besoins de l'entreprise cliente. A cet effet, notre thème se présente comme suit : « *la réussite d'une mission d'audit contractuel* ».

L'intérêt de ce sujet est de donner importance à la réussite de la mission d'audit contractuel en identifiant les éléments clés qui y contribuent en mettant en évidence les domaines nécessitant des améliorations pour y parvenir de manière efficace.

Nous analyserons les différentes étapes clés de l'audit contractuel, en mettant l'accent sur la planification stratégique, la collecte et l'analyse des informations, l'évaluation des risques, la communication efficace, l'indépendance et l'éthique, ainsi que le suivi des recommandations.

Nous avons choisi ce thème pour des raisons professionnelles ainsi que personnelles.

Introduction générale

Tout d'abord, nous souhaitons contribuer à l'amélioration des pratiques d'audit contractuel en identifiant les facteurs clés de la réussite et en proposant des recommandations pratiques aux auditeurs et aux organisations.

De plus, nous sommes motivés par notre curiosité intellectuelle et notre désir d'explorer les défis et les opportunités liés à la réalisation d'une mission d'audit contractuel.

Le but essentiel de cette recherche est donc de fournir des lignes directrices et des recommandations concrètes et applicables basées sur l'expérience accumulée durant notre période de stage.

Dans ce travail de recherche, nous avons l'ambition de porter des éléments pouvant répondre à cette problématique : *Quels sont les principaux critères qui influencent la réussite d'une mission d'audit contractuel ?*

De cette problématique découlent les questions secondaires suivantes :

1. En quoi consiste une mission d'audit contractuelle et quelle est sa démarche ?
2. Qu'est ce qui fait la réussite d'une mission d'audit contractuel ?

Afin de répondre aux questions, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

Hypothèse 01 : Une mission d'audit contractuelle consiste à réaliser un audit dans le cadre d'un contrat spécifique. Sa démarche comprend la prise de connaissance de l'entité auditée, l'évaluation du contrôle interne, les tests et vérifications et la rédaction du rapport.

Hypothèse 02 : La réussite d'une mission d'audit contractuel dépend d'une équipe d'audit qualifiée.

Afin de réaliser ce travail, nous avons consulté les travaux précédents suivants :

La thèse de doctorat d'Inès Gaddour réalisée en 2017 intitulée « Contribution à l'étude de la qualité de l'audit : une approche fondée sur le management des équipes et le comportement des auditeurs », elle avait pour objectif la vérification de la pertinence de l'étude des comportements dysfonctionnels des auditeurs financiers et mettre en évidence la relation existante entre la qualité d'audit et le rôle de l'évaluation de la performance des auditeurs, cependant notre étude vise à mettre en avant l'importance des qualités et des qualifications des auditeurs dans la réussite d'une mission d'audit contractuel .

Introduction générale

La thèse de doctorat de FELA AYACHI réalisée en 2018 qui s'intitule « Commissariat aux comptes et gouvernance d'entreprise : Une analyse à partir du contexte de l'audit légal dans les entreprises en Algérie ». L'un des objectifs de cette thèse est de susciter la réaction des parties prenantes et des commissaires aux comptes quant aux facteurs qui participent à la réussite de la mission d'audit légal. Toutefois, votre étude se concentre sur les éléments clés de la réussite d'une mission d'audit contractuel.

Afin d'apporter une réponse à la problématique citée et vérifier les hypothèses énoncées, notre travail de recherche sera structuré de la manière suivante :

Les deux premiers chapitres constitueront la partie théorique de notre travail de recherche, dans lesquels nous allons procéder à une méthode descriptive à travers l'exploitation des ouvrages, des articles, des thèses et des mémoires précédentes. Ainsi qu'à une recherche documentaire sur les normes et la réglementation de l'audit national et international.

Le dernier chapitre portera sur notre étude de cas dans laquelle nous avons opté pour une méthode analytique qui consiste à suivre et à examiner les différentes étapes du processus d'audit du cabinet KPMG pour le cycle de trésorerie.

Le plan proposé pour notre mémoire est constitué de trois chapitres.

Le premier chapitre porte sur le cadre conceptuel de l'audit. La première section définit la notion de l'entité. La deuxième porte sur l'approche théorique de l'audit, et enfin la troisième section sera consacrée au cadre légal et réglementaire de l'audit.

Le deuxième chapitre sera consacré à la conduite d'une mission d'audit contractuel. D'abord nous allons exploiter les concepts fondamentaux de l'audit contractuel dans la première section, suivi par la deuxième section qui présentera la démarche d'une mission d'audit contractuel et au final nous aborderons la réussite d'une mission d'audit contractuel.

Le troisième chapitre est réservé à l'étude de la démarche d'une mission d'audit contractuel adoptée par KPMG. La première section présentera l'organisme d'accueil, la deuxième portera sur un cas d'application sur la trésorerie, et la troisième sur le testing et la note de synthèse.

Enfin nous allons clôturer notre recherche par une **conclusion générale**.

**CHAPITRE I : CADRE
CONCEPTUEL DE
L'AUDIT**

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

Introduction

L'entreprise poursuit divers objectifs à travers son activité, et la réalisation de ces objectifs intéresse toutes les parties prenantes qui contribuent à son financement ou sont intéressées par ses résultats et performances.

Parmi ces parties prenantes, on compte les dirigeants de l'entité qui ont besoin d'informations pour prendre des décisions éclairées et gérer efficacement l'activité de l'entreprise. Les actionnaires et les associés souhaitent obtenir des informations sur les résultats et l'évolution de la situation financière afin d'évaluer la rentabilité de leur investissement.

Ainsi, pour répondre aux préoccupations suscitées par ces parties prenantes, l'entreprise est tenue de produire un certain nombre d'informations. Cependant, il est inutile de disposer d'informations dont la qualité est douteuse, donc il est essentiel de garantir la fiabilité et la transparence des informations produites, et c'est là que le rôle de l'auditeur entre en jeu.

L'audit est une pratique réalisée par un professionnel qualifié et impartial, appelé auditeur. Il consiste en un ensemble de travaux visant à examiner de manière rigoureuse et méthodique les informations financières d'une entité. Cet examen est effectué conformément à des normes professionnelles rigoureuses.

Dans le cadre de notre étude, le premier chapitre abordera le cadre conceptuel de l'audit. Nous explorerons la notion d'entité, les différents concepts de l'audit, ainsi que le cadre légal et réglementaire qui encadre cette pratique.

La première section se focalisera sur la notion de l'entité, sa définition, ses objectifs, les différentes classifications des entités, et en distinguant les multiples parties prenantes de l'entité. La deuxième section, intitulée "Approche théorique de l'audit", débutera par un aperçu historique de l'audit, sa définition et son objectif. Ensuite, nous détaillerons les différents types d'audit en nous basant sur des critères spécifiques.

Enfin, la dernière section sera entièrement dédiée au cadre légal et réglementaire de l'audit, dans laquelle nous mettrons en évidence les principales normes essentielles pour la réalisation d'une mission d'audit.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

Section 1 : La notion de l'entité

Dans cette première section, notre objectif est de mieux comprendre la notion de l'entité. En premier lieu, nous aborderons la définition précise de l'entité et nous examinerons les objectifs fondamentaux qui la guident. Ensuite, nous allons mettre la lumière sur la classification des entités en fonction des régimes d'imposition comptable, fiscal et juridique. Enfin, nous examinerons les différentes parties intéressées par les activités et les résultats de l'entité.

1.1 Définition et objectif de l'entité

Il est difficile de donner une définition précise et universelle de l'entité, car celle-ci varie en fonction du contexte et des perspectives utilisées pour la définir.

Une entité peut être définie selon plusieurs aspects et de différentes façons, en fonction des domaines d'étude des disciplines académiques ou des contextes spécifiques dans lesquels elle est utilisée.

Voici quelques définitions de l'entité :

Une entité peut se définir comme une organisation destinée à exercer les fonctions d'une entreprise et qui possède une existence juridique spécifique avec des visées fiscales. La création d'une telle organisation revient à un ou plusieurs individus qui ont des objectifs communs, notamment tirer des avantages à partir des opérations réalisées par le groupe dont chacun est membre à part entière ¹.

L'entité est une unité économique séparée des propriétaires ; aussi, a-t-elle à leur égard ainsi qu'aux créanciers, une responsabilité dans la gestion des ressources qui lui sont confiées. La firme est autonome et son existence, comme on l'a déjà vu, est indépendante de ses créateurs ².

Sur le plan économique donc, une entreprise peut être considérée comme une entité dans la mesure où celle-ci regroupe des ressources matérielles, financières et humaines pour former un ensemble cohérent et tourné vers des objectifs communs.

¹ <https://www.cristeal.com/l-entite-d-une-entreprise-qu-est-ce-que-c-est.html> (01/05/2023 à 09/22).

² AMBLARD (Marc), *le concept d'entité comptable : une interprétation par la théorie des conventions*, Thèse de doctorat, Université de Toulon et du var faculté des sciences économiques et de gestion, France, 1999, P.24.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

Enfin, les entités sont appelées à communiquer un certain nombre d'informations financières (États financiers et autres informations), que ce soit au niveau des relations avec les actionnaires, au niveau de la gouvernance des sociétés et des groupes, ou au niveau d'opérations avec les marchés financiers ¹.

1.2 La classification des entités

Nous avons classifié les entités selon le régime d'imposition :

1.2.1 Régime d'imposition comptable

En Algérie, les entités sont généralement classifiées selon deux axes :

1.2.1.1 Les entités soumises au Système Comptable e Financier SCF

Selon Article.4 de l'Système Comptable et Financier : les entités astreintes de la tenue d'une comptabilité financière les entités suivantes :

- ✓ Les sociétés soumises aux dispositions du code de commerce ;
- ✓ Les coopératives ;
- ✓ Les personnes physiques ou morales produisant des biens ou des services marchands ou non marchands dans la mesure où elles exercent des activités Economiques qui se fondent sur des actes répétitifs ;
- ✓ Et toutes autres personnes physiques ou morales qui y sont assujetties par voie légale ou réglementaire.

1.2.1.2 Les entités soumises à la comptabilité simplifiée ²

Selon la loi algérienne les entités qui peuvent tenir une comptabilité financière simplifiée sont les petites entités dont le chiffre d'affaires, d'effectif et l'activité ne dépassent pas l'un des seuils suivants, durant deux exercices successifs :

Activité commerciale : Chiffre d'affaires : 10 millions de DA ; Effectif : 9 salariés

Activité de production et artisanale : Chiffre d'affaires ; 6 millions DA ; Effectif : 9 salariés

Activité de prestation de service et autres : Chiffre d'affaires : 3 millions DA; Effectif : 9 salariés

¹ OBERT (Robert) et MAIRESSE (Marie-Pierre), *Comptabilité et audit, manuel et applications*, édition DUNOD, Paris, 2009, P.03.

² Arrêté du 23 Rajab 1429 correspondant au 26 juillet 2008 fixant les seuils de chiffre d'affaires, d'effectif et l'activité applicables aux petites entités pour la tenue d'une comptabilité financière simplifiée.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

1.2.2 Régime d'imposition fiscal

Il existe en Algérie trois régimes fiscaux : le régime fiscal réel, le régime réel simplifié et le régime forfaitaire.

1.2.2.1 Régime fiscal réel

Le régime fiscal réel est un régime fiscal qui se base sur les déclarations effectives des contribuables, il est divisé en deux catégories ¹ :

- ✓ L'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) pour les personnes morales (SARL, SPA, ...)
- ✓ L'impôt sur le revenu global (IRG) pour les sociétés de personnes (SNC, SCS...) et les personnes physiques et les professions libérales (régime simplifié) qui ont opté pour le régime réel ou qui ont dépassé le seuil de l'IFU à savoir : 8.000.000 DA.

En Algérie, selon l'article 148 du code des impôts directs et taxes assimilées le régime fiscal réel concerne ² :

- Les personnes morales quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires ;
- Les personnes physiques dont le chiffre d'affaires dépasse les 8.000.000 DA ;
- Les personnes physiques dont le chiffre d'affaires est inférieur à 8.000.000 DA et qui ont opté pour le régime fiscal réel.

1.2.2.2 Régime fiscal forfaitaire

Selon l'Art. 282ter du code des impôts directs et taxes assimilées les personnes soumises au régime de l'impôt forfaitaire unique IFU, sont les personnes physiques exerçant une activité industrielle, commerciale, non commerciale, artisanale ainsi que les coopératives d'artisanat d'art et traditionnelles, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas huit millions de dinars (**8.000.000 DA**), à l'exception de celles ayant opté pour le régime d'imposition d'après le bénéfice réel ou le régime simplifié des professions non commerciales ³.

1.2.2.3 Régime fiscal réel simplifié

Ce régime concerne les professions libérales en Algérie, la profession libérale est une activité exercée par une seule personne de manière indépendante et qui n'a aucun lien de

¹ <https://lentrepreneuralgerien.com/impots/item/35-qu-est-ce-que-le-regime-fiscal-reel-algerie> (01/05/2023 à 10/30).

² Code des impôts directs et taxes assimilées.

³ Code des impôts direct et taxes assimilées.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

subordination (hiérarchique) comme c'est le cas pour le salarié qui est lié à son employeur. On peut citer à titre d'exemple : un médecin, un avocat, un expert-comptable...

1.2.3. Régime d'imposition juridique ¹

C'est le premier critère qui vient à l'esprit pour définir une entreprise en tant qu'entité : une entreprise a généralement une existence légale, en référence à un statut juridique précis, organisé notamment par le droit commercial et le droit des sociétés.

1.2.3.1 Personne physique

Ce type de forme juridique est adapté aux entrepreneurs qui veulent se lancer rapidement et aux entreprises de petites tailles. Elle ne nécessite ni un capital social ni un statut juridique.

Cette forme juridique donne le plein pouvoir à son créateur de décider de l'avenir de son entreprise sans consulter d'autres associés. Cependant, le patrimoine de l'entreprise et de l'entrepreneur ne sont pas séparés.

1.2.3.2 Personne morale

Une personne morale est une entité virtuelle créée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales dans un but commun. Voici les formes juridiques existantes en Algérie :

- **Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée E.U.R.L**

L'EURL est composée d'une seule personne. Elle nécessite la rédaction des statuts juridiques auprès d'un notaire et d'un capital social qui est librement fixé par le propriétaire dans les statuts juridiques de l'entreprise.

Contrairement à une personne physique, le patrimoine de l'entreprise est dissocié de celui du créateur de l'entreprise. De ce fait, il ne répondra des dettes de l'entreprise qu'à hauteur du capital social de l'entreprise.

- **Société à Responsabilité limitée S.A.R.L**

Il s'agit d'une société de capitaux qui doit être composée d'au moins deux associés et au plus 50. Lorsque la société à responsabilité limitée ne comporte qu'une seule personne en tant qu'associé unique celle-ci est dénommée E.U.R.L.

¹ <https://lentrepreneuralgerien.com/juridique/item/46-quels-sont-les-types-d-entreprises-existants> (03/05/2023 à 11/05).

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

Elle nécessite la rédaction des statuts juridiques auprès d'un notaire et un capital social qui est librement fixé par les associés dans les statuts juridiques de l'entreprise. Le capital social est divisé en parts sociales selon le nombre d'associés.

- **Société Par Action S.P.A**

Cette forme juridique est destinée généralement aux grandes entreprises. Il s'agit d'une société dont le capital est divisé en actions et est constituée par des associés qui en supportent les pertes qu'à hauteur de leurs apports. Le nombre d'associés ne peut être inférieur à sept (7). Elle nécessite la rédaction des statuts juridiques auprès d'un notaire et un capital social minimum de 1.000.000 DA ou de 5.000.000 DA s'il s'agit d'un appel public à l'épargne. Le capital social est divisé en actions selon le nombre d'associés.

- **Société Par Action Simplifiée S.P.A.S**

Société Par Actions Simplifiée SPAS est destinée exclusivement aux Start-ups Labellisées. Elle peut être instituée par une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales, aucun nombre maximum d'associés n'a été plafonné.

La SPAS en Algérie est de nature commerciale, son capital est divisé en actions et il est constitué entre des associés qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Lorsque qu'elle ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée « Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle - SPASU ».

- **Société en Nom Collectif S.N.C**

Cette forme juridique est généralement utilisée par les entreprises familiales. Il s'agit d'une société de personnes où le nombre minimum d'associés est de deux (02). Elle nécessite la rédaction des statuts juridiques auprès d'un notaire et un capital social qui est librement fixé par les associés dans les statuts juridiques de l'entreprise. Le capital social est divisé en parts sociales selon le nombre d'associés. Aucune séparation du patrimoine n'est faite. En effet, les associés répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales.

- **Groupement**

Le groupement jouit de la personnalité morale et de la pleine capacité à dater de son immatriculation au registre du commerce.

Les membres du groupement sont responsables des dettes de celui-ci sur leur patrimoine propre. Ils sont solidaires, sauf convention contraire avec le tiers cocontractant.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

1.3 Les parties prenantes de l'entité

Les parties prenantes d'une entité économique sont les individus, les groupes ou les entités internes ou externes qui ont un intérêt direct ou indirect dans les activités et les résultats de cette entité.

Selon S. Mercier les parties prenantes sont « *l'ensemble des agents pour lesquels le développement et la bonne santé de l'entreprise constituent des enjeux importants* »¹.

Et pour R.Edward Freeman une partie prenante est « *tout group ou individu qui peut affecter ou être affecté par la mise en œuvre des objectifs d'une entreprise ou d'une autre organisation* »².

L'entreprise n'a donc pas comme seuls acteurs les actionnaires et les clients, elle doit aussi prendre en compte d'autres acteurs internes et externes dont les intérêts sont liés. La création de valeur pour l'entreprise implique la création de valeur pour chacune des parties prenantes. Toutes partie prenante à des attentes auprès de l'entité, ces attentes sont exprimées dans le tableau suivant :

Tableau N°1: Les attentes des parties prenantes envers les entreprises

Attentes des parties prenantes	Economique	Environnement	Social
Client /Consommateur	Garantie la qualité, Juste prix	Consommation de ressources Respect de l'environnement	Ethique, commerce équitable, respect de droit social
Employés et syndicats	Equité, rémunération sociale	Respect de l'environnement local	Motivation, interne, développement Employabilité, Consultation formation
Sous-traitants	Rémunération équitable, information des perspectives du développement et de la pérennité de la collaboration	Définition claire des exigences environnementales sur les produits et sur les processus	Formalisation des exigences en matière de conditions de production et des modes de contrôle et d'audit

¹ PESQUEUX (Yvon), *Robert E. Freeman et la théorie des parties prenantes en question*. Mémoire de master en Développement des Systèmes d'Organisation, conservatoire National des Arts et Métiers. France. 2017. P3.

² Idem.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

Fournisseurs	Relation de partenariat à long terme	Formalisation des spécifications techniques	Formalisation des exigences éthique et déontologiques
Sociétés financières/ Banque	Pérennité économique, besoin en fonds de roulement	Maitrise des risques environnementaux et de leurs impacts financières	Anticipation sur les besoins d'élancement afin d'en limiter les couts
Distributeurs	Maitrise des marges, concurrence	Réduction des déchets d'emballage, des transports, prise en compte des aspects environnementaux	Développent des produits éthiques
Actionnaire et Propriétaires	Résultats financier Contribution à la richesse nationale et locale	Ethique, maitrise risques, anticipation transparence	Maitrise des risques liés à l'image, anticipation et gestion de crise
Assureurs	Charges de réparation	Maitrise des risques	Accidents du travail y compris des sous-traitants

Source : OBSERVATOIRE SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES, *développement durable et l'entreprise : un défi pour les managers*, édition AFNOR, 2004, P.53.

De ce qui précède on remarque que les états financiers résultant de la comptabilité sont utilisés à l'interne de l'entreprise qu'à l'externe par les différents partenaires pour évaluer les différentes dimensions de l'entreprise et prendre les décisions les plus convenables.

Donc, elle est devenue le langage fondamental de la communication financière de l'entreprise, par conséquent il importe que l'image que donne la comptabilité de la situation de l'entreprise soit la plus fidèle possible pour tous ceux qui seront amenés à utiliser ces informations comptables. A cet effet un contrôle général de la réalité et d'exactitude de ces informations semble indispensable, se contrôle se présente sous forme d'une mission d'audit.

De cela on peut dire que, la comptabilité et l'audit sont intimement liés, la comptabilité d'une entité est la technique qui permet d'exprimer une image fidèle de la situation financière d'une entreprise et l'audit est la technique qui assure la crédibilité de cette image.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

Section 2 : Approche théorique de l'audit

Les entités économiques ont toujours produit des informations financières, ces informations nécessitent une vérification ou un contrôle périodique aussi connu sous le nom d'audit. Dans cette section on va introduire le concept de l'audit en abordant son historique, sa définition ainsi que ses typologies en se basant sur des critères spécifiques.

2.1. L'évolution de la notion d'audit

L'audit est le résultat d'une grande histoire d'évolution, le tableau ci-dessous représente les différentes étapes d'évolution d'audit :

Tableau N°2 : Synthèse de l'évolution de l'audit

Période	Prescripteur de l'audit	Auditeurs	Objectif de l'audit
Avant 1700	Roi, empereurs, églises et états.	Clerc, écrivains	Punir les voleurs pour détournement de fond et protéger le patrimoine
1700 à 1850	Etats, tribunaux commerciaux et actionnaires.	Comptables.	Réprimer la fraude et Punir les fraudeurs afin de protéger le patrimoine
1850 à 1900	Etats et actionnaires	Professionnels de la comptabilité et juriste.	Eviter les fraudes et les erreurs, attester la fiabilité du bilan.
1900 à 1940	Etats et actionnaires	Professionnels d'audit et de comptabilité.	Eviter les fraudes et les erreurs, attester la fiabilité des états financiers historiques
1940 à 1970	Etats, banques et actionnaires	Professionnels d'audit et de comptabilité	Attester la sincérité et la régularité des états financiers historiques
1970 à 1990	Etats, tiers et actionnaires	Professionnels d'audit et de comptabilité	Attester la qualité de contrôle interne et le respect des normes comptables et des normes d'audit
A partir de 1990	Etats, tiers et actionnaires	Professionnels d'audit et de conseil	Attester l'image fidèle des comptes et la qualité du contrôle interne dans le respect des normes internationales - protection contre la fraude

Source : COLINET (Lionel), *audit et contrôle interne*, édition DOLLOZ, 1992, P22.

2.1.1 L'audit au niveau international

« L'audit est à la mode dès les années 1970 et surtout 1980 : de ces années 1970 date en France la mode du mot audit, très probablement due à la compétence des auditeurs, puis, à partir de 1970-80, son emploi pour désigner aussi bien des missions de vérification des comptes que des missions de conseil menées par des personnes autres que des commissaires aux compte »¹.

¹ MIKOL (Alain), *Audit et commissariat aux compte*, éditions E-THEQUE, Paris, 2001.P.5.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

2.1.1.1 Les réseaux internationaux

A la base, les réseaux internationaux n'existaient pas. Ils se sont constitués progressivement sous l'impulsion des grands cabinets Anglo-saxons : ouverture des bureaux dans les pays où elles ont des besoins pour leurs clients, fusion ou association avec des opérateurs locaux pour faciliter l'accès au marché.

Aujourd'hui, les grands acteurs de l'audit sont connus sous l'appellation des BIG FOUR qui sont 'Ernst & Young, KPMG, Deloitte et PWC'. Ces quatre cabinets ont les plus grands réseaux d'audit au monde et ils se sont installés dans plus de 150 pays chacun où ils tiennent l'audit, le conseil et l'accompagnement des plus grandes multinationales. L'appellation des BIG FOUR ne peut pas être définitive car elle est trop limitative, en outre, on néglige certains cabinets d'audit alors qu'ils pèsent sur leur marchés nationaux ou régionaux tel que MAZARS en France ¹.

2.1.2 L'audit au niveau national

L'histoire de l'audit en Algérie remonte à l'époque coloniale française. Pendant cette période, les autorités coloniales ont créé des services de contrôle financier pour vérifier les finances des différentes administrations et des entreprises.

Depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962, la profession d'audit et de commissariat aux comptes a connu de profonds changements et diverses évolutions selon des périodes.

Aujourd'hui, l'audit est devenu une profession importante en Algérie, avec des entreprises nationales et internationales fournissant des services d'audit à travers le pays. Les auditeurs jouent un rôle crucial dans la surveillance de l'intégrité financière des entreprises et des organismes publics, et dans la promotion de la transparence et de la responsabilité dans la gestion financière.

2.1.2.1 Les cabinets d'audit en Algérie

Les dernières années ont été marquées par l'implantation des grands cabinets d'audit (Réseaux multinationaux) en Algérie, parmi on trouve les BIG FOUR qui sont 'Ernst & Young, KPMG, Deloitte et PWC, ils tiennent les grandes compagnies algériennes et étrangères dans le pays, des groupes internationaux présents en Algérie, entreprises publiques, et PME. Les activités principales de ces cabinets sont l'audit légal, l'audit contractuel et le consulting ².

¹ www.thegoodhub.com (08/05/2023 à 23/10).

² KADRI (Sana), *essai d'analyse de la gestion des risques dans le cadre d'une mission d'audit légal*, mémoire de master en finance et comptabilité, École supérieur des hautes études commerciales, Alger, 2017, P.07.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

2.2. Définition et objectif de l'audit

On présentera la définition et l'objectif de l'audit.

2.2.1 Définition

Audit est un mot qui dérive de son prédécesseur latin « AUDIRE », ce dernier signifie « écouter ». Dans la langue anglaise, « To Audit » est une action qui veut dire ‘vérifier, surveiller, inspecter’¹.

Selon l'IFACI, l'institut français de l'audit et du contrôle internes, l'audit est défini comme suit : « *L'audit est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, contribue à créer de la valeur ajoutée* ».

Selon l'Association Américaine de comptabilité :« *L'audit est le processus qui consiste à réunir et à évaluer de manière objective et systématique les preuves relatives aux assertions visant les faits et les événements économiques de manière à garantir la correspondance entre les assertions et les critères admis à communiquer le résultat de ces investigations aux utilisateurs intéressés* »².

En outre, PERROTIN et SOULET définissent l'audit comme étant : « *L'audit est l'examen par un professionnel compétent et indépendant, en vue de l'expression d'une opinion motivée sur la régularité, la sincérité et l'efficacité d'une information ou d'une série d'opérations d'une entreprise par référence à des critères de qualité* »³.

A travers ce qui précède on peut définir l'audit comme :

L'examen technique rigoureux et constructif auquel procède un professionnel compétent et indépendant afin de porter un jugement motivé et indépendant sur la qualité et la fiabilité de l'information financière présentée par une entreprise en faisant référence aux normes et aux principes comptables en vigueur.

¹ ARMAND (Dayan) et autres, *manuel de gestion volume 1*, édition ELLIPSES, Paris, 1999, P.883.

² RENARD (Jacque), *théorie et pratique de l'audit interne*, édition EYROLLES, Paris, 2016, P .21.

³ PERROTIN (Roger) et SOULET (François), *Le manuel des achats*, édition EYROLLES, Paris, 2007, P.333.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

Le terme “Auditeur” selon l’ISAAB est utilisé pour désigner la personne ou les personnes qui réalisent l'audit, généralement l'associé responsable de la mission et les autres membres de l'équipe affectée à la mission ou, le cas échéant, le cabinet ¹.

2.2.2 Objectif

Les objectifs de l'audit varient en fonction du type d'audit réalisé. Toutefois, l’objectif principal d’un audit est de permettre à l’auditeur d’exprimer une opinion selon laquelle les états financiers sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable.

L'audit met en évidence et mesure les principaux problèmes de l'entreprise ou de l'organisation à évaluer, il en évalue l'importance sous forme de coûts financiers ou d'écart par rapport à des normes, en apprécie les risques qui en découlent, diagnostique les causes, exprime des recommandations acceptables en termes de coûts et de faisabilité pour améliorer le fonctionnement ².

L’audit donc assure la sécurité des opérations des biens et des personnes, la promotion de l’efficacité et la qualité des services, la protection et la diffusion d’une information fiable et rapidement disponible, et le respect des objectifs fixés par la direction générale ³.

- ✓ **La régularité :** est la conformité à la réglementation aux règles et procédures en vigueur ou, en son absence, aux principes généralement admis ⁴.

La régularité donc fait référence à la conformité d'une entité ou d'une organisation avec les lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'avec les normes et procédures comptables et financières généralement acceptées.

- ✓ **La sincérité :** La sincérité est, selon le plan comptable, « l'application de la bonne foi de ces règles et procédures en fonction de la connaissance que les responsables des comptes doivent normalement avoir de la réalité et de l'importance des opérations, des événements et des situations ».

¹ Norme ISA 200, Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les Normes Internationales d'Audit.

² RAVALEC (Jean Paul), *Audit Social et Juridique*, édition LES GUIDES MONTCHRESTIEN, France,2013, P.04.

³ HAMINI (Allal), *L'audit comptable et financier*, édition BERTI, Alger, 2001, P.07.

⁴ NASRI (Yahia), *cours audit comptable et financier*, Oujda ,2010, P.08.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

En d'autres termes, la sincérité implique que les responsables des comptes doivent être honnêtes et transparents dans la présentation des informations financières, en utilisant leur connaissance professionnelle et leur jugement pour s'assurer que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les performances de l'entité. Cela implique également de signaler toute information importante qui pourrait affecter la compréhension des états financiers par les utilisateurs.

- ✓ **L'image fidèle** : constitue le principe à respecter lorsque la règle n'existe pas ou lorsque la règle est insuffisante pour traduire la réalité ¹.

Dans le cas où il n'existe pas de règle spécifique ou que la règle existante est insuffisante pour traduire fidèlement la réalité financière d'une entité, le principe à respecter est celui de l'image fidèle.

Les responsables des comptes doivent dans ce cas, utiliser leur jugement professionnel pour fournir une image fidèle des états financiers, en fournissant des informations supplémentaires ou en utilisant des méthodes de comptabilisation alternatives si cela est nécessaire pour refléter avec justesse la réalité économique des transactions et événements de l'entité.

2.3. La typologie d'audit

Pour cerner au mieux le concept d'audit, il y a lieu de faire une classification selon des critères bien définis, ceci pour remédier à tout amalgame ou confusion qui peut se représenter.

De nos jours, le mot audit est employé pour désigner des missions différentes, et donc plusieurs critères peuvent être retenus pour classer les différents types d'audit. On peut présenter la typologie d'audit selon :

- La nature de l'intervenant ;
- Le type de contrat ;
- L'objectif de la mission ;
- La durée de la mission.

¹ NASRI (Yahia), *cours audit comptable et financier*, Oujda ,2010, P.08.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

2.3.1 En fonction de la nature de l'intervenant

En se référant à la nature de l'intervenant, il existe deux grandes catégories d'audit : L'audit interne et l'audit externe.

Ces deux catégories d'audit jouent des rôles distincts mais complémentaires dans l'évaluation la gouvernance, des processus et des contrôles d'une entité.

2.3.1.1 Audit interne

Selon l'IFACI « *L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité* »¹.

L'audit interne est donc une fonction interne à l'entité, qui aide cette dernière à atteindre ses objectifs en évaluant ses processus par une approche systématique, méthodique et organisée, et en faisant des recommandations pour renforcer leur efficacité.

2.3.1.2 Audit externe

L'audit externe est une fonction indépendante de l'entreprise dont la mission est de certifier l'exactitude des comptes, résultats et états financiers et plus précisément, si l'on retient la définition des commissaires aux comptes ; certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes et états financiers².

L'audit externe est aussi défini comme :

L'audit externe est mis en œuvre par un organisme indépendant. Son but est de s'assurer de la validité des informations communiquées par les entités économiques. Il s'agit donc d'un examen indépendant³.

¹ IFACI, Norme Professionnelles de l'audit interne.

² RENARD (Jacque) Op. Cit, P .61.

³ MIKOL (Alain), Op. Cit, P.20.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

Pour résumer, Un audit externe est un audit effectué pour le compte de tiers. Des professionnels compétents et expérimentés, indépendants de l'entité auditée et de son personnel, effectuent ces missions conformément aux accords fixés par les parties à travers lesquelles l'audit est effectué ou définies pour le compte de celles-ci.

D'après les deux définitions précédentes l'audit interne est assuré par un auditeur interne à l'entité auditée, et l'audit externe est mené par un auditeur ou un cabinet d'audit externe.

Bien qu'il y'ait des similitudes considérables entre l'audit interne et l'audit externe, il existe, cependant, des différences entre les deux activités. Les principales différences sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau N°3 : Comparaison entre les rôles respectifs de l'audit interne et ceux de l'audit externe.

	Audit interne	Audit externe
Le statut de L'auditeur	Personnel de l'entreprise	Prestataire de service (honoraires)
Bénéficiaire de l'audit	Travaille au bénéfice des responsables (managers, DG, comité d'audit)	Certifie les comptes à l'attention de ceux qui en ont besoin : actionnaires, banquiers, autorités de tutelle, clients et fournisseurs, etc.
Objectifs de l'audit	Apprécier la bonne maîtrise des activités de l'entreprise et de recommander les actions correctrices.	Certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes, résultats et états financiers.
Champ d'application de l'audit	Le champ d'application couvre toutes les fonctions de l'entreprise, mais également dans toutes leurs dimensions.	Englobe tout ce qui concourt à la détermination des résultats, à l'élaboration des états financiers.
Prévention des Fraudes	Une fraude touchant par ex la confidentialité des dossiers personnels concerne l'audit interne et non l'audit externe.	Est intéressé par toute fraude, dès qu'elle est susceptible d'avoir une incidence sur les résultats.
L'indépendance	Salarié	Juridique et statutaire (profession libérale)
Périodicité de l'audit	Travail en permanence dans l'entreprise sur des missions planifiées, en fonction du risque	Réalisation de mission de façon intermittente
Normes	IIA « International Intrenal Auditors »	Normes de l'IFAC « International Fédération of Accountants »

Source : RENARD (Jacque), *théorie et pratique de l'audit interne*, édition EYROLLES, Paris, 2016, P .80-82.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

2.3.2 En fonction de type de contrat

En fonction du type du contrat, l'audit se divise en deux types :

2.3.2.1 Audit légal

L'audit légal peut être défini comme : Un examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la fidélité avec laquelle les états financiers d'une entité traduisent sa situation à la date de clôture et ses résultats pour l'exercice considéré, en tenant compte du droit et des usages du pays où l'entreprise a son siège ¹.

Par professionnel compétent et indépendant, on entend dire un commissaire aux comptes. Selon la réglementation algérienne un commissaire aux comptes est : toute personne qui, en son nom propre et sous sa propre responsabilité, a pour mission habituelle de certifier la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes des sociétés et des organismes, en vertu des dispositions de la législation en vigueur ².

En résumé, l'audit légal est une évaluation objective et indépendante des états financiers d'une entreprise, réalisée par un commissaire aux comptes.

2.3.2.2 Audit contractuel

D'après KROLL Pascale « *L'audit contractuel est par définition une mission effectuée dans le cadre d'un contrat, l'objectif est d'émettre une opinion sur les comptes d'une société dans un cadre spécifique* » ³.

L'audit contractuel, se réalise par une demande d'une entreprise, pour des objectifs qui sont définies dans le contrat avec l'auditeur. Il vise à fournir une évaluation de l'information financière d'une entreprise dans le but de la présenter à des tiers. L'objectif principal n'est pas la certification des comptes, mais plutôt de fournir des conclusions et des recommandations pour améliorer l'efficacité de l'organisation et soutenir sa croissance de manière fiable.

2.3.3 Selon L'objectif de la mission

Selon l'objectif du contrat, l'audit se divise en trois types :

¹ NASRI (Yahia), *cours audit comptable et financier*, Oujda ,2010, P.08.

² La loi 10-01 du 29/09/2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

³ SIMONS (Pascal), *Audit financier*, LES EDITIONS D'ORGANISATION, Paris, 1987. P. 29.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

2.3.3.1 Audit comptable et financier

L'audit comptable et financier est une forme spécifique d'audit qui vise à évaluer la fiabilité et la conformité des informations financières d'une entreprise.

Au plan international, dans les normes de l'IFAC : « *L'audit financier a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable défini* »¹.

L'audit comptable et financier peut aussi être défini comme : Toute analyse, tout contrôle, toute vérification, toute étude, de tout ou partie des processus comptables ou des états financiers d'une entité, peuvent être qualifiés d'audit financier ².

Les missions d'audit comptable et financier sont des missions particulières qui ont en générale un objectif de s'assurer que les documents financiers traduisent correctement la situation économique et l'activité de la firme.

2.3.3.2 Audit opérationnel

L'audit opérationnel est une forme d'audit qui se concentre sur l'évaluation des processus, des opérations et des activités d'une organisation, au-delà de la seule dimension financière.

L'Association Technique d'Harmonisation aux Etats-Unis définit l'audit opérationnel comme étant : un examen professionnel des informations relatives à la gestion de chaque fonction d'une entité quelconque en vue d'exprimer sur ces informations une opinion responsable et indépendante, par référence aux critères admis, en particulier, en vue de la prise de décision ³.

L'audit opérationnel se concentre sur l'évaluation des dispositifs organisationnels visant à l'économie, à l'efficience et à l'efficacité des choix effectués par l'entreprise à tous les niveaux et/ou l'évaluation des résultats obtenus de ces dispositifs ⁴.

¹ IFACI, Normes professionnelles de l'audit interne.

² ALAIN (Mikol), Op. Cit, P19.

³ BENHAYOUN (Sadafi Mohammed) : *L'audit interne : levier de performance dans les organisations publiques*, Mémoire de master, Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des entreprises, Rabat, 2001, p.19.

⁴ DUBUISSON (Stéphanie), *l'audit*, édition de LA DECOUVERTE, France, 2009, P.8.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

2.3.3.3 L'audit de la gestion

C'est l'audit le plus connu du grand public, l'audit de la gestion a pour objectif soit d'apporter les preuves d'une fraude, d'une malversation ou d'un gâchis, soit de porter un jugement critique sur une opération de gestion ou les performances d'une personne ou d'un groupe de personnes ¹.

2.3.4 En fonction du temps

On peut constater deux types ²:

2.3.4.1 Audit continu

Il s'agit d'un audit qui se déroule périodiquement, tout au long de l'exercice, et n'est pas limité dans le temps.

2.3.4.2 Audit final

Il se déroule en fin d'exercice comptable après la clôture, il est limité dans le temps.

Pour conclure, on peut dire que l'audit est un concept ancien qui a évolué vers une image moderne représentant l'examen indépendant et systématique des comptes et des opérations d'une entité, visant à fournir aux parties prenantes une assurance raisonnable sur la fiabilité des informations financières présentées. L'audit se décline en plusieurs types, chacun ayant ses spécificités propres.

¹ Norme internationale d'audit ISA 610, prise en compte des travaux de l'audit interne, version 2006.

² MOKRANI (Karim), *L'audit comptable et financier*, Ecole Supérieure de Commerce, Alger, 2019/2020.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

Section 3 : Cadre légale et réglementaire de l'audit

Dans le cadre de cette troisième section nous allons exploiter le cadre réglementaire de l'audit en commençant par les organismes de normalisation, ensuite les normes ISA, et enfin les normes algériennes d'audit.

3.1 Les organismes de normalisations

La normalisation est menée par des organismes spécifiques, elles consistent à rédiger les normes d'audit et à définir des caractéristiques techniques ou des méthodes qui vont être unifiées et applicables à l'ensemble d'une profession du pays.

3.1.1 IFAC- International Federation of Accountants :

L'IFAC est l'organisation mondiale de la profession comptable Fondée en 1977, elle a pour mission de servir l'intérêt public, elle continue à renforcer la profession comptable dans le monde et à contribuer au développement d'économies internationales en assurant la mise en place et la promotion de l'adhésion à des normes professionnelles de haute qualité ¹.

3.1.2 International Audit and Assurance Standards Board (IAASB)

Autrefois appelé TAPC -international Auditing Practices Committee. Qui a changé de nom en 2001, l'IAASB est un organisme de normalisation indépendant qui sert l'intérêt public en défaisant des normes internationales de haute qualité pour l'audit, le contrôle qualité, l'examen, d'autres assurances et les services connexes, et en facilitant la convergence des normes internationales et nationales ².

3.1.3 Le conseil national de la comptabilité (CNC) :

Le Conseil National de la Comptabilité, installé depuis Mars 1998, a pour objet essentiel la coordination et la synthèse dans le domaine de la recherche et de la normalisation comptable et des applications y afférentes ³.

Les missions du Conseil National de la Comptabilité (CNC) sont l'agrément, la normalisation comptable, l'organisation et le suivi des professions comptables.

¹ Manuel de l'IFAC sur les positions officielles de l'international public sector accounting standards board 2007.

² <https://www-iaasb-org/> (30/04/023 à 12/46).

³ <http://www.cnc.dz/> (30/04/023 à 13/20).

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

3.2 Les normes internationales d'audit (ISA) ¹

Les normes internationales d'audit ISA (International Standards on Auditing) sont élaborées par la Fédération internationale des comptables (IFAC) par l'intermédiaire qui est le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB).

Elles forment un référentiel de normes adopté par l'Union Européenne (UE) et de nombreux pays pour la certification des comptes annuels et comptes consolidés des entreprises.

Le tableau suivant donne un aperçu sur le contenu de ces normes :

Tableau N°4 : contenu des normes internationales d'audit.

Catégorie	Numéro de la norme	Titre de la norme
Principes généraux et responsabilités	ISA 200	Objectifs généraux de l'auditeur et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit
	ISA 210	Accord des termes de l'audit
	ISA 220	Contrôle qualité pour un audit d'états financiers
	ISA 230	Documentation d'un audit
	ISA 240	Responsabilités de l'auditeur concernant la fraude dans le cadre d'un audit d'états financiers
	ISA 250	Considération des lois et règlements dans un audit d'états financiers
	ISA 260	Communication avec les personnes chargées de la gouvernance
	ISA 265	Communication des lacunes de contrôle interne et des autres questions à la personne responsable de la gouvernance et à la direction
Evaluation des risques et éléments de réponse aux risques identifiés	ISA 300	Planification d'un audit d'états financiers
	ISA 315	Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la compréhension de l'entité et de son environnement
	ISA 320	Utilisation des travaux d'un auditeur interne
	ISA 330	Réponses de l'auditeur aux risques identifiés

¹ OBERT (Robert) et MAIRESSE (Marie-Pierre), Op. Cit, P.405.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

	ISA 402	Audit d'informations financières intérimaires effectué par l'auditeur de l'entité
	ISA 450	Evaluation de l'incertitude significative en relation avec les estimations comptables
Eléments probants	ISA 500	Preuves d'audit
	ISA 501	Audit des soldes d'ouverture
	ISA 505	Confirmations externes
	ISA 510	Mission initiale d'audit - Soldes d'ouverture
	ISA 520	Analyse des postes comptables
	ISA 530	Audit de la comptabilité des éléments de l'état financier
	ISA 540	Audit des estimations comptables, y compris des estimations comptables de juste valeur, et des informations y afférentes
	ISA 550	Parties liées
	ISA 560	Evènements postérieurs à la date de clôture
	ISA 570	Continuité de l'exploitation
	ISA 580	Les écritures comptables d'ajustement
Utilisations des travaux d'autres professionnels	ISA 600	Utilisation du travail d'un auditeur engagé pour l'audit des comptes consolidés
	ISA 610	Utilisation du travail d'un auditeur interne
	ISA 620	Utilisation des travaux d'un auditeur externe - Utilisations spécifiées
Conclusions de l'audit et Rapport	ISA 700	Opinion et rapport sur les états financiers
	ISA 701	Communication de questions clés de l'audit dans le rapport de l'auditeur
	ISA 705	Modifications de l'opinion dans le rapport de l'auditeur
	ISA 706	Points particuliers dans les états financiers
	ISA 710	Comparaisons avec des périodes antérieures
	ISA 720	Autres informations dans les documents contenant les états financiers audités
Domaines spécialisés	ISA 800	Audits des états financiers d'un groupe d'entités
	ISA 805	Audit des informations financières préparées pour des besoins spécifiques
	ISA 810	Missions de certification réalisées sur le mécanisme de reporting clim

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

Source : Etablie par l'étudiant à partir de OBERT(R), et MAIRESSE (M) , *Comptabilité et audit*, édition DUNOD, Paris, 2012, P.405.

3.3 Les Normes Algériennes d'Audit (NAA)

Les pouvoirs publics se sont attelés à rédiger les normes algériennes d'audit, en s'inspirant fortement du référentiel international ISA, algérianisant certaines dispositions tout en gardant l'essentiel pour garder leur ancrage à l'international sous forme de décisions du ministère des Finances ¹.

Tableau N°5 : Contenu des normes algériennes d'audit NAA.

Décision portant les normes algériennes d'audit	La norme	Désignation
La décision n°002 du 4 février 2016 ²	La norme NAA 210	Accord sur les termes des missions d'audit
	La norme NAA 505	Confirmations externes
	La norme NAA 560	Événements postérieurs à la date de clôture
	La NAA 580	Déclarations écrites
La décision n°150 du 11 octobre 2016 ³	La NAA 500	Eléments probants
	La NAA 300	Planification d'un audit d'états financiers
	La NAA 510	Missions d'audit initiales- soldes d'ouverture
	La NAA 700	Fondement de l'opinion et rapport d'audit sur des états
La décision n° 23 du 15 mars 2017 ⁴	La NAA 520	Procédures analytiques
	La NAA 570	Continuité de l'exploitation
	La NAA 610	Utilisation des travaux des auditeurs internes

¹<http://www.cn-onec.dz/index.php/component/jdownloads/category/15-les-normes-algeriennes-d-audit> (15/04/2023 à 15/20).

² Décision n°002 du 04 février 2016 portant les Normes Algériennes d'Audit NAA 210, NAA 505, NAA 560, NAA 580.

³ Décision n°150 du 11 octobre 2016 portant les Normes Algériennes d'Audit NAA 500, NAA 300, NAA 510, NAA 700.

⁴ La décision n° 23 du 15 mars 2017 portant les Normes Algériennes d'Audit NAA 520, NAA 570, NAA 610, NAA 620.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

	La NAA 620	Utilisation des travaux d'un expert désigné par l'auditeur
La décision n°77 du 24 septembre 2018 ¹	La NAA 230	Documentation d'audit
	La NAA 501	Éléments probants- caractéristiques spécifiques
	La NAA 530	Sondages en audit
	La NAA 540	Audit des estimations comptables y compris des estimations comptables en juste valeur et des informations fournies les concernant

Source : établi par l'étudiant à partir des décisions du ministère des finances.

3.4 La structure générale des normes d'audit

Ces normes fournissent un cadre pour les auditeurs dans l'exercice de leur travail et aident à s'assurer que les audits sont menés de manière rigoureuse, indépendante et objective.

3.4.1 Les normes générales

Les normes générales ou bien les normes par nature concernent les compétences de l'auditeur. Quelles que soient les modalités de présentation des normes, on retrouvera dans la plupart des recommandations nationales ou internationales les quatre normes générales suivantes² :

L'indépendance, la compétence, la qualité du travail (ou conscience professionnelle) et Le secret professionnel.

3.4.2 Les normes de travail

La mission d'audit a besoin d'être orientée, pour cela l'auditeur se doit d'avoir une connaissance globale de l'entreprise. Cette orientation permettra une identification des risques qui pourraient influencer sur les comptes.

C'est ainsi que cette approche qu'on pourrait qualifier de préventive conduit à³ :

La détermination de la nature et de l'étendue des contrôles en prenant en compte le seuil de signification et l'organisation de l'exécution de la mission afin de déboucher le plus rationnellement possible sur une certification, et ce avec efficacité et dans les délais.

¹ La décision n°77 du 24 septembre 2018 portant les Normes Algériennes d'Audit NAA 230, NAA 501, NAA 530, NAA 540.

² KASMI (Moncef), *Cycle de formation pratique sur : L'audit comptable et financier*, Tangier, 2016, P. 24.

³<https://www.petite-entreprise.net/P-3506-88-G1-les-normes-d-audit-financier.html> (15/05/2023 à 18/40).

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

3.4.3 Les normes de rapport

Dans l'ensemble des normes d'audit, la partie relative aux rapports est par définition celle qui sera perçue le plus directement par les utilisateurs de l'information financière externe. L'auditeur ou commissaire au compte s'engage dans son rapport à donner une image précise et surtout et juste de l'entreprise. Le rapport d'audit comporte ¹ :

- ✓ Un paragraphe d'introduction qui situe la mission, précise l'origine de la nomination, le nom de l'entreprise, l'exercice concerné et présente les deux parties de la mission ;
- ✓ L'opinion sur les comptes annuels qui comprend un paragraphe sur l'étendue de la mission faisant référence aux normes de la profession et le paragraphe de l'opinion proprement dite ;
- ✓ Les vérifications et informations spécifiques qui concernent les informations données aux actionnaires notamment dans le rapport de gestion et les informations prévues par la loi sur les participations et l'identité des personnes détenant le capital.

L'audit est donc une pratique encadrée par des normes et des réglementations à la fois nationales et internationales. Ces normes visent à garantir l'indépendance, la qualité, la transparence et l'intégrité des audits réalisés.

¹ KASMI (Moncef), Op. Cit, P24.

Chapitre I : Cadre conceptuel de l'audit

Conclusion

L'entreprise est une entité qui regroupe des ressources matérielles, financières et humaines afin de former un ensemble cohérent et orienté vers des objectifs communs. Ces entités ont pour responsabilité de communiquer un certain nombre d'informations financières fiables (états financiers et autres informations) aux parties prenantes, que ce soit dans le cadre des relations avec les actionnaires, de la gouvernance des sociétés et des groupes, ou des opérations avec les marchés financiers.

À travers ce premier chapitre, nous avons pu identifier et comprendre les différentes parties prenantes ainsi que leurs attentes envers cette entité. Notre recherche nous a permis de définir et de mieux comprendre les concepts de base de l'audit, qui consiste en un examen réalisé par un professionnel compétent, conformément à des normes préétablies, dans le but de vérifier les informations fournies par l'entreprise et d'évaluer les opérations et les systèmes en place.

Enfin, nous avons accordé une importance particulière aux normes nationales et internationales d'audit, car la crédibilité d'un audit est étroitement liée au référentiel adopté par l'auditeur.

**CHAPITRE II : LA
CONDUITE D'UNE
MISSION D'AUDIT
CONTRACTUEL**

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

Introduction

L'audit contractuel occupe une place prépondérante dans le domaine de l'audit en offrant une perspective unique sur les relations commerciales et contractuelles entre les entités.

Dans ce chapitre, nous explorerons en détail la conduite d'une mission d'audit contractuel, en mettant l'accent sur les principes fondamentaux, la démarche méthodique et les facteurs clés de la réussite d'une mission d'audit contractuel.

La première section de ce chapitre se concentrera sur les concepts fondamentaux de l'audit contractuel. Nous examinerons les caractéristiques uniques de cette forme d'audit et nous exploiterons différentes pratiques d'audit.

Dans la deuxième section, nous présenterons la démarche d'une mission d'audit contractuel en décrivant toutes ses étapes clés, de la prise de connaissances initiale à la communication des résultats, en passant par la collecte et l'évaluation des éléments probants.

Enfin, dans la troisième section, nous examinerons les facteurs clés de la réussite d'une mission d'audit contractuel. Nous aborderons des aspects tels que l'importance de l'indépendance de l'auditeur, la conformité aux normes professionnelles en vigueur, ainsi que l'importance de maintenir un haut niveau d'intégrité professionnelle et d'assurer une communication régulière avec l'entité auditée pour obtenir des résultats optimaux.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

Section 1 : Concepts fondamentaux de l'audit contractuel

Cette première section sera consacrée à la présentation des concepts fondamentaux de l'audit contractuel.

Elle abordera la définition et l'objectif de l'audit contractuel, ainsi qu'un aperçu sur les pratiques essentielles de l'audit.

1.1 Définition et objectif de l'audit contractuel

L'audit contractuel est un audit comptable et financier spécifique qui peut être demandé à un cabinet d'audit différent du commissaire aux comptes de l'entité auditée : c'est très fréquemment le cas lors des acquisitions de société, ou l'acheteur potentiel souhaite avant de s'engager ou de rendre son engagement définitif recueillir l'opinion d'un expert, autre que le commissaire aux comptes de l'entreprise, sur les données financières transmises par le vendeur¹.

La mission de certification peut ainsi être menée par un auditeur contractuel par exemple un expert-comptable dans le cadre d'un contrat, l'audit contractuel est souvent mené par la maison mère dans une de ses filiales².

L'audit externe contractuel a commencé avec les grands cabinets d'audit anglo-saxon, appelés de nos jours les Big Four on appelle big four ou fat four (les quatre grosses entreprises) les quatre groupes d'audit les plus importants au niveau mondial qui sont Deloitte (anciennement Deloitte Touche Tohmatsu), Ernest & Young, KPMG, PricewaterhouseCoopers.

En résumé, l'audit contractuel est un processus d'examen indépendant des obligations contractuelles entre les parties contractantes, visant à vérifier la conformité aux termes et conditions spécifiés dans le contrat. Il contribue à assurer la conformité contractuelle, à identifier les risques et les écarts, et à proposer des améliorations.

¹ BATUDE(Danièle), *l'audit comptable et financier*, édition NATHAN, 1999, P.11.

² ALAIN (Mikol), Op. Cit, P.104.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

1.2 L'audit contractuel par rapport aux autres audits

L'audit contractuel, en tant que type spécifique d'audit, présente des caractéristiques distinctes par rapport aux autres types d'audit tels que l'audit interne, l'audit légal et l'audit fiscal.

Pouvoir faire et comprendre les différences entre l'audit contractuel et ces autres audits est essentiel pour apprécier pleinement ses particularités et son rôle dans le contexte de l'activité d'une entreprise.

Afin d'y arriver on doit souligner les différences clés en termes d'objectifs, de responsabilités, de portée, de parties prenantes et de résultats attendus. Ceci est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°6 : l'audit contractuel par rapport aux autres audits

Critères	Audit contractuel	Audit interne	Audit légal	Audit fiscal
Objectifs	S'assurer que les états financiers sont exacts et fiables, identifier les risques potentiels et recommander des mesures correctives	Améliorer les processus internes, identifier les risques opérationnels et renforcer les contrôles internes	Garantir la fiabilité et la transparence des informations financières pour les actionnaires, les investisseurs et les tiers	Vérifier que l'entreprise respecte les obligations fiscales et réglementaires et éviter les sanctions fiscales
Responsable	Auditeur externe	Auditeur interne	Auditeur externe désigné par la loi	Auditeur externe ou interne

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

Mandat	Contractuel entre l'entreprise et l'auditeur	Défini par la direction de l'entreprise	Imposé par la loi	Imposé par l'administration fiscale
Périmètre d'audit	États financiers, processus de gestion ou projets spécifiques	Processus internes de l'entreprise ou projets spécifiques	États financiers de l'entreprise	Déclarations fiscales et comptes de l'entreprise
Portée	Limité à l'objet du contrat	Limité aux processus internes de l'entreprise	Portée plus large que l'audit contractuel	Limité à la vérification fiscale
Conséquences	Les recommandations ne sont pas contraignantes, sauf si spécifié dans le contrat	Les recommandations peuvent être contraignantes en fonction de la politique de l'entreprise	Les recommandations peuvent être contraignantes en fonction de la réglementation	Les résultats de l'audit peuvent entraîner des sanctions fiscales
Rapport	Rapport d'audit contractuel destiné à l'entreprise et/ou à des tiers	Rapport d'audit interne destiné à la direction de l'entreprise	Rapport d'audit légal destiné aux actionnaires et/ou aux tiers	Rapport fiscal destiné à l'administration fiscale

Source : Etablie par l'étudiant à partir des définitions figurant dans le chapitre précédent.

Il est important de noter que ces types d'audit peuvent se chevaucher dans certains cas.

Par exemple, un audit légal peut également inclure des aspects fiscaux ou un audit interne peut inclure des aspects contractuels. Cependant, chaque type d'audit a des objectifs et des responsabilités spécifiques qui les distinguent les uns des autres.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

1.3 Pratiques d'audit

Dans la partie suivante, nous allons explorer en détail les risques, les seuils et les assertions d'audit.

1.3.1 Les risques d'audit

On entend souvent parler des risques d'audit, nous allons découvrir donc leurs définition précise ainsi que les types des risques associés à l'audit.

1.3.1.1 La définition du risque d'audit

Pascal SIMON définit le risque d'audit comme suite : « *Le risque d'audit peut être défini, à mon sens, comme le risque que des erreurs ou irrégularités n'aient pas été détectés après l'accomplissement de l'audit et que ces erreurs ou irrégularités affectent de manière significative les comptes certifiés* »¹.

Pour forger son opinion, les Normes ISA requièrent de l'auditeur qu'il obtienne l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé².

Le risque d'audit est donc le risque que l'auditeur exprime une opinion inappropriée alors que les états financiers comportent des anomalies significatives.

1.3.1.2 Les différents risques d'audit

Le risque d'audit est en fonction des risques d'anomalies significatives et du risque de non-détection.

L'évaluation des risques est basée sur la réalisation des procédures d'audit destinées à obtenir les informations nécessaires pour les besoins de cette évaluation, ainsi que sur les éléments recueillis tout au long de l'audit. Cette évaluation repose sur le jugement professionnel de l'auditeur plutôt que sur une mesure précise³.

¹ SIMONS (Pascal), Op. Cit, P.27.

² Normes internationales d'audit, ISA 200, Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit, juin 2012.

³ Normes internationales d'audit, ISA 200, Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit, juin 2012.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

➤ Les risques d'anomalies significatives ¹

Les risques d'anomalies significatives peuvent exister à deux niveaux :

- ✓ Au niveau des états financiers pris dans leur ensemble ;
- ✓ Au niveau d'une assertion pour des flux d'opérations, des soldes de comptes ou des informations fournies dans les états financiers

Les risques d'anomalies significatives au niveau d'une assertion sont évalués dans le but de définir la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit complémentaires nécessaires pour recueillir des éléments probants suffisants et appropriés.

Ces éléments probants permettent à l'auditeur d'exprimer une opinion sur les états financiers à un niveau de risque d'audit suffisamment faible pour être acceptable. Les auditeurs utilisent diverses approches pour atteindre l'objectif d'évaluation des risques d'anomalies significatives.

Les risques d'anomalies significatives au niveau d'une assertion comportent deux composantes : Le risque inhérent et le risque lié au contrôle interne. Le risque inhérent et le risque lié au contrôle interne sont des risques de l'entité ; ils existent indépendamment de l'audit des états financiers.

- ✓ **Le risque inhérent** : Le risque inhérent est défini comme la possibilité qu'une assertion portant sur une catégorie d'opérations, un solde de compte ou une information à fournir comporte une anomalie qui pourrait être significative, individuellement ou cumulée avec d'autres, avant prise en considération des contrôles y afférents ².
- ✓ **Le risque lié au contrôle** : Le risque lié au contrôle est défini comme le risque qu'une anomalie qui pourrait se produire au niveau d'une assertion portant sur une catégorie d'opérations, un solde de compte ou une information à fournir et qui pourrait être significative, individuellement ou cumulée avec d'autres, ne soit ni prévenue ni détectée et corrigée en temps opportun par le système de contrôle interne de l'entité ³.

¹ Normes internationales d'audit, ISA 200, Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit, juin 2012.

² Normes internationales d'audit, ISA 200, Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit, juin 2012.

³ La Norme internationale d'audit (ISA) 315 (révisée en 2019), Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

Le risque lié au contrôle interne dépend de l'efficacité de la conception, de la mise en œuvre et du suivi par la direction du contrôle interne destiné à répondre aux risques identifiés qui entravent la réalisation des objectifs de l'entité relatifs à l'établissement des états financiers ¹.

L'auditeur évalue le risque inhérent et le risque de contrôle afin de déterminer le degré de risque de non détection requis pour minimiser le risque global de la mission et le ramener à un niveau acceptable. Le modèle de gestion du risque global d'audit est donné par le tableau ci-après :

Tableau N°07 : grille d'estimation du risque d'anomalies significatives

Evaluation du risque inhérent par l'auditeur	Evaluation par l'auditeur du risque liée au contrôle		
	Elevé	Moyen	Faible
Elevé	Maximum	Elevé	Moyen
Moyen	Elevé	Moyen	Faible
Faible	Moyen	Faible	Minimum

Source : WHANNOU (Serge), *Audit comptable et financier*, support de cours master, ESGIS, P 17.

✓ Le risque de non détection

La norme ISA 315 définit le risque de non détection comme étant « *un risque que les procédures mises en œuvre par l'auditeur pour réduire le risque d'audit à un niveau suffisamment faible pour être acceptable ne détectent pas une anomalie qui existe et qui pourrait être significative, qu'elle soit prise individuellement ou cumulée avec d'autres anomalies* » ².

Le risque de non détection est en fonction de l'efficacité d'une procédure d'audit et de sa mise en œuvre par l'auditeur. Il concerne des aspects tels que la planification adéquate, une affectation correcte du personnel à l'équipe affectée à la mission, l'exercice d'un esprit critique, et une supervision et une revue des travaux d'audit réalisés.

¹ La Norme internationale d'audit (ISA) 315 (révisée en 2019), Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives.

² La Norme internationale d'audit (ISA) 315 (révisée en 2019), Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

Aident à améliorer l'efficacité d'une procédure d'audit et de sa mise en œuvre et à réduire la possibilité qu'un auditeur puisse retenir une procédure d'audit inappropriée, ne la mette pas en œuvre correctement, ou fasse une mauvaise interprétation des résultats

Le risque de non-détection, cependant, peut seulement être réduit, mais non éliminé, en raison des limites inhérentes à un audit. En conséquence, certains risques de non-détection subsisteront toujours ¹.

1.3.2 Les seuils en audit

Les seuils d'audit se présente comme suit :

1.3.2.1 Définition

Lors de la planification de l'audit, l'auditeur exerce son jugement quant aux anomalies qui seront considérées comme significatives. Ce jugement donne une base pour ² :

- ✓ Déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'évaluation des risques ;
- ✓ Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives ;
- ✓ Déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit complémentaires.

1.3.2.2 Les types de seuils

Il convient de distinguer 3 seuils différents :

- **Le seuil de signification (Materiality)** ³

L'auditeur ne peut pas se livrer à une vérification de toutes les opérations (full-audit) de l'entreprise.

L'audit a principalement pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. C'est dans cette perspective que l'auditeur doit fixer le seuil de signification (ou de matérialité) dans le cadre de la conduite de ses travaux. En audit, le seuil de signification se réfère au degré d'information que l'auditeur

¹ La Norme Internationale, d'Audit ISA 330, Réponses de l'auditeur aux risques évalués.

² La Norme Internationale d'Audit, ISA 320, Caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit

³ MERCIER (Antoine) et autres, *Audit et commissariat aux comptes*, édition LEFEBVRE, Paris, 2010, P.478.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

doit obtenir pour atteindre un certain niveau de confiance lié au fait que les états financiers ne contiennent pas d'erreurs importantes.

On dit que le seuil de signification est atteint lorsque l'importance d'une omission ou d'une inexactitude dans une information financière pourrait avoir pour conséquence probable d'influencer le jugement d'un utilisateur des états financiers ou de modifier sa décision. La détermination du seuil de signification relève de la responsabilité de l'auditeur et ne constitue pas un simple calcul arithmétique.

Les éléments des états financiers les plus souvent utilisés lors de sa détermination sont : le résultat avant impôt, le chiffre d'affaires, l'actif net, le total bilan, ou encore certains autres soldes intermédiaires de gestion. Il existe trois types de seuil de signification, à savoir :

- ✓ **Le seuil d'investigation** : ce seuil est lié à la détermination de l'étendue des travaux d'audit, ainsi l'auditeur peut décider de ne pas contrôler tel compte ou tel groupe de comptes, dont le solde est inférieur à ce seuil.
- ✓ **Le seuil de remontée** : pour ne pas surcharger la synthèse d'audit, l'auditeur peut décider que les ajustements inférieurs à ce seuil ne seront pas repris dans la synthèse globale de l'audit.
- ✓ **Le seuil de certification** : ce seuil est utilisé par l'auditeur au vu des anomalies relevées dans les comptes individuellement ou agrégés à d'autres, pour exprimer son opinion.

Voici quelques fourchettes pratiquées usuellement pour déterminer le seuil de signification présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°08 : les fourchettes pratiquées pour déterminer le seuil de signification

Critère	Pourcentage
Résultat courant avant impôt	5% à 10%
Chiffre d'affaires	0.5% à 1%
Marge Brute	1% à 2%
Total bilan	0.5 % 1%
Capitaux propres	1% à 2%

Source : Document interne de KPMG, Incollab audit.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

- **Le seuil de planification (Performance Materiality ou PM)** ¹

Il sert à planifier et à réaliser la mission, les procédures sont individuellement conçues pour détecter des anomalies supérieures à la PM.

Ce seuil est déterminé afin de réduire suffisamment le risque d'agrégation, c'est-à-dire le risque que le cumul des anomalies non corrigées ou non détectées excède la Matérialité.

- **Seuil minimum de remontée des anomalies (Audit Misstatement Posting Threshold ou AMPT)** ²

Les anomalies d'audit supérieures à l'AMPT sont remontées à la Direction.

Il s'agit donc du seuil en-deçà duquel les anomalies individuelles sont jugées comme n'ayant pas d'impact sur les états financiers, selon des critères de montant, nature, circonstances.

1.3.3 Les assertions d'audit ³

Les assertions d'audit sont des critères auxquels doit répondre l'information financière pour qu'elle soit régulière et sincère. Elles s'appliquent à chaque poste du bilan et du compte de résultat ainsi qu'aux informations données en annexe. Les assertions sont abrégées **CEAVOP** :

- ✓ **Completeness /Exhaustivité (C)** : Toutes les transactions et évènements ainsi que tous les actifs et les passifs qui auraient dû être enregistrés ont effectivement été enregistrés et ce dans le bon exercice comptable. Toutes les informations devant figurer en annexe y figurent effectivement.
- ✓ **Existence and réality / Existence (E)** : Les actifs et les passifs, ainsi que les transactions et les évènements qui ont été enregistrés dans les comptes ou mentionnés en annexe sont réels, concernent l'entité et se rapportent au bon exercice comptable.

¹ Document interne de KPMG, Incollab audit.

² Document interne de KPMG, Incollab audit.

³ Documentation interne de KPMG, Formation AD (Assistant Débutant).

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

- ✓ **Accuracy /Exactitude (A)** : Les actifs et les passifs ainsi que les transactions et les évènements qui ont été enregistrés dans les comptes ou mentionnés en annexe ont été correctement enregistrés, dans les soldes comptables appropriés.

- ✓ **Valuation/Valorisation (V)** : Les actifs et les passifs sont enregistrés dans les états financiers selon les valeurs appropriées. Les éventuels écarts de valorisation ou les écarts d'affectation sont correctement enregistrés.

- ✓ **Obligations & Rights /Droits et obligations (O)** : Les états financiers de l'entité reflètent aussi bien ses obligations (au passif) que ses droits sur les actifs qu'elle détient ou contrôle.

- ✓ **Presentation & disclosure/Présentation et information en annexe (P)** : Les agrégats du bilan et du compte de résultat ainsi que les informations figurant en annexe sont correctement présentés et décrits, clairement exprimés, et ce pour les montants appropriés.

A travers cette section, nous avons constaté que l'audit contractuel est un processus d'examen indépendant des obligations contractuelles entre les parties contractantes. Les auditeurs doivent donc être conscients des risques d'audit, afin qu'ils puissent déterminer les seuils d'audit et valider les assertions.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

Section 2 : La démarche d'une mission d'audit contractuel

Après avoir traité les principales notions de l'audit contractuel, nous allons nous intéresser au déroulement de la mission d'audit. Nous allons tout d'abord présenter l'approche d'audit ainsi que les moyens d'évaluation, puis les étapes à suivre afin de formuler une opinion sur la régularité des comptes audités, qui comprennent la prise de connaissance de l'entreprise, l'évaluation du contrôle interne, le contrôle des comptes les travaux de fin de mission.

2.1 La présentation de l'approche d'audit

La singularité d'une mission d'audit est qu'elle se découpe en périodes précises et identifiables, et qui sont toujours les mêmes.

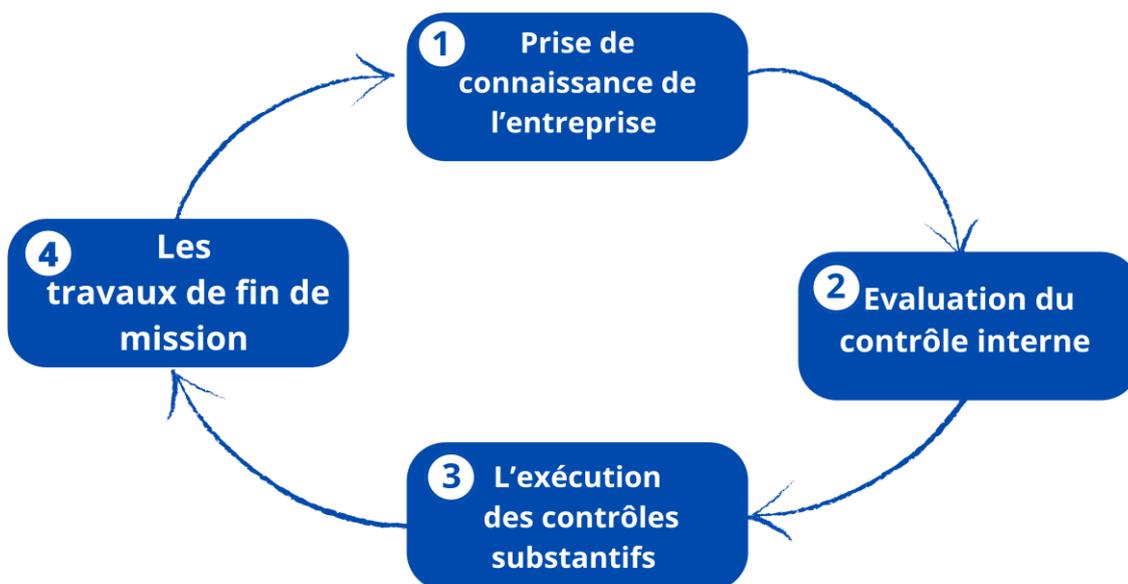
Les trois auteurs RAFFEGEAU Jean ainsi que DUFILS Pierre et DE MENONVILLE Didier explique dans leurs ouvrages la démarche générale de l'auditeur qui se résume et s'organise selon les étapes présentées comme suite ¹ :

- Orientation et planification (Prise de connaissance et élaboration d'un plan de travail) ;
- Appréciation du contrôle interne (Evaluation du contrôle interne et identification des risques) ;
- Contrôle des comptes annuels et des événements postérieurs à la clôture de l'exercice) ;
- Achèvement des travaux et rapports (finalisation de l'audit).

Ces étapes sont présentées dans le schéma ci-dessous :

Schéma N°01 : la démarche d'une mission d'audit contractuel

¹RAFFEGEAU (Jean) et autres, *l'audit financier*, édition PRESSE. France, 1994, P 54.



Source : Réalisé par l'étudiant à partir de la définition précédente.

2.1.1 Les phases d'une mission d'audit

Une mission d'audit comptable et financier s'opère, généralement, en deux phases : une phase préliminaire et une autre finale.

- ✓ L'étape préliminaire, qui doit avoir lieu tôt avant la date de clôture. Cette étape, dite intérim dans le jargon des auditeurs, commence par la prise de connaissances et planification de la mission (Phase 1) au cours de laquelle l'auditeur collecte un volume important d'informations sur l'entreprise. Cette phase lui permet de constituer son dossier permanent et au même temps d'identifier les risques inhérents de la mission. Ce qui lui permet de déboucher sur la phase 2 qui consiste en l'évaluation du contrôle interne.
- ✓ L'étape finale, quant à elle, se situe au début de l'exercice suivant la clôture de l'exercice. En d'autres termes quand les comptes annuels sont arrêtés et mis à la disposition du cabinet d'audit. Elle est consacrée au contrôle de substance sur les comptes (Phase 3) et aux travaux de fin de mission (Phase 4) ¹.

¹ Document interne de KPMG, Incollab audit.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

2.1.2 Les moyens d'évaluation

L'auditeur dispose des moyens décrits ci-après pour acquérir les informations nécessaires à la prise de connaissance :

- ✓ Entretiens avec le personnel de l'entreprise : En fonction des entretiens effectués avec le personnel de la direction et les responsables des différents services l'auditeur décide s'il doit s'adresser à un niveau hiérarchique inférieur pour obtenir une meilleure compréhension des activités et des systèmes de l'entreprise ¹.
- ✓ Documentation interne et externe : La documentation interne et externe comprend l'ensemble des documents financiers et une variété d'autres documents, notamment, les statuts, les manuels de procédures, note de services, les procès-verbaux, les rapports d'audit interne, on peut trouver des rapports de contrôle effectués par des tiers : auditeurs externes, contrôleurs fiscaux et sociaux.
- ✓ Visites des locaux : La visite des locaux (lieu de production, et de stockage, services administratifs et comptables...) permet d'obtenir des informations concrètes sur le fonctionnement de l'entreprise autrement que par les documents et information orales. L'auditeur doit acquérir une compréhension des facteurs sectoriels et réglementaires, ainsi que des autres facteurs externes, y compris le référentiel d'information financière applicable, la nature de l'entité ...

2.2 Prise de connaissance de l'entreprise et travaux préparatoires

La prise de connaissance de l'entité à auditer, en tant qu'étape préliminaire est très importante. Car, un audit efficace est lié à une adaptation aux spécificités d'une entreprise.

D'où l'objectif de cette étape est d'obtenir une compréhension suffisante des particularités de la société contrôlée pour ce qui concerne ses réalités économiques, financières, juridiques et comptables ².

2.2.1 Supports et moyens de prise de connaissance

La prise de connaissance prendra lieu en se basant sur deux étapes principales qui sont à la fois la consultation des documents essentiels et l'élaboration des entretiens. L'auditeur

¹ WHANNOU (Serge), *Audit comptable et financier*, édition DUNOD, Paris, 2012, P21.

² MERCIER (Antoine) et MERLE (Philippe), Op. Cit, P. 513-520.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

dispose des moyens décrits ci-après pour acquérir les informations nécessaires à la prise de connaissance ¹ :

- ✓ Les supports de base : qui sont des supports qui doivent être fournis par l'entreprise à l'auditeur qui servent de base pour la prise de connaissance tel que le manuel de procédure comptable ².
- ✓ Autres supports de base : Il s'agit des données mise à la disposition de l'auditeur par l'entité auditée tel que : le dossier organisationnel et juridique, le dossier comptable, le dossier fiscal et social : il s'agit des documents spécifiant les régimes fiscaux applicables, les conventions, les redressements notifiés...³

Il existe ainsi d'autres outils et supports produits par l'auditeur lui-même en se servant des supports de base après avoir procédé à leur traitement et analyse, leur établissement servira par la suite à la formulation de l'opinion ou jugement final sur les comptes de l'entité, tel que le questionnaire de prise de connaissance, la grille d'analyse des tâches...

2.2.2 Acceptation et maintien de la mission

Avant d'accepter une mission, l'auditeur doit respecter un certain nombre de règles déontologiques et professionnelles d'acceptation d'une mission en évitant de tomber sous le coup des incompatibilités et des interdictions légales. Et aussi apprécier la possibilité d'effectuer une mission. Pour cela, l'auditeur doit avoir une connaissance suffisante des particularités de l'entreprise, de ses risques généraux, de ses systèmes significatifs afin d'évaluer globalement les moyens qui seront nécessaires à l'exécution de la mission.

2.2.3 La Lettre de mission

Après avoir pris connaissance de l'entreprise, l'auditeur consigne les termes et conditions de ses interventions dans une lettre de mission.

Selon l'Art 6 de la décision n°002 du 04 février 2016 portant normes algériennes « *L'auditeur doit demander à l'entité de confirmer son accord sur les termes et conditions*

¹ EKABOUMA (David), *Audit comptable & financier : Objectifs, Démarches et Techniques* », MELEA, USA, 2010, P 6.

² KARAFI (Bissam), *rédaction de manuel de procédures et analyse du contrôle interne du département pièce de rechange*, Mémoire de fin d'étude Magister, Maroc, 2005.P .50.

³ Idem.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

exposés dans la lettre de mission. Il doit consigner dans son dossier de travail tout désaccord éventuel »¹.

Cette dernière est destinée à prévenir tout malentendu ou litiges sur les termes et conditions de la mission.

Selon l'Art 9 de la même décision la lettre de mission contient² :

- ✓ L'objectif et l'étendue de l'audit portant sur les états financiers ;
- ✓ Les responsabilités de l'auditeur ;
- ✓ Les responsabilités de la direction ;
- ✓ L'identification du référentiel comptable applicable pour l'établissement des états financiers ;
- ✓ Une indication de la forme et du contenu envisagés de tous rapports à émettre par l'auditeur ;
- ✓ La base de calcul des honoraires et les modalités de règlement ;
- ✓ Le planning et la réalisation de l'audit ;
- ✓ La direction doit informer l'auditeur des faits qui peuvent affecter les états financiers dont elle aurait connaissance au cours de la période s'écoulant entre la date du rapport d'audit et celle à laquelle les états financiers sont approuvés.

2.2.4 Orientation et planification de la mission

Selon la norme ISA300 : « *L'auditeur doit planifier l'audit afin que la mission soit réalisée de manière efficace* »³.

La planification de la mission d'audit se matérialise, d'une part, par l'élaboration d'un plan de mission et, d'autre part, par l'élaboration d'un programme de travail.

Le plan de mission décrit l'approche générale des travaux d'audit. L'auditeur se base sur les éléments recueillis lors de l'étape de prise de connaissance et des jugements qu'il a pu en tirer quant aux risques d'anomalies au sein des comptes de l'entité. Son établissement n'est pas définitif et pourra faire l'objet de modification lors d'étapes postérieures⁴.

¹ Décision n°002 du 04 février 2016 portant normes algériennes d'audit (NAA 210, NAA 505, NAA 560, NAA 580).

² Décision n°002 du 04 février 2016 portant normes algériennes d'audit (NAA 210, NAA 505, NAA 560, NAA 580).

³ Normes internationales, d'audit ISA 300, Planification d'un audit d'états financiers.

⁴ ALAIN (Mikol), Op. Cit, P.110.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

Le programme de travail une fois élaboré par le chargé de mission doit être communiqué à l'ensemble de l'équipe afin de permettre à chaque collaborateur de mieux comprendre le travail qui lui a été confié.

De plus bien préparée, cette organisation facilite généralement la discussion du budget avec l'entreprise car elle permet de mieux justifier le bien-fondé du nombre d'heures nécessaires à la réalisation des travaux ¹.

2.3 Evaluation du contrôle interne

Après avoir effectué la deuxième étape de la démarche d'audit qui est la prise de connaissance de l'entreprise auditée et après avoir pu collecter et sélectionner les informations nécessaires et celles concernées par le contrôle et l'évaluation, l'auditeur externe va procéder à l'analyse de ses données afin qu'il puisse comprendre l'origine et la production de ces derniers par le système d'information de cette entreprise de ce fait il sera capable d'identifier les contrôles pertinents mis en place et qui lui permettra par la suite de détecter les erreurs, les anomalies ainsi que les fraudes et les risques et les déceler ².

L'évaluation des systèmes et des procédures du contrôle interne comporte : la description des systèmes, la réalisation de tests destinés à valider la compréhension de l'auditeur (tests de conformité), et la réalisation de tests de points forts de contrôle interne (tests de procédures) visant à s'assurer de leur bon fonctionnement ³.

2.4 L'exécution des contrôles substantifs et révision des comptes

Durant cette étape l'auditeur établit des programmes de contrôle des comptes de bilan et de résultat en réponse à la confiance obtenue lors des étapes précédentes, l'exécution de ces programmes permet de collecter des éléments suffisant pour savoir si les assertions étaient respectées. Ces contrôles sont faits par des techniques de sondage qui peuvent être statistiques ou empiriques, tests de détail, ou des procédures analytiques ou aussi la confirmation directe pour les immobilisations ou stocks. Et cela pour obtenir les éléments probants nécessaires au fondement de son opinion et le justifier.

¹ Document interne KPMG, Incollab audit.

² RENARD (Jacques), Op. Cit, P.352.

³ MERCIER (Antoine), MERLE (Philippe), *Audit et commissariat aux comptes*, FRANCIS LEFEBVRE, 2012, Levallois-Perret, p509.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

On peut distinguer deux méthodes principales ¹ :

- La révision par compte ou dans l'ordre de la balance qui est la méthode française traditionnelle ;
- La révision des comptes par cycles qui nous vient des pays anglo-saxons.

2.4.1 Révision des comptes dans l'ordre de la balance ²

Lorsque la révision des comptes se fait dans l'ordre de la balance, l'analyse est faite compte par compte. Tous les comptes sont ainsi passés en revue, des comptes de la classe 1 à ceux de la classe 7 et ce, l'un après l'autre.

L'inconvénient de cette méthode est l'absence de réflexion sur les risques potentiels. Chaque compte bénéficie souvent du même budget temps, compte de bilan ou de résultat, au détriment des comptes dont l'impact est considéré comme significatif et qui nécessiteraient peut-être des contrôles plus approfondis.

2.4.2 Révision des comptes par cycles

Analyser les comptes par cycles comptables consiste à analyser simultanément un certain nombre de comptes liés entre eux, sans tenir compte du fait qu'ils se trouvent au bilan ou au compte de résultat.

Dans chaque cycle de contrôle, l'auditeur met en œuvre la démarche par phase. Le fil conducteur des travaux par cycle est constitué par les assertions d'audit, dont la validation constitue l'objectif des travaux par cycle. L'audit financier se fait à base de contrôle des documents comptables et la vérification des comptes sociaux ³.

Il n'existe pas de liste officielle des cycles comptables à vérifier, mais généralement, les experts-comptables associent les comptes de façon semblable à la classification du plan comptable général ⁴ :

¹ <https://www.compta-online.com/la-revision-des-comptes-cycles-ou-balance-ao615> (29/04/2023 à 20/33).

² <https://www.compta-online.com/la-revision-des-comptes-cycles-ou-balance-ao615> (29/04/2023 à 20/40).

³ KASSA (Imène), *La réalisation d'une mission d'audit externe*, mémoire de master, Université Abderrahmane Mira, Bejaïa, 2017-2018, P.39.

⁴ <https://libeo.io/blog/comptabilite/revison-comptable> (06/05/2023 à 08/50).

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

- Cycle trésorerie/ financement ;
- Cycle des immobilisations ;
- Cycle capitaux propres (y compris affectation du résultat) ;
- Cycle achats/fournisseurs ;
- Cycle ventes/clients ;
- Cycle personnel ;
- Cycle Etat ou impôts et taxes ;
- Cycle stocks et en-cours.

Cette méthode permettra, en combinaison avec le seuil de signification, de ne pas passer d'écritures inutiles tout en se concentrant sur les points qui nécessitent l'attention.

Dans le cadre de notre étude nous allons nous concentrer sur le cycle de la trésorerie.

2.4.2.1 Les différentes techniques utilisées pour la révision des comptes.

Il existe plusieurs techniques qui sont utilisées pour la révision des comptes parmi :

- ✓ La revue analytique permet de comparer les comptes d'un exercice à l'autre pour repérer les anomalies ou variations significatives entre les exercices. Elle permet d'orienter les contrôles vers les évolutions anormales.
- ✓ L'observation physique permet de vérifier l'existence des stocks et immobilisations (inventaire) en nature et en quantité.
- ✓ Les rapprochements et recoupements avec les pièces justificatives internes ou externes aident à contrôler la cohérence des enregistrements comptables. Ces contrôles peuvent être appliqués aux relevés bancaires et comptes de trésorerie (rapprochement bancaire).
- ✓ La confirmation directe ou circularisation permet d'obtenir des tiers un extrait du grand livre. Il permet de vérifier l'exhaustivité des enregistrements dans les comptes fournisseurs.
- ✓ Les entretiens avec la direction documentés dans le dossier de travail permettront d'obtenir des réponses complémentaires.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

2.4.2.2 Le cycle trésorerie

Le Cycle trésorerie est définis comme « le mouvement de circulation des fonds disponibles ou de fonds de roulement pendant le cycle de production, depuis les dépenses initiales d'approvisionnement de matière première, de règlement des achats, des salaires et autres charges jusqu'aux encaissements provenant des ventes »¹

Selon VERNIMMEN « *la trésorerie d'une entreprise a un instant donné est égale à la différence entre ses emplois (placements financiers et disponibles) et son endettement bancaire et financier à court terme. Il s'agit donc du cash dont elle dispose quoiqu'il arrive (même si sa banque décidait de cesser ses prêts à court terme) et quasi immédiatement (le temps seulement de débloquer ses placements à court terme) »* ² .

En somme, le terme trésorerie se réfère à l'ensemble des moyens disponibles de l'entreprise lui permettant d'être solvable en tenant compte de l'exigibilité des dettes.

De ce fait, la trésorerie satisfait aux trois (03) exigences suivantes ³ :

- **La liquidité** : qui est une aptitude de l'entreprise à faire face à ses dépenses par une circulation optimale de ses flux du cycle d'exploitation.
- **L'exigibilité** : qui exprime la capacité de l'entreprise à respecter les dates d'échéance de règlement de ses dettes.
- **La solvabilité** : qui est une aptitude de l'entreprise à rembourser à terme l'ensemble de ses dettes.

2.4.2.3 Révision des comptes du cycle « trésorerie » ⁴

A ce stade de sa démarche, l'auditeur a dû évaluer les risques effectifs qui pèsent sur les assertions d'audit présentant une importance particulière pour le cycle examiné. Les contrôles substantifs mise en œuvre dans le cadre de la révision des comptes vont porter :

- ✓ D'une part, sur ces assertions, étant précisé que l'importance des travaux complémentaires est inversement proportionnelle aux éléments probants issus de l'évaluation du contrôle

¹ LEKHLEF (Hannane), *audit du cycle trésorerie au niveau de la société Nationale des assurances*, mémoire de master, finance, EHEC Alger, 2014, p.57.

² VERNIMMEN (Pierre) , *finance d'entreprise*, édition DALLOZ, 2010, Paris, P.24.

³<https://www.memoireonline.com/12/09/2996/m-La-pratique-de-la-gestion-de-la-tresorerie-au-BUMIGEB4.html> (11/05/2023 à 23/39).

⁴ <https://www.compta-online.com/la-revision-des-comptes-cycles-ou-balance-ao615> (11/05/2023 à 00 :16).

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

interne. Dans certains cas cependant, la mise en œuvre de contrôles substantifs ne pourra remédier aux faiblesses de contrôle interne détectées, et l'auditeur devra en tirer les conséquences dans son opinion.

- ✓ D'autre part, sur les assertions qui relèvent par essence de la révision et non des contrôles de procédures, comme par exemple l'assertion relative à la présentation des comptes.

Les contrôles de l'auditeur pourront porter notamment sur :

- ✓ La coupure des enregistrements ;
- ✓ L'existence des soldes ;
- ✓ La présentation des comptes.

L'auditeur mettra généralement en œuvre un certain nombre de contrôles complémentaires, concernant essentiellement les aspects fiscaux relatifs aux opérations de trésorerie. Les contrôles suggérés ci-après sont donnés à titre indicatif. L'auditeur devra adapter la démarche proposée au cas particulier de l'entité contrôlée.

- ✓ **Coupure des enregistrements** : A partir des rapprochements bancaires, l'auditeur vérifie que les mouvements de trésorerie sont comptabilisés sur le bon exercice. Il vérifie également la prise en compte des intérêts bancaires non échus ainsi que les intérêts courus non échus sur certaines valeurs mobilières.
- ✓ **Existence des soldes** : Les procédures de révision mises en œuvre par l'auditeur peuvent comporter notamment :
 - Le contrôle des états de rapprochement bancaire ;
 - La circularisation des banques en relation avec l'entreprise, en vue d'obtenir la validation de diverses informations : signataires habilités à réaliser des opérations, engagements pris ou reçus par l'entreprise, soldes des différents comptes ouverts par l'entreprise (y compris les soldes des comptes d'emprunts), montant des parts sociales, etc.
 - Le rapprochement de la liste des personnes théoriquement investies d'un pouvoir de signature avec les réponses apportées à la demande de confirmation de banques fait souvent apparaître la nécessité d'une actualisation de l'information mise à la disposition de la banque.
 - Le contrôle des caisses, consistant notamment à examiner la feuille d'inventaire et à tester la justesse du journal de caisse au jour de l'intervention ;

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

- Le contrôle de la justification et de l'apurement des valeurs à l'encaissement (chèques, effets,)
- L'examen de la justification des valeurs mobilières à partir des relevés des dépositaires des titres ;
- L'auditeur s'assure également que tous les comptes de virements internes sont soldés à la clôture.
- ✓ **Evaluation des soldes** : Le contrôle de l'évaluation des soldes nécessite le plus souvent : le contrôle de la conversion au cours de clôture des soldes de banques et caisses en devises ; l'examen de la valeur à la clôture du portefeuille de valeurs mobilières et le contrôle des provisions nécessaires.
- ✓ **Présentation des comptes** : L'auditeur s'assure que les soldes créditeurs de banques sont bien comptabilisés dans le poste emprunts et dettes au passif.
- ✓ **Autres contrôles** : En complément de ces différents contrôles, une attention particulière pourra être apportée par l'auditeur aux aspects fiscaux spécifiques pouvant être liés à certains placements (obligations, bons...).

2.5 Les travaux de fin de mission

Après avoir procédé au contrôle des comptes, l'auditeur réalise les travaux de fin de mission suivants ¹ :

- ✓ Recherche des événements postérieurs au bilan ;
- ✓ Obtention de la lettre d'affirmation ;
- ✓ Signature du questionnaire de fin de mission ;
- ✓ Préparation de la note de synthèse de la mission ;
- ✓ Rédaction conclusions et des projets de rapports à l'approbation de l'associé responsable.

2.5.1 Les événements postérieurs au bilan

Événement ayant une incidence financière significative, survenu entre la date de clôture de la période et la date de la mise au point définitive des états financiers et qui, de ce fait, doit être reflété ou faire l'objet d'un complément d'information dans ces états.

L'auditeur doit être éveillé et doit poursuivre ces événements jusqu'à la signature effective de son rapport.

¹ BARLET (Jean-Luc) et autres, *Mémento Audit et commissaires aux comptes* », FRANCIS LEFEBVRE, Paris, 2017, P 648-662.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

2.5.2 La lettre d'affirmation

La lettre d'affirmation fait partie des diligences dont dispose l'auditeur dans l'exercice de sa mission d'audit légal ou contractuel. Elle s'intègre dans un dispositif cohérent de mise en œuvre des travaux d'audit ainsi elle constitue un élément probant et fiable car à travers la lettre d'affirmation, l'auditeur obtient des déclarations écrites de la part de la direction.

2.5.3 Le questionnaire de fin de mission

Le questionnaire de fin de mission a pour objectif de permettre à l'auditeur de s'assurer qu'il n'a oublié aucun aspect important de la mission, qui veut dire qu'il a rempli toutes les diligences requises par les normes professionnelles, et qu'il n'existe pas de points en suspens qui feraient obstacle à l'émission du rapport. Il doit être signé et soumis au directeur de mission en même temps que la note de synthèse et les projets de rapports.

2.5.4 Notes de synthèse

La note de synthèse générale résume le processus d'audit concourant à l'émission de l'opinion de l'auditeur. En tant que tel, la rédaction de ce document ne nécessite aucune information nouvelle : la note de synthèse reprend des informations qui proviennent de différentes feuilles de travail du dossier d'audit établies lors des différentes phases ...

2.5.5 Rapport et contrôle de qualité

L'auditeur procède à l'élaboration de son rapport tout en prenant en considération les normes de rapport utilisées ainsi que les problèmes relevés dans la note de synthèse.

Le rapport doit être discuté avec l'associé et qui doit être revu par un autre tenant compte du principe d'indépendance, il doit comporter des recommandations concernant les problèmes détectés lors de l'évaluation du contrôle interne.

Il existe deux catégories de rapport :

- ✓ **Le rapport d'opinion sans réserve** : l'auditeur émet une opinion de certification sans réserve lorsque sa conclusion est que les états financiers donnent une image fidèle (ou présentent sincèrement) la situation financière et le résultat de l'entreprise, conformément à un référentiel comptable identifié.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

- ✓ **Un rapport modifié est émis dans le cas contraire** : observations ayant ou n'ayant pas d'incidence sur l'opinion d'audit, impossibilité d'exprimer une opinion, opinion avec réserve et opinion défavorable.

En somme, une mission d'audit contractuel suit généralement un processus en quatre étapes : la prise de connaissance de l'entreprise, l'évaluation du contrôle interne, le contrôle des comptes et les travaux de fin de mission. Bien que cet ordre soit souvent observé, il est important d'adapter ces étapes aux besoins spécifiques de chaque mission.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

Section 3 : la réussite d'une mission d'audit contractuel

Dans la troisième section, on a trouvé nécessaire d'introduire de ce qui est une mission d'audit contractuel, on prendra connaissance par la suite de la notion de la réussite et les éléments clés d'une mission d'audit contractuel réussie.

3.1 La notion de la réussite d'une mission d'audit contractuel

Dans la partie suivante nous allons découvrir la pratique ainsi que le concept de la réussite d'une mission d'audit contractuel.

3.1.1 La pratique d'une mission d'audit contractuel

La mission contractuelle n'est pas imposée par la loi (elle n'est donc ni « légale » au sens obligatoire en raison de la loi ou des règlements, ni illégale au sens de contraindre la loi ; légalement, les parties peuvent y recourir, en fixer librement le champ et choisir l'auditeur) ¹.

Pour ce faire un de ces dernier met en œuvre un référentiel de travail qui lui permettra de rassembler des éléments probants nécessaires pour tirer des conclusions sur lesquelles se fonde son opinion ².

Les objectifs principaux d'une mission d'audit qui sont :

- ✓ **Détection de la fraude** : Le contrôle des documents comptables de l'entreprise peut se finaliser par une détection de fraude qui peut prendre les formes suivantes :
- ✓ **Les détournements de fonds ou d'actifs** : effectué à des fins personnelles suite à des gaps existants dans le contrôle interne.
- ✓ **Les irrégularités** : Des écritures ou documents comptables falsifiés volontairement par la direction afin de remonter l'image visée.
- ✓ **Audit constructif** : Vise à améliorer les procédures de l'entreprise par le biais de recommandation résultantes de la mission d'audit.

¹ BARLET (Jean-Luc) et autres, Op. Cit P 640.

² KHELASSI (Reda), *l'audit interne-audit opérationnel*, édition HOUMA, Alger, 2005, P.23.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

3.1.1.1 Le champ d'application

Le champ d'application d'une mission d'audit peut varier de façon significative en fonction de deux éléments : l'objet et la fonction.

- **L'objet**

Va permettre de distinguer les missions spécifiques des missions générales ou thématique.

- ✓ Ou bien, cas le plus fréquent, on a affaire à une mission spécifique, c'est-à-dire portant sur un point précis en un lieu déterminé. Ainsi en est-il si la mission a pour objet « l'audit du magasin de l'usine de Valenciennes » ou encore « l'audit des ventes du secteur Maine-Anjou » etc.
- ✓ Par opposition à ces missions « spécifiques », on peut définir des missions « générales » qui ne vont connaître aucune limite géographique. En reprenant les exemples précédents, on peut illustrer la notion de mission générale avec « l'audit des magasins » ou encore « l'audit des ventes » et ce, partout où dans l'entreprise il y a un magasin, une activité de vente etc. ¹

- **La fonction**

Autre critère qui peut, bien évidemment, se marier avec le précédent, on parle alors de missions unies fonctionnelles ou de missions plurifonctionnelles ².

- ✓ La mission unifonctionnelle est celle où l'auditeur est concerné par une seule fonction, qu'elle soit spécifique ou générale. Par habitude, on réserve ce terme aux missions « générales », mais on perçoit bien qu'il n'y a là aucune exigence logique : l'audit du magasin de l'usine de Valenciennes, ou l'audit des magasins sont toutes les deux des missions unifonctionnelles car ne concernant que la fonction « gestion des magasins ». Il en sera de même pour « l'audit des achats ».
- ✓ La mission plurifonctionnelle, celle où l'auditeur est concerné par plusieurs fonctions au cours d'une même mission, se rencontre en général dans deux cas :

Le premier cas, et le plus courant, est celui des filiales. Lorsque les auditeurs se déplacent pour aller auditer une filiale, ils auditent en général tout ou partie des activités de la filiale sans se limiter à une seule fonction.

¹ RENARD (Renard), *Théorie et pratique de l'audit interne*, édition RYROLLES, Paris, 2009. P.196.

² Idem.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

Le second cas, en dehors des filiales et usines, dans lequel on trouve très souvent une approche multifonctionnelle, est celui des audits informatiques : auditer les systèmes informatiques d'un secteur, d'une filiale ou d'une usine n'a en général que les apparences d'une approche unifonctionnelle (l'informatique), car les systèmes informatiques en question vont bien évidemment couvrir et concerner plusieurs fonctions.

En sus du champ d'application, la durée de la mission est également un critère intéressant à apprécier.

- **La durée**

Une mission d'audit peut durer dix jours ou dix semaines, il n'y a pas de règle en la matière et tout est fonction de l'importance du sujet à auditer.

À partir de cette observation, on peut distinguer les missions « courtes » (inférieures ou égales à quatre semaines) et les missions longues (plus d'un mois). Outre les conséquences de la durée sur l'organisation de la mission, sa logistique et son budget, la longueur a également des conséquences méthodologiques ¹.

- ✓ Les missions longues sont des missions dans lesquelles on déroule tout le processus méthodologique de l'audit. En d'autres termes, la mission longue est la parfaite illustration de la méthodologie d'audit appliquée par l'équipe d'audit chargée de la mission. Il en va tout autrement d'une mission « courte ».
- ✓ La mission courte, en effet, exige une condensation des actions pour parvenir au résultat. Cette condensation est d'autant plus naturelle que, si la mission est courte, c'est en général qu'elle est simple, que le thème en est bien connu des auditeurs et que les investigations à réaliser sont peu nombreuses.

Enfin, à la différence de la mission longue, la mission courte bénéficie d'une logistique réduite et d'un budget plus faible. Dans la pratique, la mission courte, unifonctionnelle et particulière, se rencontre souvent dans le cas de missions spécifiques, sur un sujet précis, demandées par le client en dehors du plan d'audit, parce que l'on souhaite résoudre un problème urgent et imprévu.

¹ RENARD (Jaques), *Théorie et pratique de l'audit interne*, édition RYROLLES, Paris, P.198.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

Deux observations restent toutefois communes aux missions d'audit quelle que soit leur durée :

- ✓ Bien évidemment, il y a une prévision de durée, exigée par la planification et la nécessité d'une estimation budgétaire. Mais l'auditeur n'arrête jamais une mission non achevée au motif qu'il a atteint le délai prévu, pas plus qu'il ne poursuit une mission terminée pour le simple plaisir de respecter une prévision trop large. On adapte planning et budget au fur et à mesure des réalisations mais l'achèvement des objectifs conditionne seul la durée réelle de la mission.
- ✓ La méthodologie, appliquée dans ses moindres détails ou plus ou moins condensée, est néanmoins toujours respectée dans ses principes et en particulier dans ses trois phases fondamentales.

3.1.2 Le concept de La réussite d'une mission d'audit contractuel

La réussite d'une mission d'audit nécessite la maîtrise de la démarche et des outils de l'auditeur. Bien préparer sa mission d'audit d'un point de vue méthodologique est une condition majeure de réussite. Mais pour améliorer son efficacité, il faut adopter un savoir-faire et un savoir-être qui aideront et faciliteront l'adhésion des différentes parties prenantes dans cette mission¹.

3.2 Les éléments clés d'une mission d'audit contractuel réussie

Une mission d'audit contractuel est une démarche professionnelle complexe qui nécessite une connaissance approfondie des normes d'audit et des techniques d'audit, ainsi qu'une compréhension claire des objectifs et des risques de la mission.

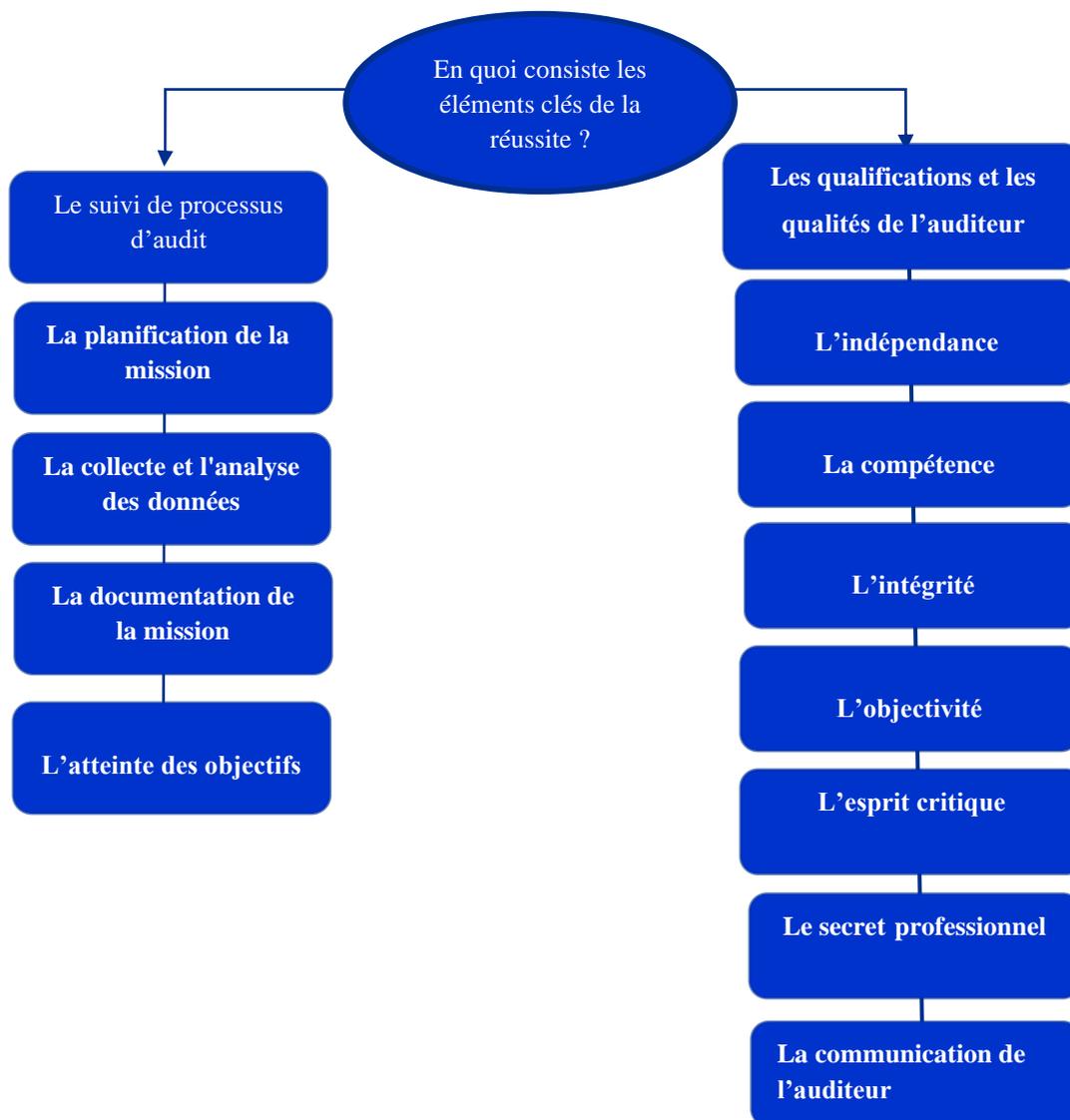
La réussite d'une mission d'audit contractuel est à la fois un concept objectif et subjectif. En général, elle dépend du respect des normes, de la méthodologie et du code de déontologie en vigueur, ainsi que d'une communication efficace à tous les niveaux.

En outre, les auditeurs doivent se concentrer sur plusieurs éléments clés qui sont essentiels à la réalisation de la mission avec succès. Ces derniers peuvent être définis selon diverses approches. Nous nous appuyerons sur deux comme démontré dans le schéma ci-dessous :

¹ MEDDAD (Asma Baya) MERAZKA (Rahma), *La contribution de l'audit interne dans la réalisation des objectifs de l'entreprise*, Mémoire de master, ESC, 2017.P14.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

Schéma N°02 : Les éléments clés de réussite d'une mission d'audit contractuel



Source : Réalisé par l'étudiant à partir des informations précédentes.

3.2.1 Le suivi du processus

Pour mener à bien une mission, le cabinet d'audit s'est doté de plusieurs outils de travail dont le guide de procédure de conduite des audits ayant pour objet de décrire la procédure de conduite d'une mission d'audit en vue d'harmoniser les méthodes de travail.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

3.2.1.1 La planification de la mission

La planification de la mission est la première étape importante pour réussir une mission d'audit contractuel. La planification comprend l'identification des objectifs de la mission, l'évaluation des risques, la détermination des procédures d'audit à mettre en place, la définition du calendrier de la mission, la composition de l'équipe d'audit, et l'identification des ressources nécessaires à la réalisation de la mission.

3.2.1.2 La collecte et l'analyse des données

La collecte et l'analyse des données sont les éléments clés de toute mission d'audit réussie. Les auditeurs doivent obtenir une compréhension approfondie des activités du client, identifier les risques et les faiblesses potentielles, et évaluer l'efficacité des contrôles internes en place. Les auditeurs doivent également analyser les données collectées pour identifier les écarts et les anomalies qui pourraient indiquer des problèmes ou des fraudes.

3.2.1.3 La documentation de la mission

La documentation est un élément essentiel de toute mission d'audit. Les auditeurs doivent documenter toutes les étapes de la mission, y compris les procédures d'audit, les résultats des tests, les conclusions et les recommandations. La documentation doit être claire, concise, précise, et suffisamment détaillée pour permettre à un tiers de comprendre la nature et l'ampleur de la mission.

3.2.1.4 L'atteinte des objectifs

Cette étape vise à s'assurer que les objectifs préalablement fixés au début de mission seront atteints avec efficacité et efficience et dans les délais prévus.

L'atteinte des objectifs se réalise à travers l'exploitation optimale des ressources disponibles, ainsi que la mise en œuvre précise des outils et des techniques d'audit tout en respectant les normes et la réglementation en vigueur.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

3.2.2 Les qualifications et les qualités de l'auditeur

La réussite d'une mission d'audit contractuel dépend également des qualités et des qualifications de l'auditeur, celles-ci peuvent affecter le déroulement de la mission, les résultats de l'audit et l'efficacité de la communication avec le client.

Parmi les qualités et les qualifications des auditeurs on trouve :

3.2.2.1 L'indépendance

Il y'a plusieurs définitions de l'indépendance de l'auditeur, ce dernier occupe une place essentielle dans la réglementation de l'audit externe.

Le dictionnaire Larousse définit l'indépendance comme : « *L'état de quelqu'un qui n'est tributaire de personne sur le plan matériel, moral et intellectuel. C'est le cas d'une personne qui peut prendre un jugement sans être influencé par une force extérieure ou ses propres intérêts* ».

L'indépendance existe lorsque la volonté se détermine sans être contrainte ou influencé par des contraintes extérieures ; une personne indépendante est une personne libre qui ne dépend pas d'une autre personne ou d'une autre chose. Selon De Angelo (1981), « *le niveau de l'indépendance est la probabilité qu'un auditeur révèle des anomalies lors de sa mission* »¹.

L'indépendance constitue donc est un pilier important de l'exécution de la mission d'audit, tel que l'auditeur doit être libre, franc, et exprime son opinion sans aucune influence interne ou externe. L'indépendance peut être perçue sur deux axes :

✓ **L'indépendance d'esprit (ou de fait)** : Le code d'éthique de L'IFAC a défini l'indépendance d'esprit comme : « *l'état d'esprit qui permet d'émettre une opinion sans être affecté par des influences qui compromettent le jugement professionnel permettant à un professionnel d'agir avec intégrité et d'exercer l'objectivité et le scepticisme professionnels adéquats* »².

Donc l'indépendance d'esprit est liée aux actes de l'auditeur et le degré de sa résistance face aux pressions des dirigeants afin d'exprimer une opinion objective, ceci dépend de son âme, sa conscience et son impartialité.

¹ DE ANGELO (Linda Elizabeth), *Auditor Independence, 'low balling' and disclosure regulation*, journal of accounting and economics, 1981, P.113-127.

² Cadre de référence internationale des pratiques professionnelles, code de déontologie.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

En fait, l'auditeur est un être humain qui se diffère l'un de l'autre, l'état d'esprit est relative à chaque personne, donc l'indépendance d'esprit ne peut être mesuré ni par norme, ni par loi ¹.

✓ **L'indépendance l'apparence** : Selon le code de l'éthique de L'IFAC, « *l'apparence de l'indépendance implique que le professionnel évite les faits ou les circonstances qui sont tel qu'une troisième partie objective et raisonnable, bien informée et ayant connaissance de tous les éléments pertinents y compris les mesures préventives appliquées peuvent raisonnablement conclure que l'intégrité, l'objectivité ou le scepticisme professionnel sont compromis* ».

L'auditeur à la fin de sa mission élabore un rapport destiné aux parties prenantes, concernant la sincérité, la régularité et l'image fidèle des états comptables et financiers, sur l'absence d'anomalies significatives ou fraude et la continuité d'exploitation, donc l'audit représente l'assurance pour les tiers d'où la préservation de sa qualité est primordiale.

3.2.2.2 La compétence

La compétence est liée aux connaissances, capacités, volonté professionnelle et le niveau de technicité de l'individu et sa capacité de résoudre des problèmes et trouver des solutions, elle est propre à chacun, est une condition requise pour les auditeurs.

Selon l'ISQC : « *le cabinet doit définir des politiques et des procédures destinés à fournir au cabinet l'assurance raisonnable que ce dernier dispose d'un personnel au nombre suffisant, possédant les capacités et les compétences requises, et ayant pris l'engagement de respecter les principes d'éthique applicable à la réalisation d'une mission selon les normes professionnelles et conformément aux obligations légales et réglementaires, afin de permettre au cabinet ou aux associés responsable de mission l'émission de rapports appropriés en la circonstance* ». La compétence de l'auditeur a été souvent considérée comme une garantie de la capacité de détection de sa détection.

¹ Barbier (Etienne), mieux *piloter et mieux utiliser l'audit*, édition MAXIMA, 1998, P.43.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

3.2.2.3 L'intégrité

L'auditeur fait preuve d'honnêteté intellectuelle et de droiture dans la conduite de ses missions. Il s'abstient - même en dehors de l'exercice de la profession - de tous agissements contraires à la probité et à l'honneur ¹.

3.2.2.4 L'objectivité

L'auditeur veille tout au long de sa mission à conserver une attitude impartiale caractérisée par l'absence de tous préjugés, influences extérieures ou conflits d'intérêts, et par la conduite d'une démarche professionnelle permettant d'aboutir à des conclusions objectives ².

3.2.2.5 Le secret professionnel

L'auditeur est astreint au secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont ils ont pu avoir connaissance à raison de leurs fonctions ³.

3.2.2.6 L'esprit critique

L'article 7 de la norme ISA 200 exige que « les membres de l'équipe de mission fassent preuve d'esprit critique tout au long de la planification et de la réalisation de l'audit. L'exercice de l'esprit critique favorise la qualité des jugements portés par l'équipe de ce fait l'efficacité globale et l'atteinte de la qualité au niveau de la mission »⁴.

3.2.2.7 La communication de l'auditeur

La communication est indispensable à la fois entre auditeurs et audités à différents stades d'avancement de la mission mais également entre les membres de l'équipe d'audit, Une communication efficace avec le client est essentielle pour assurer la réussite de la mission. Les auditeurs doivent maintenir une communication constante avec le client pour s'assurer que la mission avance dans la bonne direction et pour traiter rapidement les problèmes ou les difficultés éventuelles.

Selon Forgues Corinne, directrice du développement de la formation continue, IAE Lyon « un auditeur doit être à l'écoute : Il faut pouvoir mettre à l'aise l'audité, faire tomber ses barrières, ce qui demande des savoir-être spécifiques, une habileté dans le

¹ MIKOL (Alain), Op. Cit, P.17.

² MIKOL (Alain), Op. Cit, P.17.

³ MIKOL (Alain), Op. Cit, P.18.

⁴ Norme ISA 200, Respect des règles professionnelles.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

questionnement. Puis l'auditeur doit entrer dans le vif du sujet, en s'assurant que l'activité est conforme. Une écoute active est nécessaire, car la réponse dépend du constat positif ou négatif. La reformulation est également importante pour pouvoir évaluer »¹

3.3 Situations de la non réussite de la mission d'audit contractuel

L'évaluation de la réussite d'une mission d'audit contractuel est un processus complexe qui s'appuie sur une multitude de critères essentiels, l'évaluation globale de ces critères permet de déterminer si la mission d'audit contractuel a été couronnée de succès ou si les aspects ont nécessité des améliorations.

Voici quelques situations dans lesquelles on pourrait dire qu'une telle mission n'a pas réussi :

3.3.1 Non-respect des normes d'audit

Si l'auditeur ne respecte pas les normes professionnelles d'audit, telles que les normes édictées par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB), il peut être considéré que la mission n'a pas réussi. Le non-respect de ces normes peut porter atteinte à la qualité et à l'intégrité du processus d'audit.

3.3.2 Identification de fraudes significatives non détectées

Si l'auditeur n'a pas été en mesure de détecter des fraudes significatives ou des irrégularités dans les états financiers de l'entité auditée, cela peut être considéré comme un échec de la mission d'audit. L'objectif de l'audit est de fournir une assurance raisonnable quant à la sincérité et à la fiabilité des informations financières, et la non-détection de fraudes importantes remet en question cette assurance.

3.3.3 Non-respect des délais et des budgets

Si l'auditeur ne parvient pas à respecter les délais et les budgets convenus avec le client, cela peut être considéré comme un échec de la mission. Le respect des échéances est crucial, car les rapports d'audit sont souvent nécessaires pour des décisions importantes telles que l'obtention de financements ou la communication aux actionnaires.

¹ <https://www.canal-u.tv/thematiques/eco-gestion/compta/audit> (10/05/2023 à 21/06).

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

3.3.4 Manque d'indépendance ou de professionnalisme

Si l'auditeur ne fait pas preuve d'indépendance ou de professionnalisme dans l'exécution de sa mission, cela peut être considéré comme un échec. L'indépendance est essentielle pour garantir l'objectivité de l'auditeur, tandis que le professionnalisme englobe des éléments tels que l'application rigoureuse des procédures d'audit et la communication adéquate des résultats.

3.3.5 Non-respect des objectifs de l'audit

Chaque mission d'audit a des objectifs spécifiques convenus entre l'auditeur et le client. Si l'auditeur n'atteint pas ces objectifs, par exemple en ne parvenant pas à fournir une assurance raisonnable sur les états financiers, cela peut être considéré comme un échec de la mission. Les objectifs de l'audit doivent être clairs et mesurables afin de pouvoir évaluer la réussite de la mission.

3.3.6 Non-respect des procédures d'audit

L'auditeur doit suivre des procédures d'audit appropriées pour obtenir des preuves suffisantes et appropriées. Si l'auditeur ne suit pas ces procédures de manière adéquate, cela peut compromettre la fiabilité des conclusions de l'audit. Le non-respect des procédures d'audit peut être considéré comme un échec de la mission, car il remet en question la validité des résultats obtenus.

3.3.7 Non-communication adéquate des résultats

L'auditeur a la responsabilité de communiquer clairement les résultats de l'audit. Si l'auditeur ne parvient pas à communiquer ces informations de manière adéquate au client ou aux parties prenantes concernées, cela peut être considéré comme un échec de la mission. La communication appropriée des résultats est essentielle pour que les parties intéressées puissent prendre des décisions éclairées.

Enfin, il est important de souligner que la réussite ou l'échec d'une mission d'audit contractuel est évaluée de manière objective et subjective, en prenant en compte différents facteurs tels que les objectifs convenus, la qualité du travail réalisé, les risques identifiés et la satisfaction du client. Chaque mission est unique et doit être évaluée dans son contexte spécifique.

Chapitre II : La conduite d'une mission d'audit contractuel

Conclusion

L'audit contractuel est une mission d'audit particulière qui se différencie des autres types d'audit en termes d'objectifs, de périmètre et de conséquences.

La conduite d'une mission d'audit contractuel exige une expertise technique approfondie, une connaissance approfondie des normes d'audit et une capacité à exercer un jugement professionnel indépendant. En suivant les étapes clés que nous avons examinées dans ce chapitre.

La réussite d'une mission d'audit contractuel est mesurée par la réalisation des objectifs à travers la qualité de la planification et de l'exécution de la mission, de la communication efficace avec le client, ainsi que de la qualité et de l'objectivité du rapport final.

En effet, il faut s'assurer que l'auditeur dispose des ressources adéquates pour mener à bien la mission, y compris les compétences techniques nécessaires pour identifier et évaluer les risques, ainsi que pour concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit efficaces.

**CHAPITRE III : Etude de
cas sur la réussite d'une
mission d'audit selon KPMG
- trésorerie**

Introduction

La réussite d'une mission d'audit repose sur divers critères, comme nous l'avons souligné dans la partie théorique. Parmi ces critères, nous avons identifié les qualités et les qualifications de l'auditeur ainsi que le suivi rigoureux de la méthodologie d'audit.

Par conséquent, dans le cadre de notre étude, nous avons choisi de mettre en évidence la réussite d'une mission d'audit contractuel en observant attentivement la mise en œuvre précise des procédures d'audit ainsi que l'appréciation des qualités et qualifications des auditeurs toute au long de la réalisation de la mission.

Pendant la période de notre stage chez KPMG Algérie, nous avons eu l'opportunité de participer à diverses missions d'audit en examinant différents cycles. Pour notre étude de cas, nous avons choisi de nous concentrer sur le cycle de trésorerie, qui est considéré comme étant significatif pour l'une des entreprises clientes de KPMG.

Ce chapitre se compose de trois sections. Dans la première section, nous commencerons par présenter le cabinet KPMG, son organisation et sa méthodologie d'audit. La deuxième section se concentrera sur les étapes préliminaires et l'évaluation des risques d'une mission d'audit contractuel, qui sont essentielles pour assurer le bon déroulement des travaux. Enfin, la troisième section abordera le testing ainsi que la note de synthèse qui ressortira des observations et proposera des recommandations.

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil

Dans cette première section de notre étude de cas, nous allons présenter KPMG Algérie en mettant en avant son organisation, ses domaines d'activités ainsi que les services qu'elle propose. Nous aborderons également la méthodologie d'audit appliquée par KPMG Algérie.

1.1 Présentation du cabinet KPMG Algérie

La partie suivante présentera KPMG International et KPMG Algérie, en fournissant un aperçu des chiffres clés et des domaines d'activités de cette dernière.

1.1.1 **KPMG internationale** ¹

KPMG International est une coopérative de droit suisse qui coordonne un réseau de cabinet nationaux exerçant dans 154 pays et dans plus de 750 villes, qui fournit des prestations de services dans les domaines de l'audit, du droit, de la fiscalité et du conseil.

Membre du célèbre « Big Four », Ses principaux concurrents dans le secteur sont : Deloitte, Price Waterhouse Cooper et Ernest and Young.

KPMG est née de la fusion en 1986 des groupes Peat Marwick International (PMI) et Klynveld Main Goerdeler (KMG) de ce fait le cabinet doit son nom aux initiales de quatre personnes :

- **K** : Klynveld piet, le fondateur du cabinet d'expertise comptable klynveld kraaayenhof & Co en 1917 à Amsterdam ;
- **P** : Peat william Barclay, le fondateur du cabinet d'expertise comptable William Barclay peat & Co en 1870 à Londres ;
- **M** : Marwick James, le fondateur du cabinet d'expertise comptable Marwick Mitchell & Co, en collaboration avec Roger Mitchell, en 1897 à New York ;
- **G** : Dr. Goerdler Reinhard, le fondateur du cabinet d'expertise comptable deutsche Treu-Hand-Gesellschaft, en 1979 en Allemagne.

KPMG est un réseau international de plus de 28,500 professionnels, avec plus de 19,500 conseillers dans les domaines juridique et fiscal ².

¹ Document interne à KPMG, Intranet KPMG International.

² Document interne à KPMG Algérie, Guide pour Investir en Algérie.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audit selon KPMG – trésorerie

1.1.2 KPMG Algérie ¹

Avant l'installation officielle de KPMG SPA en Algérie en 2002, des consultants KPMG intervenaient déjà dans les années 1990 pour le compte de quelques clients locaux et internationaux installés en Algérie. C'est seulement plus tard, suite à l'entrée progressive de l'Algérie dans l'économie de marché, que le président d'honneur de KPMG Algérie Jean-Marie Pinel a su déceler l'émergence de besoins nouveaux non encore desservis par les entreprises locales, ce dernier a donc décidé d'installer le cabinet KPMG en Algérie pour orienter les entreprises en termes de réglementation, et afin de mener à bien la transition économique.

KPMG est donc le premier des « Big Four » à s'être installé en Algérie, pour répondre au mieux à ces besoins sur un marché quasiment vierge.

1.1.3 Les chiffres clés de KPMG Algérie ²

Figure N°1 : Les chiffres clés de KPMG Algérie



Source : Document interne de KPMG.

KPMG Algérie est doté d'un capital de 100 millions de dinars algérien, elle est implantée, en plus de la capitale Algérienne, dans une autre grande ville, à savoir Oran, où sont installés un bon nombre d'industriels et grandes entreprises.

1.1.4 Domaine d'activité de KPMG Algérie

KPMG opère pour des entreprises locales et internationales dans différents domaines comme présenté dans la figure suivante :

¹ Document interne de KPMG Algérie.

² Document interne de KPMG Algérie.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

Figure N°2 : Domaines d'activité des clients de KPMG.

Consommation	Industrie	Technologie de l'information
<ul style="list-style-type: none">▪ Agroalimentaire▪ Distribution	<ul style="list-style-type: none">▪ Hydrocarbures▪ Chimie▪ Pharmacie▪ Construction	<ul style="list-style-type: none">▪ Informatique▪ Télécommunication

Source : Réalisé par l'étudiant à partir des documents internes de KPMG.

1.2 Organisation de KPMG Algérie

1.2.1 L'organigramme de l'entreprise

KPMG Algérie est découpée en plusieurs départements selon l'organigramme suivant (voir annexe N°1).

1.2.2 Structure de KPMG Algérie et prestations proposées ¹

Le cabinet est organisé en trois grands départements, elles sont présentées comme suit :

1.2.2.1 Département Audit

Le département audit est le principal département de KPMG Algérie, il constitue son centre de profit. Les principaux services qu'il offre sont :

- ✓ Audit contractuel ;
- ✓ Audit opérationnel -l'information risk management ;
- ✓ La due diligence.

La mission d'audit contractuel : La mission d'audit contractuel au niveau de KPMG est une mission faite à la demande de l'entreprise ou du groupe. Elle porte le plus souvent sur les états financiers préparés pour le compte de la maison mère dans le cadre de la consolidation.

1.2.2.2 Le département Tax & Legal

En matière fiscale et judiciaire, KPMG Algérie propose des services dans tous les domaines du droit et de fiscalité des entreprises et des particuliers.

- ✓ Pour les prestations juridiques, KPMG accompagne ses clients dans le cadre de la création de sociétés, la revue juridique de conformité, secrétariat juridique, etc.

¹ Document interne, KPMG Algérie.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

- ✓ Pour les prestations fiscales KPMG assure pour ses clients une revue des déclarations fiscales, l'audit fiscal, une assistance à la mise en place de procédures de conformité, etc.

1.2.2.3 Le département Deal Advisory

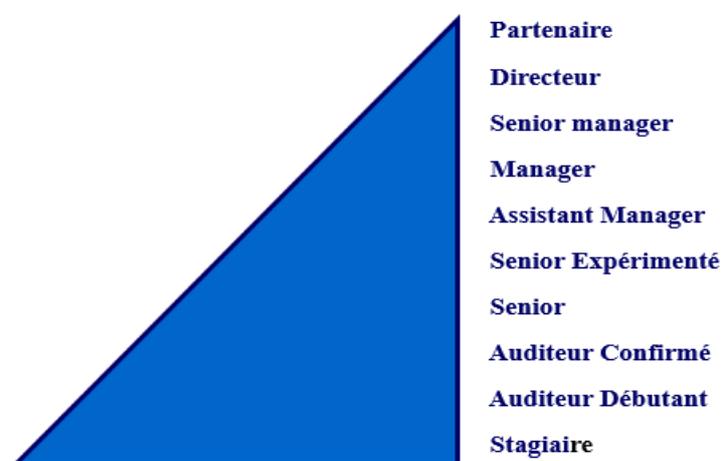
Il arrive souvent qu'une entreprise rencontre des difficultés au moment de l'élaboration de ses états financiers, à l'inscription de ses opérations quotidiennes ou lors de la préparation de ses déclarations fiscales pour cela le service propose KPMG accompagne ses clients dans le cadre de leurs transactions en mettant à leur disposition des équipes spécialisées qui permettent de maximiser la valeur ajoutée créée pendant ces transactions.

1.2.3 Organisation des équipes de KPMG Algérie

Les équipes KPMG sont souvent composées de plusieurs collaborateurs de plusieurs grades afin de garantir la diversité de l'équipe mais aussi l'apprentissage par l'échange des uns avec les autres.

Les grades sont classés selon un ordre croissant qui est présenté comme suit :

Figure N°3 : Pyramide des grades de KPMG.



Source : Réalisé par l'étudiant à partir des documents internes de KPMG.

Chez KPMG, le personnel est hiérarchisé selon un système pyramidal. A la base de la pyramide, se trouve l'assistant débutant, le titre donné à toute personne qui intègre KPMG. Une fois promu, l'assistant débutant est nommé assistant confirmé. Le titre Senior, vient en troisième position, puis vient le Senior expérimenté, le titre qui reflète l'acquisition de l'expérience permettant la promotion à un poste plus gradé.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audit selon KPMG – trésorerie

1.3 Méthodologie d'audit de KPMG

A l'échelle mondiale, tous les cabinets KPMG adoptent la même méthodologie d'audit comptable et financier en l'occurrence KAM (KPMG Audit Methodology).

Cette méthodologie répond à toutes les exigences des normes internationales d'audit (ISA) et incarne fidèlement la démarche d'audit comptable et financier basé sur une approche par les risques. La KPMG Audit Methodology comprend 4 phases, illustrées dans la figure ci dessous :

Figure N°4 : KPMG Audit Methodology



Source : Document interne de KPMG.

On peut résumer les quatre phases comme suite :

1.3.1 Les préalables à la mission (Engagement setup)

Cette phase comprend l'acceptation de la mission, la sélection de l'équipe, la détermination des moyens nécessaires à la conduite de la mission et la préparation du calendrier. (Voir annexe N°2).

1.3.2 Evaluation des risques (Risk Assessment)

Phase qui consiste à l'identification des risques inhérents et de s'assurer que l'entreprise auditée a mis en place un système de contrôle pertinent. Cela englobe :

- ✓ Compréhension de l'entité : identification et évaluation des risques d'incompatibilités ;
- ✓ Évaluation de la conception et de la mise en œuvre des outils de contrôle sélectionnés ;
- ✓ Évaluation des risques et planification des discussions ;
- ✓ Détermination de la stratégie d'audit et approche planifiée de l'audit.

(Voir annexe N°3).

1.3.3 Les travaux substantifs (Testing)

Il s'agit de la planification et la réalisation des tests substantifs procurant les preuves d'audit qui serviront ensuite à supporter la formation de l'opinion.

(Voir annexe N°4).

1.3.4 Synthèse de la mission (Completion)

Cela va d'une évaluation d'ensemble où l'auditeur vérifie qu'il a mené l'ensemble des travaux nécessaires à l'expression de son opinion à la rédaction de ses conclusions.

Pendant la synthèse de la mission, on réalise une revue analytique de l'ensemble des comptes. Enfin, une opinion d'audit est émise.

(Voir annexe N°5).

Tous les travaux réalisés durant chaque étape doivent être documentés sous format électronique dans un logiciel informatique propre à KPMG appelé « **e-audit** ».

Pour mieux comprendre notre étude de cas, on donnera quelques définitions des mots techniques nécessaires pour la compréhension de la démarche d'audit du cycle trésorerie propres à KPMG :

- ✓ **CEAC** : c'est un document qui comprend des questions auxquelles le Partenaire répond. Ce document a pour but d'évaluer « le risque de la mission ». Si ce dernier est faible, le Partner donne son acceptation, qui est matérialisée par une signature.
- ✓ **Les « What Could Go Wrong » (WCGW)**: sont les risques liés au contrôle interne pouvant survenir.
- ✓ **Une approche contrôle** : dans le cadre de son Évaluation du risque au niveau des assertions, l'auditeur met en place des tests de contrôle pour vérifier l'existence et l'efficacité du contrôle interne ainsi que des tests de substance pour recueillir plus d'éléments probants (tests de contrôle + tests substantifs).
- ✓ **Une approche substantive** : l'auditeur doit concevoir et mettre en œuvre des contrôles de substance pour chaque flux d'opération ou autres dans les états financiers, dès lors qu'ils soient significatifs. Il s'agit des « Tests substantifs ».

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

- ✓ **Walkthrough** : c'est un test de cheminement qui permet de suivre les transactions, de leur initiation jusqu'à leur enregistrement dans les états financiers et ce, pour évaluer la conception et la mise en application des contrôles existant ;
- ✓ **ROMM (Risk of Material Misstatement)** : c'est le risque d'anomalies significatives (RAS), il est évalué au niveau des assertions des comptes significatifs afin de déterminer la nature, le timing et l'étendue des procédures d'audit nécessaires à l'obtention de preuves d'audit suffisantes.

1.4 Présentation de l'entité auditée

Dans le cadre d'une mission d'audit contractuel effectuée par le cabinet KPMG, nous avons décidé de mener notre étude de cas sur le cycle de trésorerie d'une des entité cliente du cabinet.

Afin de préserver la confidentialité des informations du client, nous avons choisi d'utiliser le pseudonyme "**ALPHA**" pour désigner l'entité faisant l'objet de notre étude de cas. Par la suite, nous avons appliqué un coefficient x pour répartir les montants concernés.

La société **ALPHA** est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) qui opère dans le domaine de la distribution et de la maintenance automobile. Elle est une filiale du groupe multinational qu'on a nommé **OMEGA** et dispose d'un capital social de 250 000 KDZD.

Grâce à cette première section, nous avons pu découvrir l'organisme d'accueil pendant notre stage, ainsi que sa méthodologie d'audit que nous allons suivre dans les deux prochaines sections, nous avons également pris connaissance de l'entité auditée faisant objet de notre étude de cas.

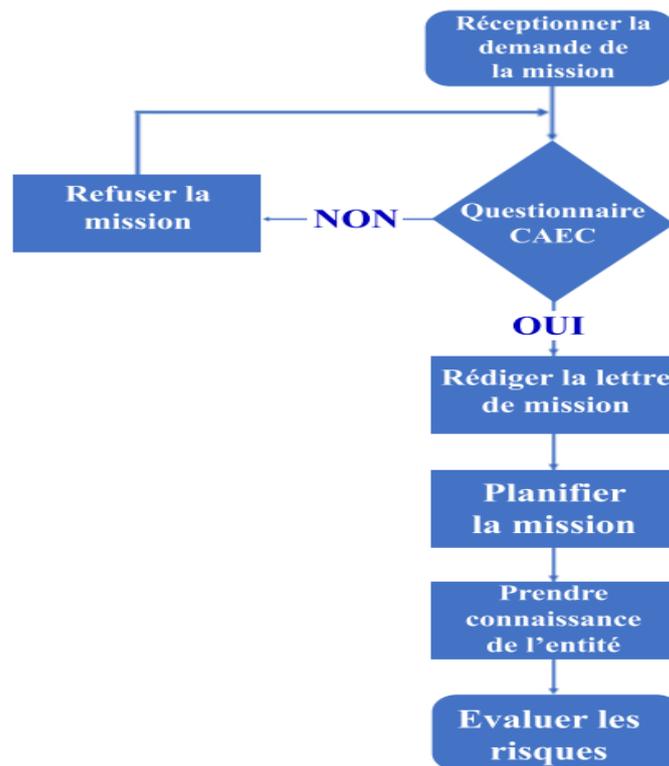
Section 02 : Cas d'application de la méthodologie sur la trésorerie

Dans cette deuxième section, nous allons nous intéresser aux étapes préliminaires d'une mission d'audit contractuel du cycle trésorerie. Nous allons examiner en détail les outils et les processus utilisés par KPMG pour mener à bien cette mission, en commençant par l'acceptation de la mission et la lettre de mission. Nous aborderons également la planification de la mission, la prise de connaissance de l'entité auditée ainsi que l'évaluation des risques et des contrôles internes de l'entité auditée.

2.1 Les préalables de la mission (Engagement setup)

Cette phase est cruciale pour l'auditeur, car elle lui permet de définir les grandes lignes de sa démarche dans l'entreprise auditée. Cette phase implique plusieurs étapes, dont le processus de déroulement est présenté dans le logigramme ci-dessous :

Figure N°5 : logigramme représentant le processus de la phase préalable de notre mission.



Source : Réalisé par l'étudiant à partir des documents internes de KPMG.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audit selon KPMG – trésorerie

2.1.1 Acceptation et maintien de la mission

Par entretien avec le directeur d'audit nous avons su qu'après la réception de la demande d'audit de la part du client et avant d'entamer la mission, KPMG Algérie doit évaluer les enjeux de l'audit contractuel, tels que les risques potentiels, les défis liés à l'audit, etc.

Pour ce faire, le directeur s'engage à répondre à un certain nombre de questions concernant les risques que pourrait engendrer la mission ou bien le client pour le cabinet en utilisant un document appelé le CEAC (Client and Engagement Acceptance and Continuance).

Ce document est utilisé pour évaluer les risques potentiels associés à une mission d'audit, afin que KPMG Algérie puisse prendre une décision éclairée sur l'acceptation et la poursuite de la mission. Voici une partie de CEAC concernant la société **ALPHA** :

Tableau N° 8 : Extrait des questions contenues dans les CEAC.

Catégorie	Question	Réponse
Réalisation appropriée	La réalisation de la mission constitue-t-elle une menace potentielle pour l'exercice correct des responsabilités de KPMG ?	Non
Modifications des risques d'audit et autres éléments	La présente mission a-t-elle modifié notre capacité à traiter les risques d'audit ou d'autres risques importants ?	Non
Compétences et expérience	Existe-t-il un risque que les ressources et les compétences appropriées ne soient pas disponibles au sein de KPMG ou chez d'autres auditeurs pour mener à bien la mission conformément à la politique et aux orientations de KPMG ?	Non
Éthique, indépendance et conflits d'intérêts	Existe-t-il des incertitudes en matière de conflits d'intérêts ou d'indépendance ou d'autres réglementations susceptibles de restreindre ou d'interdire le service ?	Non
Conflits non résolus	Existe-t-il des conflits non résolus ?	Non

Source : Réalisé par l'étudiant d'après une documentation interne de KPMG.

La responsabilité de cette tâche incombe au directeur de KPMG car il est considéré comme ayant les meilleures compétences et la plus grande expérience pour garantir une réalisation adéquate et efficace de la tâche.

Après la vérification de la non-existence d'incompatibilités ou liens d'intérêts avec les dirigeants du client et le personnel du cabinet (indépendance totale des auditeurs), et jugé que risques inhérents à la mission sont acceptables, le cabinet KPMG accepte la mission et la phase de la mise en place du contrat sera entamée.

2.1.2 Lettre de mission

Après avoir accepté la mission. Le chargé de celle-ci doit consigner les termes et conditions de son intervention dans une lettre de mission et il l'enverra par la suite au client.

Cette dernière est destinée à prévenir tout malentendu ou litiges sur les termes et conditions de la mission.

La lettre de mission de l'entité **ALPHA** comporte les éléments suivants :

2.1.2.1 L'objectif de la mission

L'objectif de cette mission est l'audit des états financiers dans le cadre contractuel au 31/12/2021, en vue de l'immission d'opinion sur la liasse de consolidation utilisée pour établir les comptes consolidés de la maison mère : le groupe **OMEGA**.

2.1.2.2 Le référentiel comptable applicable

Les travaux seront conduits selon les normes professionnelles de l'IFAC qui englobent notamment certaines diligences spécifiques à l'obligation à prendre en considération.

2.1.2.3 Les responsabilités de la direction auditée

La lettre de mission a énoncé les tâches et les devoirs que la direction de l'entité auditée doit remplir pour faciliter le déroulement de la mission d'audit. Parmi ces tâches, on peut citer :

- ✓ Veiller à la bonne tenue des livres comptables, à l'établissement de comptes réguliers et sincères, donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.
- ✓ Les comptes annuels, consolidés et semestriels, le cas échéant, devront être arrêtés conformément aux dispositions légales par les organes compétents, sous la responsabilité des organes de direction de la société.
- ✓ Les organes de direction de la société sont tenus de mettre à la disposition de KPMG, sans restriction, tous les documents comptables et juridiques de la société et tous les documents et informations connexes (contrats, éléments d'évaluation, comptes des filiales, accords salariaux, etc.).

2.1.2.4 Les responsabilités de l'équipe KPMG

Ainsi, la lettre de mission a défini les responsabilités de l'équipe d'audit, parmi lesquelles figurent :

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audit selon KPMG – trésorerie

- ✓ L'équipe d'audit est tenue de réaliser l'audit avec sérieux, expertise et objectivité, en respectant les normes d'audit applicables.
- ✓ KPMG s'engage à préserver la confidentialité des informations concernant votre société vis-à-vis des tiers comme vis-à-vis d'autres équipes de notre cabinet susceptibles de travailler dans des domaines similaires.
- ✓ Il est de la responsabilité de l'équipe d'audit d'exprimer une opinion sur les états financiers de votre société, en se basant sur les résultats de l'audit. Cette opinion doit être consignée dans le rapport d'audit et refléter avec exactitude les conclusions auxquelles l'équipe est parvenue conformément à la loi.

Une partie de la lettre de mission de la société ALPHA se présente comme suit : voir Annexe N°06.

2.1.3 Planning de la mission

Le planning de la mission se présente sous forme d'un programme de travail prévisionnel. Chaque membre de l'équipe d'audit peut le consulter sur son ordinateur portable pour connaître les détails de la mission à laquelle il participera.

Ce planning permet de définir le calendrier d'intervention ainsi que les ressources nécessaires pour la réalisation de la mission.

2.1.3.1 Le calendrier de la mission

Le calendrier de la mission ALPHA se présente comme suit

Tableau N° 9 : Le calendrier d'intervention de la mission « Alpha ».

PHASES	DUREE	DATES
Intérim	2 Semaines	24/10/2021 au 28/10/2021
Assistance à l'inventaire :	Une journée	À convenir avec le client
Final	2 Semaines	Février 2022

Source : Document interne de KPMG.

Observation :

Lorsqu'une mission ne parvient pas à se terminer dans les délais préalablement fixés, cela peut avoir un impact sur les missions qui suivent et entraîner un décalage global dans le planning de la mission.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audit selon KPMG – trésorerie

Ces retards peuvent être attribués à des difficultés rencontrées lors de la collecte des données, à des retards imposés par le client ou à un volume de travail important et imprévu.

Dans notre situation, la mission a subi un retard de 3 jours en raison des retards du client dans la fourniture des données nécessaires. Ce retard a impacté les délais prévus pour la réalisation de la mission.

2.1.3.2 L'équipe de la mission

Le choix d'équipe est souvent lié à la taille de l'entreprise auditée et la complexité de l'audit, dans notre cas **ALPHA** est une entreprise à moyenne taille.

Une équipe d'audit a été composée d'un directeur d'audit qui joue le rôle d'un superviseur, un auditeur sénior, un auditeur confirmé, un auditeur débutant et un stagiaire lors de la finalisation de la mission. La composition et les responsabilités de l'équipe d'audit sont présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 10 : désignation de l'équipe de la mission

Le statut	Les responsabilités
Directeur	Mettre en place la stratégie d'audit, discussion des rapports avec le client et revue du dossier et des travaux d'audit
Auditeur Sénior	Participation aux réunions, programmes de travail, supervision des travaux d'audit
Auditeur Confirmé	Tests de contrôle et substantif
Auditeur Débutant	Walkthrough et tests substantifs
Stagiaire	Tests substantifs

Source : Réalisé par l'étudiant à partir d'une documentation interne KPMG.

La constitution de l'équipe d'audit se fait selon les compétences de l'auditeur, chaque niveau de la précédente décomposition reflète des qualités et des qualifications ainsi que des aptitudes reliées à l'auditeur jugées nécessaire pour la réalisation de la mission.

Après la fin de chaque mission, les auditeurs effectuent une autoévaluation et sont ensuite évalués individuellement par leur supérieur hiérarchique. Cette évaluation est présentée sous forme d'appréciation afin de mettre en lumière les compétences et les qualifications de chacun.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audit selon KPMG – trésorerie

Observation :

Il est possible que certains membres de l'équipe d'audit soient remplacés en cours de mission, ce qui peut entraîner une perte de temps et une diminution de l'information et de la connaissance spécifique liée à ce client. Ce changement de personnel peut provenir de diverses raisons, telles que des ajustements de ressources internes ou des circonstances personnelles imprévues.

Dans le cas de la société **ALPHA** il n'y a eu qu'un seul changement d'auditeur confirmé de l'intérim au final.

2.1.4 La prise de connaissance de l'entité auditée

Lors de cette phase l'équipe d'audit collecte les informations générales sur l'entité auditée et la synthétise sous forme de tableaux qui sera documentés sur la plateforme électronique de KPMG.

On peut donner un aperçu de la société **ALPHA** à travers ce tableau :

Tableau N°11 : Fiche descriptive de la société EURL ALPHA

Nom de la société	EURL ALPHA
Forme juridique	EURL
Secteur d'activité	Transport et logistique d'automobile
Activité principale	Vente et montage des pièces de rechange et accessoires pneumatiques
Siège social	Alger
Capital Social	250 000 KDZD
Chiffre d'affaires réel 2021	1 110 598 KDZD

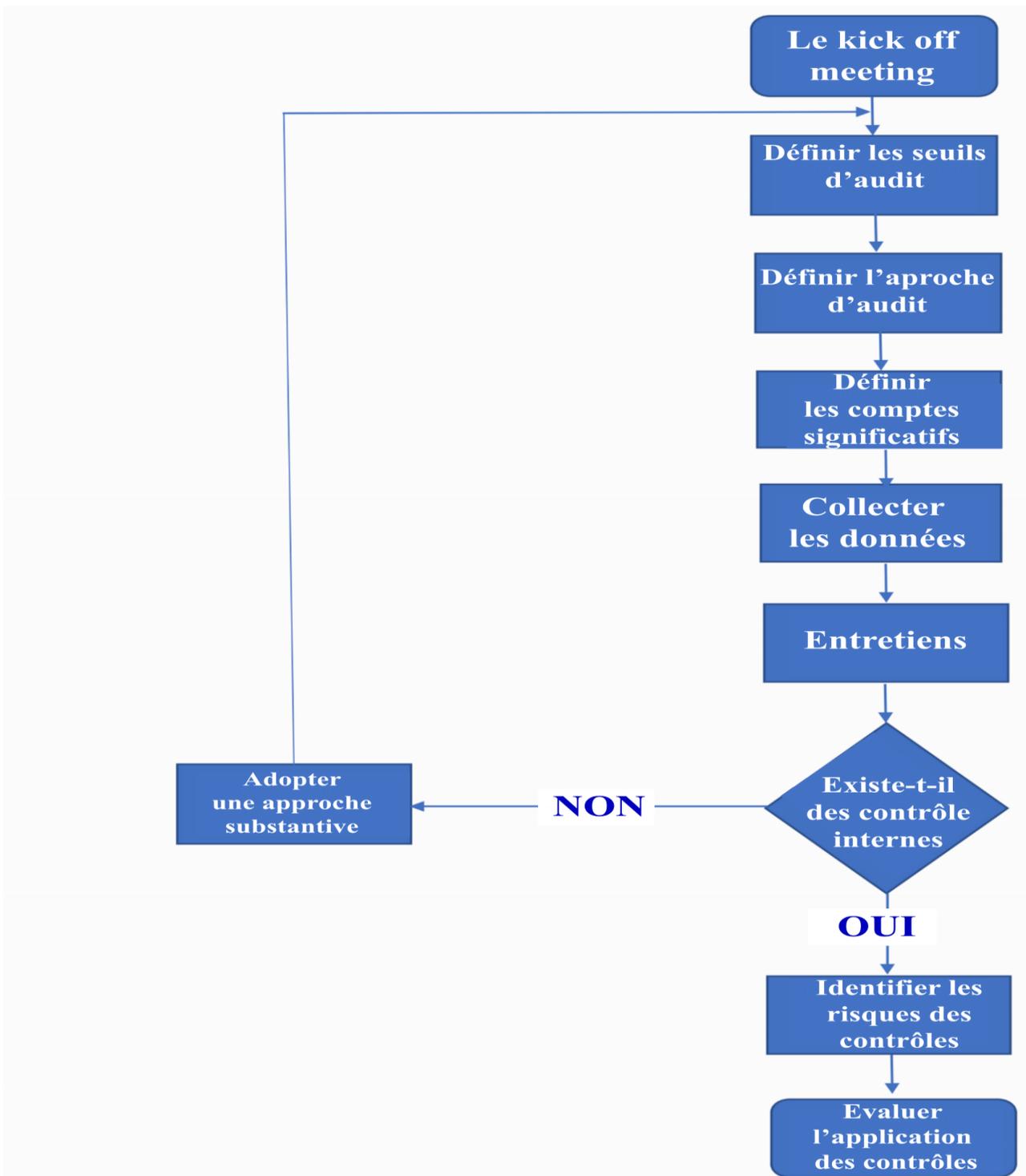
Source : Réalisé par l'étudiant d'après un document interne de KPMG.

2.2 Evaluation des risques (Risk Assesment)

Cette phase consiste principalement à identifier les risques inhérents et à s'assurer que l'entreprise auditée a mis en place un système de contrôle pertinent.

Cela se déroule en plusieurs étapes comme l'indique le logigramme ci-dessous :

Figure N°6: Logigramme représentant le processus de l'évaluation des risques.



Source : Réalisé par l'étudiant à partir des documents internes de KPMG.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audit selon KPMG – trésorerie

2.2.1 La réunion d'ouverture (le kick off meeting)

Lors d'une mission d'audit contractuel, le "kick off meeting" (ou réunion de lancement) est une étape importante qui marque le début officiel de la mission d'audit.

Le kick off meeting de la mission **ALPHA** a eu lieu le 23/09/2021, où les parties prenantes se sont réunies pour discuter des objectifs, de la portée et des détails pratiques de la mission d'audit.

Cette étape clé a permis de garantir une approche cohérente de la mission d'audit en se concentrant principalement sur la détermination de l'approche à adopter pour l'audit des comptes, l'identification des comptes significatifs, les risques liés aux assertions, etc.

2.2.1.1 Définir le seuil d'audit

Avant d'entamer toute mission d'audit, le directeur de la mission en collaboration avec l'équipe d'audit, procèdent à la détermination des seuils de significations appelés 'Matérialité'

Étant donné que le dossier dont nous disposons concerne une mission de reporting pour le groupe, les seuils d'audit ont été communiqués par ce dernier comme suite :

Tableau N°12 : les seuils de signification communiquée par le groupe

Unité : **KDZD**

Désignation	Explication	Pourcentage	Montant des seuils d'audit
Materiality M Seuil de signification	C'est le seuil au-dessus duquel une erreur dans les états financiers peut être considérée comme significative.	Communiqué par le groupe	71 667
Performance Materiality (PM) Seuil de travail	C'est un seuil de travail qui sert à déterminer nos comptes matériels.	75% De M	53 920
Audit Misstatement Posting Threshold (AMPT) Seuil d'ajustement	C'est le seuil minimum d'ajustement.	5% De M	595

Source : document interne de KPMG.

2.2.1.2 Approche d'audit à adopter

Nous avons décidé d'adopter une approche d'audit entièrement substantive, de ce fait nos travaux de contrôles seront limités à la description des process et réalisation de tests de D&I (si existence de risques significatifs) et tests de cheminements sur le reste des process (absence de risque significatif).

2.2.1.3 Identification les comptes significatifs ainsi que les assertions liées

Au cours de cette étape, nous avons déterminé les comptes significatifs liés au cycle de trésorerie de l'entreprise, ainsi que les assertions financières spécifiques à chaque compte qui devront être validées lors de l'audit. (Voir annexe N°07).

2.2.2 La Collecte des données

Après avoir accepté, signé et planifier la mission, le chargé de la mission a contacté par e-mail les principaux interlocuteurs (Directeur Financier et Comptable...) dans la société, dans lequel il précise la date d'intervention de l'équipe d'audit et il a profité de la même occasion pour demander la préparation des documents nécessaires à la réalisation de la mission, également appelée la liste PBC (Provided By Client).

Parmi les éléments figurant dans cette liste, on trouve :

- L'organigramme.
- Le statut et le registre du commerce de la société.
- Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- Les états financiers au 31/12/2021.
- Balance Générale (BG) au 31/12/2021.
- Grand Livre (GL) au 31/12/2021.
- L'analyse des comptes (ADC) au 31/12/2021.
- Fichier d'immobilisations (FI).
- Les Etats de rapprochements bancaires (ERB).
- Les relevés bancaires (RB).

Une fois ces données collectées, le chargé de mission peut les corriger et les améliorer si nécessaire, en vérifiant leur exactitude et en les adaptant, le cas échéant, aux besoins de l'audit. Cela peut impliquer des ajustements, des rectifications ou des compléments pour assurer la qualité et la fiabilité des informations utilisées dans le cadre de l'audit.

2.2.3 Entretien avec les dirigeants et personnel

L'équipe d'audite a effectué des entretiens avec les dirigeants, les principaux cadres et le personnel de la société au début et tout au long de la mission en posant des questions sur le contrôle interne et la tenue des comptes de la société.

Les informations recueillies lors de ces entretiens nous ont permis de mieux comprendre les activités de l'entreprise, les risques auxquels elle est exposée, et les mesures de contrôle interne mises en place pour atténuer ces risques.

Cette étape repose principalement sur les compétences de communication des auditeurs ainsi que sur leur capacité à encourager le client à s'exprimer librement afin de recueillir toutes les informations nécessaires.

2.2.4 Identification des contrôles mis en place par l'entité

Dans cette étape nous avons identifié les contrôles de la trésorerie mis en place par l'entité à travers des questions que nous avons posé, parmi on trouve :

- **Q1** : Comment le contrôle est-il effectué et documenté ?
- **Q2** : Quelle est la nature du contrôle ?
- **Q3** : Quelle est la fréquence de contrôle ?
- **Q4** : La personne chargée du contrôle dispose-t-elle de la connaissances, l'expérience et la compétence nécessaire pour la conduite du contrôle ?

Les réponses sont les suivantes :

2.2.4.1 Revue et validation des ERB

- **R1** : Les ERB sont établis mensuellement par les comptables, revus et validés par la chef comptable ;
- **R2** : Le contrôle est manuel ;
- **R3** : Le contrôle des ERB se fait d'une fréquence hebdomadaire ;
- **R4** : La chef comptable possède les connaissances et compétences nécessaires pour effectuer ce contrôle.

2.2.4.2 Revue et validation des PVs de caisse

- **R1** : Les PV de caisses sont établis mensuellement par le caissier en rapprochant le solde physique au brouillard de caisse. Ils sont revus par la chef comptable ;
- **R2** : Le contrôle est manuel ;

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

- **R3** : Le contrôle des ERB se fait d'une fréquence mensuelle ;
- **R4** : La chef comptable possède les connaissances et compétences nécessaires pour effectuer ce contrôle.

2.2.4.3 Validation des dépenses par banque

- **R1** : La validation des dépenses par banque se fait par la chef comptable concernant les charges courantes, et par le DG concernant les charges non conventionnées sur demande de paiement appuyée par les pièces justificatives appropriées.;
- **R2** : Le contrôle est manuel ;
- **R3** : Le contrôle des ERB se fait d'une fréquence récurrente ;
- **R4** : Le DG et la chef comptable possède les connaissances et compétences nécessaires pour effectuer ce contrôle.

2.2.5 Identification des risques potentiels (WCGW)

Cette étape permet d'identifier les faiblesses potentielles dans les procédures de contrôle interne mises en place par l'entreprise. Elle est essentielle pour garantir que l'audit est ciblé sur les domaines les plus critiques et pour s'assurer que les recommandations proposées par l'équipe d'audit sont pertinentes et efficaces.

Le tableau suivant va récapituler les « What Could Go Wrong » que nous avons identifiés:

Tableau N°13 : identification des WCGW

WCGW ID	WCGW Detailed Description
WCGW 01	Non suivi et non justification des décalages entre les soldes comptables et les soldes bancaires.
WCGW 02	Risque du non-respect de la séparation des tâches dans l'établissement et la revue des ERB.
WCGW 03	Sorties de cash non justifiées suite à une absence d'autorisation de dépense.
WCGW 04	Dépenses par banque non justifiées suite à une absence d'autorisation des personnes habilitées.

Source : documentation interne KPMG.

2.2.6 Evaluer la conception et l'application des contrôles identifiés (D&I)

Dans cette étape nous nous sommes assuré que les contrôles mis en place par l'entité **ALPHA** sont réellement conçus et implémentés par un test appelé (le walkthrough) qui consiste à prendre un cas pratique et de le vérifier. *Voir Annexe N°07.*

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

Le tableau suivant résume la conception et l'application des contrôles précédemment identifiés :

Tableau N°14 : Evaluation de la conception et l'application des contrôles identifiés

Contrôle	Travaux effectués	D&I	Est-il opérant ?
Revue et validation des ERB	-Un entretien avec la chef comptable, où elle nous a décrit la procédure ; -L'obtention de l'ERB de HSBC du mois de septembre prouvant le déroulement de l'opération tel que décrite ci-dessus.	OUI	OUI
Revue et validation des PVs de caisse	-Un entretien avec la chef comptable, où elle nous a décrit la procédure ; - L'obtention du PV de caisse du mois de septembre de la caisse Locations AHB prouvant le déroulement de l'opération tel que décrite ci-dessus.	OUI	NON
Validation des dépenses par banque	- Un entretien avec la chef comptable, où elle nous a décrit la procédure ; - L'obtention d'une demande de paiement en date du 27/07/2020 signée et validée, avec facture, facture pro forma, bon de commande et chèque correspondants prouvant le respect de la procédure telle que décrite ci-dessus.	OUI	OUI

Source : Etabli par l'étudiant d'après une documentation interne de KPMG.

Constatation :

Il a été observé que le **solde physique** de la caisse n'est pas rapproché au **solde comptable**. Le rapprochement de l'inventaire physique est réalisé avec le solde du **brouillard de caisse**. Le rapprochement avec la comptabilité n'intervient que quelques jours après, une fois la comptabilité clôturée.

(Voir Annexe N°08)

En résumé de la deuxième section, nous avons pu constater que les deux premières étapes du processus d'audit contractuel du cycle trésorerie ont été suivies avec diligence et rigueur.

Section 03 : Le testing des comptes

Nous procédons dans cette section aux testing des comptes de la trésorerie appelé les tests substantifs de la trésorerie. En dernier lieu ; nous aborderons la note de synthèse qui résume les conclusions et les recommandations adressées à l'entité auditée.

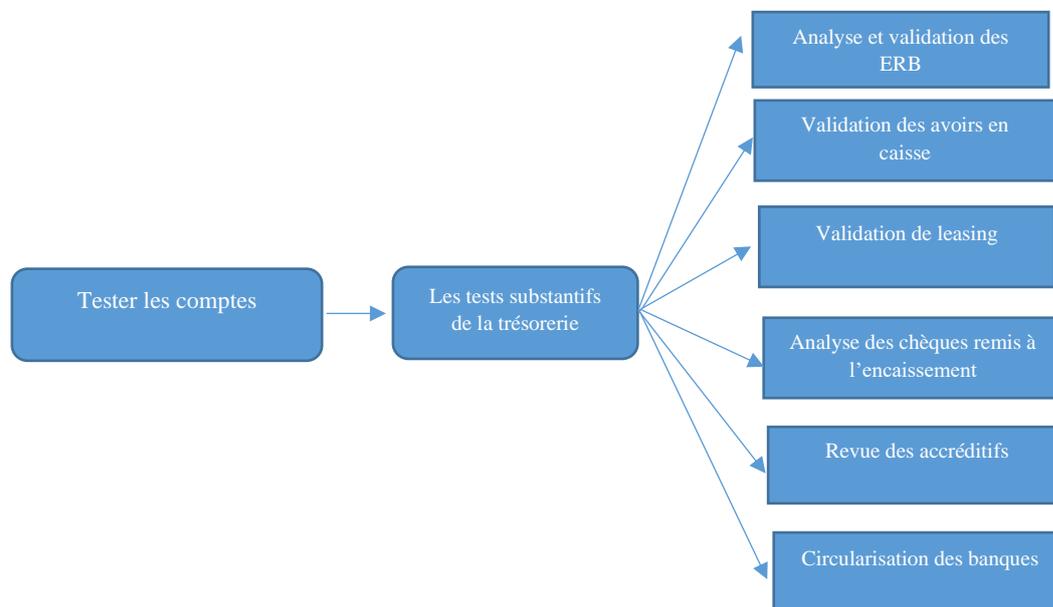
3.1 Les tests substantifs de la trésorerie

Les tests substantifs de la trésorerie sont des procédures d'audit qui permettent à l'équipe d'audit de collecter des preuves suffisantes pour s'assurer que les soldes de trésorerie sont exacts et que toutes les transactions liées à la trésorerie ont été correctement enregistrées dans les états financiers de l'entreprise.

Les résultats des tests substantifs de la trésorerie sont ensuite utilisés pour évaluer la qualité des informations financières présentées par l'entreprise et pour formuler une opinion sur les états financiers audités.

Les tests substantifs effectués sur la société ALPHA sont les suivants :

Schéma N°03 : Présentation des tests substantifs appliqués.



Source : Réalisé par l'étudiant à partir des documents internes de KPMG.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

3.1.1 Analyse et validation des ERB

Le rapprochement bancaire ERB permet de confronter la comptabilité (source interne) de l'entreprise avec celle de la banque (source externe). A cet effet, le solde bancaire doit être pointé au relevé bancaire et le solde comptable à la balance générale afin de valider le CEA des avoirs en banques. Nous avons procédé comme suit :

Travaux effectués :

- ✓ Nous avons récupéré l'ensemble des états de rapprochement bancaires et les relevés y afférents au 31/12/2021 et nous avons rapproché les soldes bancaires aux soldes comptables (**voir annexe N°07**).
 - ✓ Nous avons vérifié le contrôle arithmétique du calcul des soldes rapprochés et avons analysé les suspens significatifs (supérieurs à notre seuil de significativité AMPT).
- ❖ Suspens : un suspens est une différence ou un écart entre le solde bancaire et le solde comptable.

Résultats de travaux : Les résultats de nos travaux se présentent comme suit :

Tableau N°15 : validation des ERB

Unité : **KDZD**

Compte	Banque	Solde BG	Solde Compta ERB	Ecart	Solde Relevé Bancaire	Solde Bancaire ERB	Ecart	Côté Entreprise		Côté Banque		Check
								Suspens Débit	Suspens Crédit	Suspens Débit	Suspens Crédit	
512010	CPA	798	798	0	798	798	0	0	0	0	0	0
512030	BNP	180 741	180 741	0	186 914	186 914	0	0	-1	6 175	0	0
512050	HSBC	13 765	13 765	0	13 765	13 765	0	0	0	0	0	0
512060	SGA	30 084	30 084	0	30 084	30 084	0	0	0	0	0	0
512070	NATIXIS	5 163	5 163	0	5 163	5 163	0	0	0	0	0	0
512100	AGB	409	409	0	409	409	0	0	0	0	0	0
Total		230 958	230 958	0	237 132	237 132	0	0	-1	6 175	0	0

OK

OK

OK

Source : Réalisé par l'étudiant d'après une documentation interne de KPMG.

- ✓ Aucun écart dans le rapprochement du solde de la balance générale et celui des rapprochements bancaires coté entreprise n'a été constaté.
- ✓ De même, le rapprochement entre le relevé bancaire et le solde des rapprochements bancaires coté banque ne relève aucune anomalie.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

✓ Donc, Les montants repris sur les rapprochements bancaires de l'entreprise sont conformes à ceux repris sur les comptes comptables et les relevés bancaires.

- **Analyse des suspens :**

Nous avons commencé par les suspens coté banque :

- ✓ **Suspens coté débit banque BNP :**

Les suspens de la BNP s'élevant à un montant total de **6 175 KDZD**, nous avons donc tester leur dénouement comme suit :

Tableau N°16 : analyse des suspens débits banque BNP Unité : **KDZD**

Année	Montant	Montant dénoué	Montant non dénoué	Dénouement %	
2018	136	0	136	0%	<u>A</u>
2019	1 418	185	1 233	13%	
2020	174	0	174	0%	
2021	4 447	2 213	2 228	50%	
TOTAL	6 175	2 398	3 771	39%	<u>B</u>

Source : Réalisé par l'étudiant d'après une documentation interne de KPMG.

A : Ces suspens représentent un ensemble de paiement qui n'ont pas été encaissés par les fournisseurs, ces chèques sont expirés (**plus 3 ans et 20 J**) mais leur montant est **NS**.

B : 39% des suspens débit coté banque ont été dénoués, et le reste qui ne sont pas encore dénoués demeurent toujours dans leur durée de validité légale et le montant est de **3 770,8 KDZD**.

❖ Le dénouement : fait référence à la résolution des suspens identifiés lors du processus de rapprochement bancaire en corrigeant les différences ou écarts entre le solde bancaire et le solde comptable.

- ✓ **Suspens coté entreprise**

Il n'y a qu'un seul point en suspens du côté de l'entreprise.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

Tableau N°17 : Suspens coté entreprise

Unité : **KDZD**

Date	Libellé	Montant	
30/12/2021	Prélèvement bancaire	1,091	<u>C</u>

Source : Réalisé par l'étudiant d'après une documentation interne de KPMG.

C : Il s'agit d'un prélèvement d'une commission bancaire non comptabilisé, cette opération sera comptabilisée en 2022 =====> le montant **1,091 KDZD** reste toutefois **NS**.

Constatation :

Les tests réalisés sur les ERB ainsi que sur les suspens liés aux avoirs en banque, tant du côté de la banque que de celui de l'entreprise, n'ont révélé aucune anomalie.

Par conséquent, nous pouvons conclure que nos objectifs d'audit sont validés.

3.1.2 Validation des avoirs en caisse

Afin de valider le CEA les avoirs en caisse nous avons effectué une procédure de rapprochement entre les montants enregistrés dans les livres comptables de l'entreprise et les montants physiques présents dans la caisse, tels que représentés dans les Procès-Verbaux de comptage. Nous avons procédé comme suit :

Travaux effectués :

- ✓ Nous avons récupéré la balance générale arrêtée au 31/12/2021, ainsi que les PVs de caisse signés et cachetés par les personnes habilitées arrêtée à la même date. Nous avons rapproché les soldes physiques aux soldes figurant sur la BG et avons expliqué les écarts ressortis.

Résultats de travaux : Les résultats de nos travaux se présentent comme suit :

Tableau N°18 : Rapprochement des soldes physiques (PV de caisse) à la comptabilité :

Compte	Libellé	Solde BG	Solde physique	Ecart	Validation du PV de caisse	Note
531113	Caisse 1	1 308	1 310	-2	OK	
531115	Caisse 2	156	156	0	OK	NS
531133	Caisse Régie	92	92	0	OK	
Total		1 556	1 557	-2	NS	

Source : Réalisé par l'étudiant d'après une documentation interne de KPMG.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audit selon KPMG – trésorerie

Constatation : nous avons constaté que les soldes de PV de caisse se rapproche effectivement avec la comptabilité.

Cette procédure nous a permis de s'assurer que les montants enregistrés dans les livres comptables correspondent aux montants physiques présents dans la caisse ainsi nos objectifs sont validés.

3.1.3 Validation de leasing

La validation des transactions de leasing nous permettra de s'assurer que les paiements de leasing sont enregistrés correctement dans les livres comptables de l'entreprise afin de valider le CAP des dettes financières (leasing) et le CA intérêts loyer leasing.

Travaux effectués :

- ✓ Rapprochement de l'analyse de compte des leasings à la comptabilité ;
 - ✓ Rapprochement échéanciers Vs. Acquisitions 2021 ;
 - ✓ Rapprochement échéanciers Vs. Fichier d'Immobilisation FI ;
 - ✓ Rapprochement de la dette comptabilisée à la dette calculée à partir des échéanciers ;
 - ✓ Rapprochement de la charge d'intérêts calculée à partir des échéanciers à la comptabilité ;
 - ✓ Revoir la classification des dettes à CT et MLT.
- ❖ **Echéancier de remboursement d'un crédit** : un document réalisé par le bailleur qui présente les modalités de remboursement d'un prêt accordé par la banque. Il permet de connaître à l'avance le montant de la mensualité, la part de capital remboursée, les intérêts dus, ainsi que le solde restant dû pour chaque période de remboursement.

Résultats de travaux : Les résultats de nos travaux se présentent comme suit :

- **Rapprochement AdC vs BG** : l'ADC du compte 167000 se rapproche à la BG et a montré un écart nul.
- **Rapprochement échéanciers Vs. Acquisitions 2021**

Afin de s'assurer que les véhicules achetés en leasing ont bien été capitalisés, nous avons rapproché le fichier des acquisitions au 31.12.2021 aux échéanciers.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

Tableau N°19 : rapprochement échancier Vs acquisitions 2021 Unité : **KDZD**

Libellé	Montant	
Total acquisitions leasing 2021	138 039	<i>From Echéanciers</i>
Total acquisitions leasing 2021	138 018	<i>From PBC acquisitions 2021</i>
Ecart	21	NS
Plaques d'immatriculation non capitalisée	21	*
Ecart résiduel	0	OK

Source : Documentation interne de KPMG.

* L'écart correspond à des plaques d'immatriculation ont été facturées 500 Da par véhicule et non capitalisés, le montant **21 KDZD** reste **Non Significatif**.

- **Rapprochement de la dette vs échéanciers :**

Afin vérifier que les paiements de loyers ont été correctement enregistrés dans les livres comptables de l'entreprise et que les montants enregistrés correspondent aux montants dus aux dates d'échéance prévues dans le contrat de leasing, nous avons effectué un rapprochement de la dette à l'échéancier comme suite :

Tableau N°20: rapprochement dette Vs échéancier Unité : **KDZD**

Dossier N°	Banque	Véhicule	Nbr. Véhicules	Dette from AdC	Dette from échéancier	Ecart	Commentaire
1	SGA	HYUNDAI ACCENT + CRETA	2	9,66	-	10	
2	SGA	KIA PICANTO	1	- 331,22	991,69	660	Note 1
3	SGA	HYUNDAI ACCENT	1	1,31	-	1	Note 2
4	SGA	RENAULT CLIO 4	6	- 4 070,77	4 071,08	0	
5	SGA	PEUGEOT 208 TECHVISION	6	- 2 617,74	3 922,08	1 304	Note 3
6	SGA	OCTAVIA FL 2.0 TDI	1	- 975,38	1 376,32	401	
7	SGA	SANDERO STEPWAY	3	- 3 252,73	3 251,33	-1	
8	SGA	SANDERO STEPWAY	1	- 856,43	854,72	-2	
9	SGA	PEUGEOT TECH VISION	10	- 9 070,78	8 406,38	-664	
10	SGA	CLIO (DIESEL)	6	- 5 993,23	5 932,33	-61	

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

11	SGA	CLIO (ESSENCE)	3	- 3 347,55	3 394,89	47
12	SGA	CLIO (ESSENCE)	1	- 890,43	867,09	-23
13	SGA	RENAULT SYMBOL	2	8,46	-	8
14	SGA	SANDERO STEPWAY	3	- 1 754,68	1 754,81	0
15	BNP	Clio	10	- 26 813,54	26 814,95	1
16	BNP	Clio	40	- 107 254,16	107 259,79	6
17	BNP	STEPWAY	10	- 22 794,89	22 796,09	1
18	BNP	OCTAVIA FL 2.0 TDI	1	- 2 277,78	1 866,55	-411
Total				- 192 282	193 560	1 278
				Ecart expliqué		1 304
				Ecart résiduel		26 NS

Source : Documentation interne de KPMG

L'explication des écarts est la suivante :

Note 1 : Un véhicule, sur les six achetés initialement a été reformé, la dette relative a été soldée, mais le nouvel échéancier n'a pas encore été transmis par la banque.

Note 2 : 2 véhicules volés, soldés et sorties du FI.

Note 3 : 2 véhicules volés, soldés et sorties du FI.

N.B : Nous avons confirmé les soldes de leasing avec la banque. Aussi, pour s'assurer de la capitalisation des véhicules, nous avons comparé la valeur brut des véhicules sur le FI aux échéanciers. Nous avons également retracé la comptabilisation du leasing.

- **Rapprochement de la charge d'intérêt :**

Afin de s'assurer de l'exactitude de la charge d'intérêt annuel du leasing nous l'avons recalculé et l'avons rapproché à la comptabilité comme suite :

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

Tableau N°21 : rapprochement de la charge d'intérêt

Unité : **KDZD**

Libellé	Montant	
Intérêt Loyer Leasing #661200	5 191	<i>From BG</i>
Intérêts calculés by KPMG	4 674	<i>Recalculé des intérêt</i>
Ecart	517	NS

Source : Documentation interne de KPMG

En recalculant la charge d'intérêt et en la rapprochant avec la charge comptabilisée, nous avons constaté un écart de **517 KDZD** mais ce montant reste **NS**.

- **Revue de la classification des dettes à CT et MLT :**

À la fin de la dernière année de leasing, les dettes à long terme doivent être reclassées en dettes à court terme dans les états financiers de l'entreprise.

Le reclassification des dettes à long terme en dettes à court terme est important car il permet de refléter correctement les obligations de l'entreprise à court terme dans ses états financiers.

En effet, nous avons recalculer le montant de la dette qui doit être reclassé et l'avons rapproché à celui comptabilisé afin de s'assurer que les dettes à long terme ont été reclassées correctement en dettes à court terme dans les états financiers de l'entreprise.

Cela est présenté comme suit :

Tableau N°22 : revue de la classification dette à court terme et à moyen terme.

Unité : **KDZD**

Type dette	Reclassement KPMG	Reclassement de l'entreprise	Ecart	
Dette CT	78 358	79 488	1 130	NS
Dette MLT	115 202	112 794	-2 408	NS

Source : Documentation interne de KPMG

Constatation :

Nous avons constaté que les soldes du compte de leasing ainsi que les intérêts se rapproche effectivement avec la comptabilité.

Les montants des écart constatés sont non significatifs, ainsi nos objectifs d'audit validés.

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audit selon KPMG – trésorerie

3.1.4 Analyse des chèques remis à l'encaissement

Les chèques remis à l'encaissement sont des chèques qui ont été présentés à la banque par la société ALPHA pour être encaissés, nous devons nous assurer de CEA de ces valeurs.

Nous avons procédé comme suit :

Travail effectué :

- ✓ Récupérer les ADC des chèques remis à l'encaissement au 31/12 et les rapprocher de la BG.
- ✓ Analyse du aging et du dénouement des chèques remis à l'encaissement sur janvier 2022.

Résultats : Les résultats de nos travaux se présentent comme suit :

- **Rapprochement AdC vs BG :** l'ADC du compte #511400 se rapproche à la BG et a montré un écart nul.
- **Analyse de l'aging et du dénouement des chèques remis à l'encaissement :**

Tableau N°23 : Analyse de l'aging et du dénouement des chèques remis à l'encaissement Unité : **KDZD**

Aging	Débit	% Total	
2014	68	0%	NS *
2016	42	0%	NS *
2021	22 624	100%	✓
Décembre	22 624		
Total général	22 734	100%	

Source : Documentation interne de KPMG

* Les chèques à encaisser datant de 2014 et 2016 d'un total de 132 KDZD ont dépassé le délai légal de validité des chèques, soit 3 ans et 20 jours. Néanmoins, le montant demeure inférieur à nos seuils.

Le reste date du mois de décembre de 2021. Nous avons testé le dénouement de ces chèques sur le relevé bancaire comme suit :

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

Tableau N°24 : Dénouement des chèques

Unité : **KDZD**

Libellé	Montant
Total chèque remis à l'encaissement	22 734 <i>From BG</i>
Total des chèques dénoués	22 624 <i>Relevé JAN 2023</i>
Total des chèques non dénoués	110 NS

Source : Documentation interne de KPMG

Constatation :

Les tests réalisés sur les chèques remis à l'encaissement n'ont révélé aucune anomalie significative, nous pouvons donc conclure que nos objectifs d'audit sont validés.

3.1.5 Revue des accreditifs

Les accreditifs sont des instruments de paiement utilisés dans les transactions commerciales internationales pour garantir le paiement du vendeur.

Cela se présente sous forme d'un document bancaire qui désigne l'ouverture d'un crédit au non d'un tiers c'est-à-dire en faveur d'un des clients de la société ALPHA où cette dernière s'engage à payer les fournisseurs au non d'un de ses clients.

Notre objectif d'audit est de garantir le CEA des régies d'avance et accreditifs, et afin d'y arriver nous avons procédé aux travaux suivants :

Travaux :

- ✓ Récupérer les analyses de compte et les rapprocher à la comptabilité ;
- ✓ Récupérer le suivi des accreditifs et le rapprocher à la comptabilité ;
- ✓ Rapprocher les confirmations bancaires à la comptabilité, et investiguer les écarts ;

Résultats : Les résultats de notre travail se présentent comme suit :

- **Rapprochement AdC vs BG :** l'ADC du compte #541000 se rapproche à la BG et a montré un écart nul.
- **Rapprochement du suivi des accreditifs (Service tréso.) vs BG vs Confirmations bancaires :**

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

Afin de s'assurer de la bonne comptabilisation des accréditifs nous les avons rapproché comme suit :

Tableau N°25 : Rapprochement des AdC vs BG vs Service Trésorerie Unité : **KDZD**

Compte	Libellés	Solde BG	Solde suivi	Solde confirmation bancaire	Ecart
541000	Régies d'avances & accréditifs	542 612	542 612	542 612	0 ✓
Accréditifs		542 612	542 612	542 612	0 ✓

Source : Documentation interne de KPMG

✓ Rapprochement des accréditifs vs confirmations bancaires :

Nous avons rapproché les soldes d'accréditifs figurant en comptabilité, avec ceux confirmés par les banques. Cela va nous permettre de valider le EAC. Le rapprochement par banque est repris ci-dessous

Tableau N°26 : Rapprochement des accréditifs vs confirmations bancaires Unité : **KDZD**

Compte	Banque	Solde comptable	Confirmation	Ecart	Note
512050	HSBC	191 827	191 827	0	✓
512060	SGA	168 331	168 331	0	✓
512070	NATIXIS	182 454	182 454	0	✓

Source : Documentation interne de KPMG

Constatation :

Après avoir examiné le compte #541000, nous avons confirmé que le suivi des accréditifs était réalisé de manière adéquate et que toutes les transactions étaient enregistrées de manière précise et complète.

Par conséquent, nos objectifs d'audit ont été atteints.

3.1.6 Circularisation des banques

La circularisation bancaire consiste à envoyer des demandes confirmant les soldes de compte aux institutions financières auprès desquelles une entité a des comptes bancaires cela s'assure de la véracité et de la fiabilité des informations financières fournies par l'entité audité,

Nous avons demandé au client de circulariser toutes les banques pour confirmation directe des soldes bancaires, dans le but est de vérifier la concordance des deux états (entreprise et banque).

Nous allons exploiter les informations obtenues dans les réponses aux courriers de circularisations par rapprochement de ces éléments de la balance générale et aux annexes de l'entreprise.

Travaux :

- ✓ Circulariser l'ensemble des banques auprès desquelles **ALPHA** possède des comptes et exploiter leurs réponses ;
- ✓ Effectuer un test alternatif à défaut de réponse.

Résultats :

Nous avons obtenu la liste de toutes les banques auprès desquelles l'entreprise ALPHA a ouvert des comptes. Nous les avons circularisé à partir des modèles de courriers appropriés et procéder à des relances en cas de non réponse. Les résultats de nos travaux se présentent comme suit :

- **Circularisations des banques**

Nous avons envoyé les lettres de circule et les réponses sont comme suit :

Tableau N°27 : Circularisations des banques

Unité : **KDZD**

Compte	Banque	Solde 31/12/2021	Circularisation	Réponse
512010	CPA	798	Oui	<u>Non</u>
512030	BNP	180 741	Oui	Oui
512050	HSBC	13 765	Oui	Oui
512060	SGA	30 084	Oui	Oui
512070	NATIXIS	5 163	Oui	Oui
512100	AGB	409	Oui	<u>Non</u>

Source : Documentation interne de KPMG

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audite selon KPMG – trésorerie

- **Exploitation des réponses**

- ✓ **Confirmation des soldes au 31/12/2021**

Tableau N°28 : Confirmation des soldes au 31/12/2021

Unité : **KDZD**

Compte	Banque	Solde relevé 31/12/2021	Confirmation 31/12/2021	Ecart	Note
512030	BNP	186 914	186 914	0	✓
512050	HSBC	13 765	13 765	0	✓
512060	SGA	30 084	30 084	0	✓
512070	NATIXIS	5 163	5 163	0	✓

Source : Documentation interne de KPMG

- ✓ **Confirmation des accréditifs : #541000**

Tableau N°29 : Confirmation des accréditifs

Unité : **KDZD**

Compte	Banque	Solde comptable	Confirmation	Ecart	Note
512050	HSBC	191 827	-191 827	0	✓
512060	SGA	168 331	-168 331	0	✓
512070	NATIXIS	182 454	-182 454	0	✓

Source : Documentation interne de KPMG

Note : Ces montants représentent des préfinancements arrivés à échéance, alors que la marchandise n'a pas été dédouanée. La provision sera extournée au dédouanement de la marchandise.

- ✓ **Confirmation du leasing #167**

CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audit selon KPMG – trésorerie

Tableau N°30 : Confirmation du leasing

Unité : **KDZD**

Compte	Banque	Solde comptable	Confirmation	Gap	Note
167000	BNP	-159 140	-155 061	4 079	*
167000	SGA	-33 142	-34 940	-1 799	**
Total		-192 282	-190 001	-2 281	NS

En attente des réponses de la banque

Source : Documentation interne de KPMG

* : Cet écart est relatif au contrat N° 66150, pour l'achat d'une SKODA Octavia en leasing pour un montant de 4,2 mDZD, que la banque a omis de confirmer.

** : Cet écart est relatif aux valeurs résiduelles relatives aux options d'achat (2,4 mDZD), des véhicules totalement remboursés. Les options d'achats n'ont pas encore été activées par ALPHA, le système les a sorti automatiquement du compte 167000 et les a logé en 401xxx.

- ✓ **Confirmation des signataires habilités :** Rappelons que les signataires habilités sont le DG et le DFC, avec un pouvoir de signature conjointe.

Tableau N°31 : Confirmation des signataires habilités

Banque	Liste confirmée	Pouvoirs confirmés	Note
BNP	✓	✓	OK
HSBC	✓	✓	OK
SGA	✓	✓	OK
NATIXIS	✓	✓	OK

Source : Documentation interne de KPMG.

Constatation :

Nous avons constaté que les soldes comptables de la trésorerie faisant l'objet de notre audit ont été correctement enregistrés et rapprochés aux confirmations bancaires. Par conséquent, nos objectifs d'audit ont été validés.

3.2 Synthèse (Completion)

La synthèse comprend les éléments suivants :

3.2.1 Le contenu de la synthèse

Cette dernière phase est d'une importance cruciale du moment que l'auditeur procède à une auto-évaluation de ses travaux réalisés au cours de sa mission de plus, et à la rédaction et l'émission du rapport d'audit, pour se faire il doit procéder à :

- ✓ Une évaluation globale afin de s'assurer qu'il a rassemblé toutes les preuves d'audit nécessaires pour étayer son opinion et vérifier que toutes les tâches prévues dans les programmes de travail ont été menées à bien.
- ✓ En outre, l'auditeur doit effectuer une revue des conclusions pour chacun des objectifs d'audit définis lors de la phase de planification, notamment en identifiant les faiblesses de contrôle interne et les ajustements d'audit proposés. Les insuffisances de contrôle interne sont remontées dans une lettre de recommandations (management letter) et les corrections comptables proposées dans une synthèse des ajustements d'audit.

3.2.2 Conclusion sur les travaux d'audit

Après avoir effectué un audit du cycle de trésorerie de la société ALPHA, nous avons constaté qu'aucune anomalie significative n'a été signalée. Cependant, nous avons identifié des points d'audit qui nécessitent des améliorations.

3.2.2.1 Les points d'audit

- Les états de rapprochement bancaire ne sont pas systématiquement signés par les personnes habilitées de la signature.
- L'entreprise a effectué la clôture d'un compte de BNP, cependant le compte est toujours présent sur leur système sous le numéro de compte 512040 (Voire Annexe N°09).
- Le solde physique de la caisse n'est pas rapproché au solde comptable. Le rapprochement de l'inventaire physique est réalisé avec le solde du brouillard de caisse.

3.2.2.2 Recommandations

- ✓ Mettre en place des procédures claires pour la gestion des états de rapprochement bancaire, en veillant à ce que seules les personnes habilitées à signer les documents le fassent.
- ✓ L'entreprise doit procéder à la suppression du compte BNP 512040 sur le système.

- ✓ Il est recommandé de mettre en place une procédure de rapprochement régulier entre le solde physique de la caisse et le solde comptable afin de s'assurer que les transactions de caisse sont enregistrées correctement dans la comptabilité.

Le rapprochement entre le solde physique de la caisse et le solde comptable doit être réalisé en utilisant la comptabilité comme source de données fiable et complète.

3.2.2.3 Opinion sur le processus trésorerie

Durant notre audit du cycle trésorerie nous avons constaté que misant à part la défaillance du contrôle des PV de caisse, nos travaux sur le contrôle interne nous ont permis d'avoir une assurance raisonnable sur la fiabilité de ce dernier. Ainsi le testing des comptes n'a pas fait ressortir de grands écarts. De ce fait nous pouvons dire que nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives au niveau des comptes de trésorerie.

Au cours de cette section, nous avons réussi à tester les comptes de la trésorerie, identifier les écarts, et finalement formuler et proposer des recommandations.

Conclusion

A l'issue de ce dernier chapitre, nous avons pu renforcer notre assurance quant au respect de la démarche d'audit définie auparavant ainsi que l'implications des qualités et qualifications des auditeurs dans la réalisation de la mission, tout en explicitant les différentes étapes successives que l'équipe d'audit a suivi dans le cadre de la réalisation d'une mission d'audit contractuel du cycle de la trésorerie.

La méthodologie KPMG suit les procédures et les normes internationales d'audit, elle incite les équipes assignées à la mission à adopter une attitude de scepticisme professionnel à l'égard de tous les aspects liés à la planification et à la réalisation d'un audit. Elle assure le bon déroulement de la mission et offre une progression logique des étapes, facilitant ainsi la revue des travaux par les supérieurs.

Conclusion générale

Conclusion générale

Une mission d'audit contractuel est une évaluation indépendante et objective des performances d'une entité ou d'un processus spécifique, réalisée conformément aux termes et conditions d'un contrat établi entre deux parties.

L'importance de mener avec succès une mission d'audit contractuel réside dans la capacité à répondre aux besoins spécifiques de l'entreprise cliente en réalisant une évaluation indépendante et objective de ses performances. A cet effet, notre thème de recherche se présente comme suit : « *la réussite d'une mission d'audit contractuel* ».

Tout au long de notre travail de recherche, nous avons tenté de répondre à la problématique suivante : « *Quels sont les principaux critères qui influencent la réussite d'une mission d'audit contractuel ?* ».

Pour ce faire, nous avons essayé d'analyser la démarche d'audit adoptée par KPMG lors d'une mission d'audit contractuel, en mettant l'accent sur le cycle de la trésorerie qui est considéré comme un cycle significatif lors de cette mission.

On peut résumer ce processus dans les étapes clés suivantes :

- Les préalables de la mission (Engagement setup) : Cette étape consiste à définir la stratégie d'audit et à identifier les ressources nécessaires pour mener à bien la mission, y compris l'élaboration des programmes de travail.
- Évaluation des risques (Risk Assessment) : Au cours de cette phase, les risques inhérents sont identifiés et il est vérifié si l'entreprise auditée a mis en place des contrôles adéquats pour atténuer ces risques.
- Tests d'efficacité opérationnelle et travaux substantifs (Testing) : Cette étape implique la réalisation de tests analytiques et de détail qui fournissent les preuves d'audit nécessaires à la formation de l'opinion de l'auditeur.
- Mise en œuvre des procédures de synthèse et émission des livrable (Complétion) : Cette phase comprend une évaluation globale de la mission, formulation de l'opinion, ainsi que la rédaction des conclusions dans le rapport d'audit.

Conclusion générale

En analysant les différentes étapes de cette mission, dès l'acceptation de la mission jusqu'au testing et à la note de synthèse, nous avons pu observer une cohérence et une rigueur dans l'application des procédures et des contrôles. Cette rigueur méthodologique nous a permis de recueillir des informations pertinentes, d'identifier les risques significatifs et de formuler des recommandations utiles à l'entreprise audité.

Nous avons pu constater donc d'une manière concrète et vérifiable que KPMG a respecté rigoureusement sa méthodologie d'audit.

Ainsi, en considérant les résultats de cette étude de cas, nous pouvons confirmer la réussite de cette mission d'audit contractuel - cycle de trésorerie.

Cette conclusion renforce l'importance du suivi rigoureux des procédures d'audit afin de d'arriver à la réussite de la mission.

A travers notre recherche nous pouvons confirmer ou infirmer nos hypothèses :

- **Hypothèse 01** : Une mission d'audit contractuelle consiste à réaliser un audit dans le cadre d'un contrat spécifique. Sa démarche comprend la planification, la collecte d'informations, l'évaluation des risques, les tests et vérifications, l'analyse des résultats, la rédaction du rapport d'audit et le suivi des recommandations.

Notre première hypothèse est **confirmée**, Une mission d'audit contractuelle consiste effectivement à réaliser un audit en vertu d'un contrat spécifique.

Sa démarche comprend plusieurs étapes. Tout d'abord, l'auditeur planifie la mission en se familiarisant avec les termes et les conditions du contrat ainsi que les objectifs à atteindre. Ensuite, il collecte les informations pertinentes sur les opérations et les transactions liées au contrat. L'auditeur évalue ensuite les risques associés et effectue des tests pour vérifier l'efficacité des contrôles internes en place. Ensuite, il vérifie la conformité des transactions aux termes du contrat et analyse les écarts éventuels. Enfin, l'auditeur rédige un rapport d'audit contenant les constatations, les conclusions et, le cas échéant, des recommandations.

- **Hypothèse 02** : La réussite d'une mission d'audit contractuel dépend d'une équipe d'audit qualifiée.

Conclusion générale

Notre deuxième hypothèse est **infirmée**. Car bien que les qualifications de l'équipe d'audit soient un élément clé pour assurer la réussite d'une mission d'audit contractuel, cela ne suffit pas. Le suivi de la méthodologie et du processus d'audit est également essentiel pour garantir que toutes les étapes de l'audit sont effectuées de manière complète, cohérente et rigoureuse.

Cependant, il est important de noter que la réussite d'une mission d'audit ne peut pas être absolue, et que des points à rectifier seront toujours présents, comme nous l'avons constaté dans notre étude de cas.

C'est pourquoi nous proposons les recommandations suivantes :

- ✓ Suivre la méthodologie et le processus d'audit tout en étant flexible, car chaque mission est unique et présente ses propres complexités.
- ✓ Lorsque des missions ne se terminent pas dans les délais prévus, il est essentiel de réagir rapidement et de prendre des mesures appropriées pour éviter que cela n'engendre un décalage global à travers : l'évaluation des raisons du retard, la réaffectation des ressources, la révision du planning et la communication et coordination entre les équipes.
- ✓ Eviter le changement des membres d'équipe en cours de la mission. Dans le cas où il y a un changement au sein de l'équipe, il est crucial de mettre en place des mécanismes de transfert des connaissances et de communication claire.

Enfin, il convient de noter que comme dans toute recherche, nous avons également rencontré certaines limites qui ont affecté notre travail et qu'il convient de prendre en compte pour les travaux futurs. Ces limites comprennent notamment que :

- La réussite d'une mission d'audit contractuel est un sujet complexe et multifacette, impliquant à la fois des aspects objectifs et subjectifs. En conséquence, notre travail peut être considéré comme une contribution partielle à la compréhension de la réussite d'une mission d'audit contractuel, plutôt qu'une analyse exhaustive et complète de tous les aspects de ce sujet.
- Une autre limite importante de notre travail de recherche est liée à la contrainte de temps et de volume imposée par le format de mémoire. Étant donné que la réussite d'une mission d'audit contractuel concerne l'audit de tous les cycles. Cependant, nous avons choisi de limiter notre étude de cas au cycle de trésorerie, qui est considéré comme un cycle significatif dans le cas de notre mission.

Conclusion générale

- Une autre limite importante de notre travail de recherche est liée à la politique de confidentialité de KPMG, qui garantit une confidentialité totale des données de ses clients. Cela a limité notre accès aux données nécessaires pour effectuer une analyse approfondie de la réussite d'une mission d'audit contractuel.

Ce travail ouvre, cependant, plusieurs autres pistes de recherches futures. Ainsi il est suggéré d'établir des études dont les thèmes sont les suivants :

- **« L'importance des qualités de l'auditeur dans la réussite d'une mission d'audit contractuel ».**
- **« L'impact de l'efficacité de l'audit interne sur la réussite d'une mission d'audit contractuel ».**

Bibliographie

Les ouvrages

- ❖ ALAIN (Mikol), *Audit et commissariat aux comptes*, édition E-THEQUE, Paris, 2014.
- ❖ ARMAND (Dayan) et autres, *manuel de gestion volume 1*, édition ELLIPSES, Paris, 1999.
- ❖ Barbier (Etienne), *mieux piloter et mieux utiliser l'audit*, édition MAXIMA, 1998.
- ❖ DUBUISSON (Stéphanie), *l'audit*, édition de LA DECOUVERTE, France, 2009.
- ❖ EKABOUMA (David), *Audit comptable & financier : Objectifs, Démarches et Techniques*, édition MELEA, USA, 2010.
- ❖ GRAND (Bernard), et autres, *Audit comptable et financier*, édition ECINIMICA, 2006.
- ❖ HAMINI (Allal), *L'audit comptable et financier* », édition BERTI, Alger, 2001.
- ❖ KHELASSI (Reda), *l'audit interne-audit opérationnel*, édition HOUMA, Alger, 2005.
- ❖ MERCIER(Antoine) et autres, *Audit et commissariat aux comptes*, édition LEFEBVRE, Paris, 2010.
- ❖ OBERT (Robert) et MAIRESSE (Marie-Pierre), *Comptabilité et audit, manuel et applications*, édition DUNOD, Paris, 2009.
- ❖ PERROTIN (Roger) et SOULET (François), *Le manuel des achats*, édition EYROLLES, Paris, 2007.
- ❖ RAVALEC (Jean Paul), *Audit Social et Juridique*, Edition LES GUIDES MONTCHRESTIEN, France, 2013.
- ❖ RENARD (Jacque), *théorie et pratique de l'audit interne*, édition EYROLLES, Paris, 2016.
- ❖ SIMONS (Pascal), *Audit financier*, LES EDITIONS D'ORGANISATION, Paris, 1987.
- ❖ SLIWA (Jean), *Audit et contrôle interne : les documents*, édition EMERIT PUBLISHING, 2011.
- ❖ WHANNOU (Serge), *Audit comptable et financier*, édition DUNOD, Paris, 2012.

Les articles

- ❖ DE ANGELO (Linda Elizabeth), *Auditor Independence, 'low balling' and disclosure regulation*, journal of accounting and economics, 1981.

Intervention séminaire ou colloque

- ❖ KASMI (Moncef), *Cycle de formation pratique sur : L'audit comptable et financier*, Tangier, 2016.

Thèse ou mémoire

- ❖ AMBLARD (Marc), *le concept d'entité comptable : une interprétation par la théorie des conventions*, thèse de doctorat, université de Toulon et du var faculté des sciences économiques et de gestion, France, 1999.
- ❖ BENHAYOUN (Sadafi Mohammed) : *L'audit interne : levier de performance dans les organisations publiques*, Mémoire de master, Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des entreprises, Rabat, 2001.

- ❖ KADRI (Sana), *essai d'analyse de la gestion des risques dans le cadre d'une mission d'audit légal*, mémoire de master en finance et comptabilité, École Supérieur des hautes études commerciales, Alger, 2017.
- ❖ KARAFI (Bissam), *rédaction de manuel de procédures et analyse du contrôle interne du département pièce de rechange*, Mémoire de fin d'étude Magister, Maroc, 2005.
- ❖ MIKOL (Alain), *Audit et commissariat aux comptes*, 12^e édition, Ecole supérieur de commerce, Paris, 2001
- ❖ PESQUEUX (Yvon), *Robert E. Freeman et la théorie des parties prenantes en question*. Mémoire de master en Développement des Systèmes d'Organisation, conservatoire National des Arts et Métiers. France. 2017.

Supports de cours

- ❖ NASRI (Yahia), *cours audit comptable et financier*, Oujda, 2010.
- ❖ WHANNOU (Serge), *Audit comptable et financier*, support de cours master, ESGIS.

Textes règlementaires

- ❖ Décision n°002 du 04 février 2016 portant normes algériennes d'audit (NAA 210, NAA 505, NAA 560, NAA 580).
- ❖ Arrêté du 23 Rajab 1429 correspondant au 26 juillet 2008 fixant les seuils de chiffre d'affaires, d'effectif et l'activité applicables aux petites entités pour la tenue d'une comptabilité financière simplifiée.
- ❖ Code des impôts et taxes assimilées
- ❖ La Norme Internationale d'Audit, ISA 320, Caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit
- ❖ La Norme Internationale, d'Audit ISA 330, Réponses de l'auditeur aux risques évalués.
- ❖ Normes internationales d'audit, ISA 200, Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit, juin 2012.
- ❖ Normes internationales d'audit, ISA 200, Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit, juin 2012.
- ❖ Cadre de référence internationale des pratiques professionnelles, code de déontologie.
- ❖ IFACI, Norme Professionnelles de l'audit interne.
- ❖ La loi 10-01 du 29/09/2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.
- ❖ La Norme internationale d'audit (ISA) 315 (révisée en 2019), Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives.
- ❖ Manuel de l'IFAC sur les positions officielles de l'international public sector accounting standards board 2007.
- ❖ Norme internationale d'audit ISA 610, prise en compte des travaux de l'audit interne, version 2006.
- ❖ Norme ISA 200, Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les Normes Internationales d'Audit.
- ❖ Normes Algériennes d'Audit NAA 200, Accord sur les termes des missions d'audit.

- ❖ Normes internationales, d'audit ISA 300, Planification d'un audit d'états financiers.

Site internet

<http://www.cnc.dz/>

<http://www.cn-onec.dz/index.php/component/jdownloads/category/15-les-normes-algeriennes-d-audit>

<https://lentrepreneuralgerien.com/juridique/item/46-quels-sont-les-types-d-entreprises-existants>

<https://www.actuel-expert-comptable.fr/content/laudit-contractuel-un-complement-naturel-de-laudit-legal-2deg>

<https://www.canal-u.tv/thematiques/eco-gestion/compta/audit>

<https://www.compta-online.com/la-revision-des-comptes-cycles-ou-balance-a0615>

<https://www.cristeal.com/l-entite-d-une-entreprise-qu-est-ce-que-c-est.html>

<https://www.petite-entreprise.net/P-3506-88-G1-les-normes-d-audit-financier.html>

<https://www-iaasb-org/>

Documents internes des entreprises

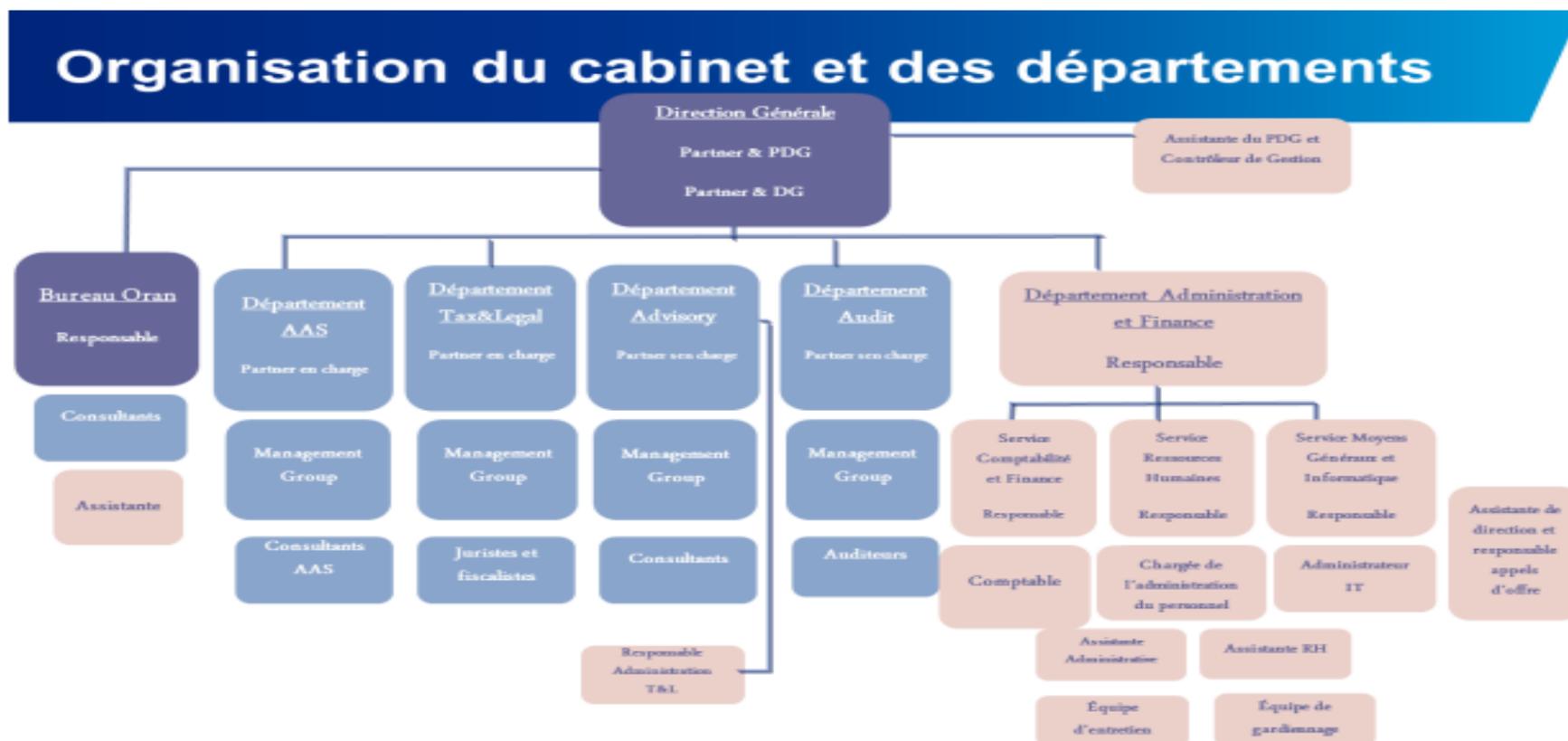
Document interne de KPMG, Incollab audit.

Documentation interne de KPMG, formation AD (Assistant Débutant).

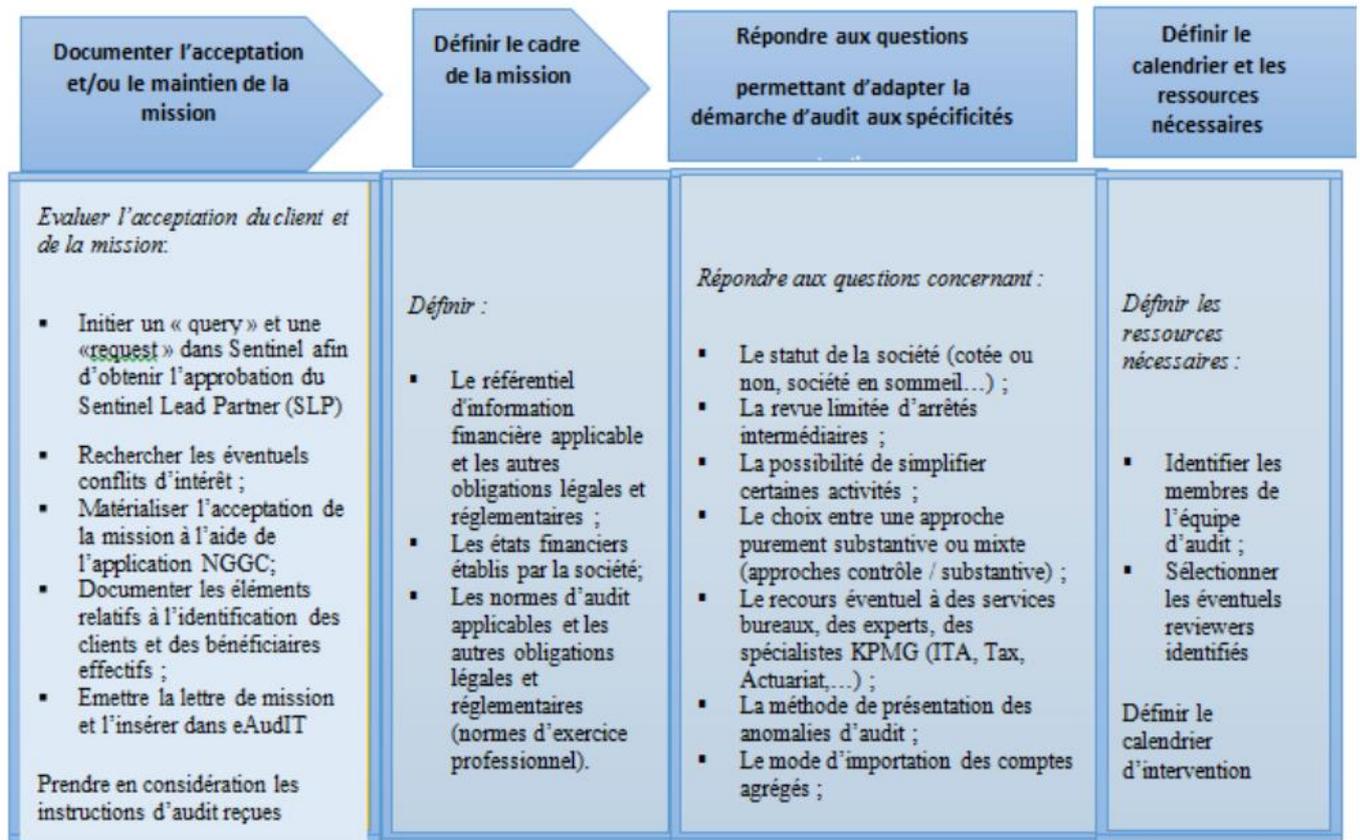
Document interne à KPMG Algérie, *Guide pour Investir en Algérie*.

Annexes

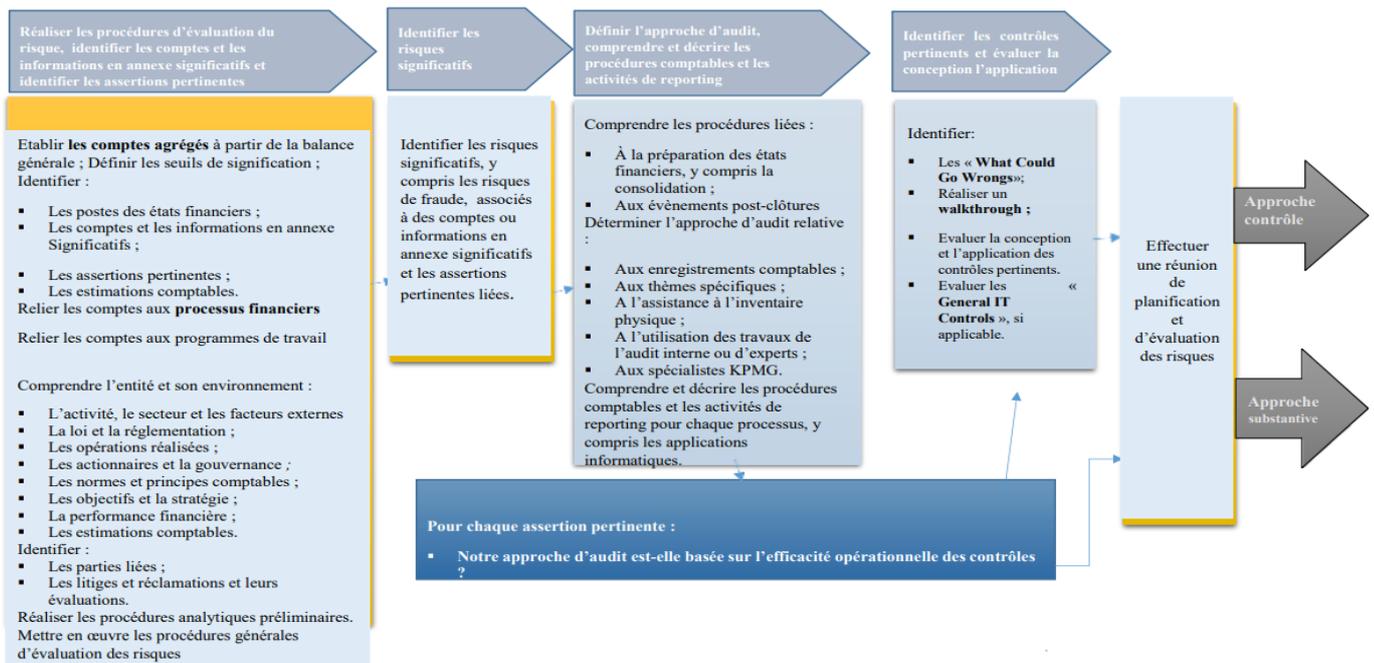
Annexe N°01 : Organigramme, KPMG Algérie.



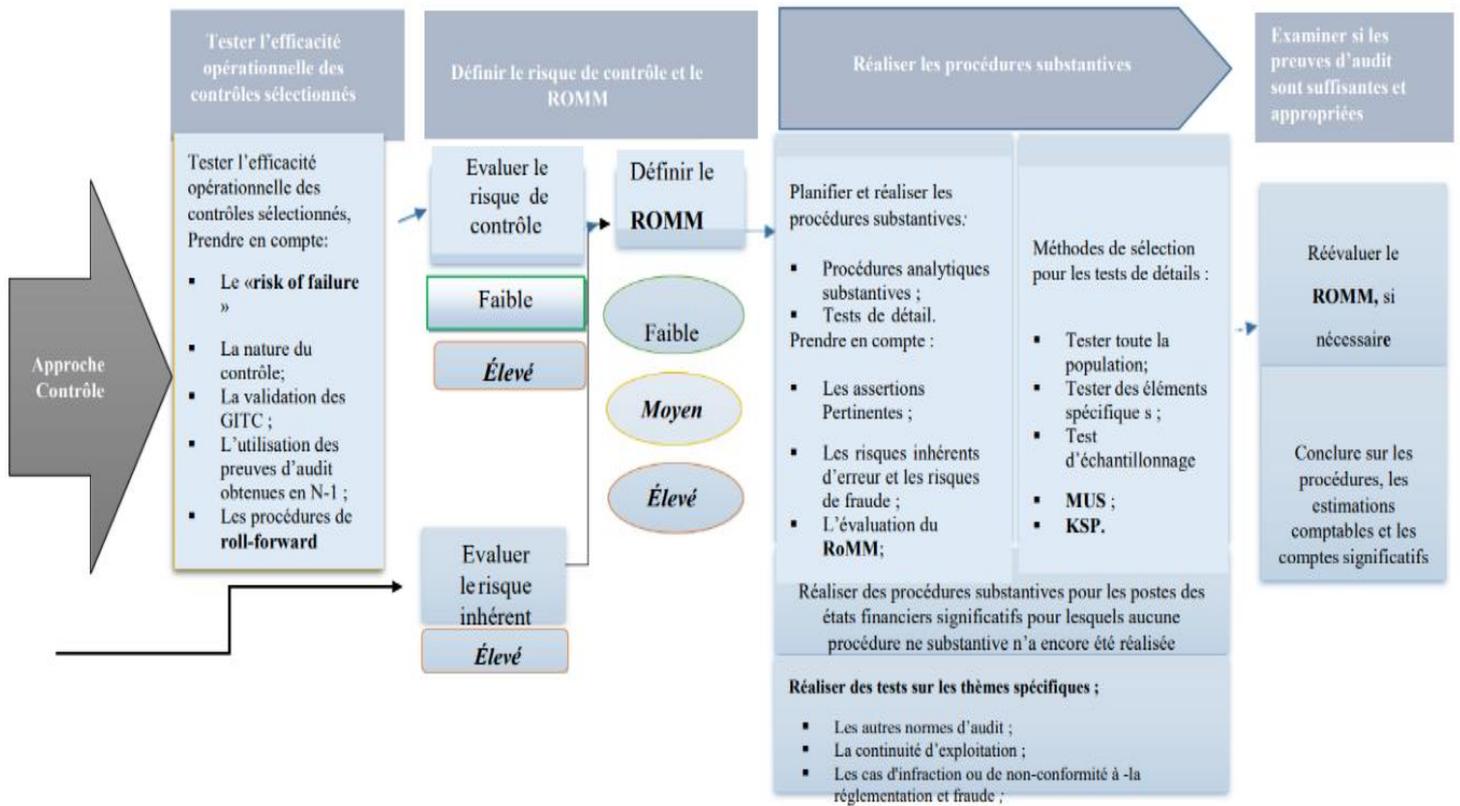
Annexe N°02 : Les préalables à la mission (Engagement setup)



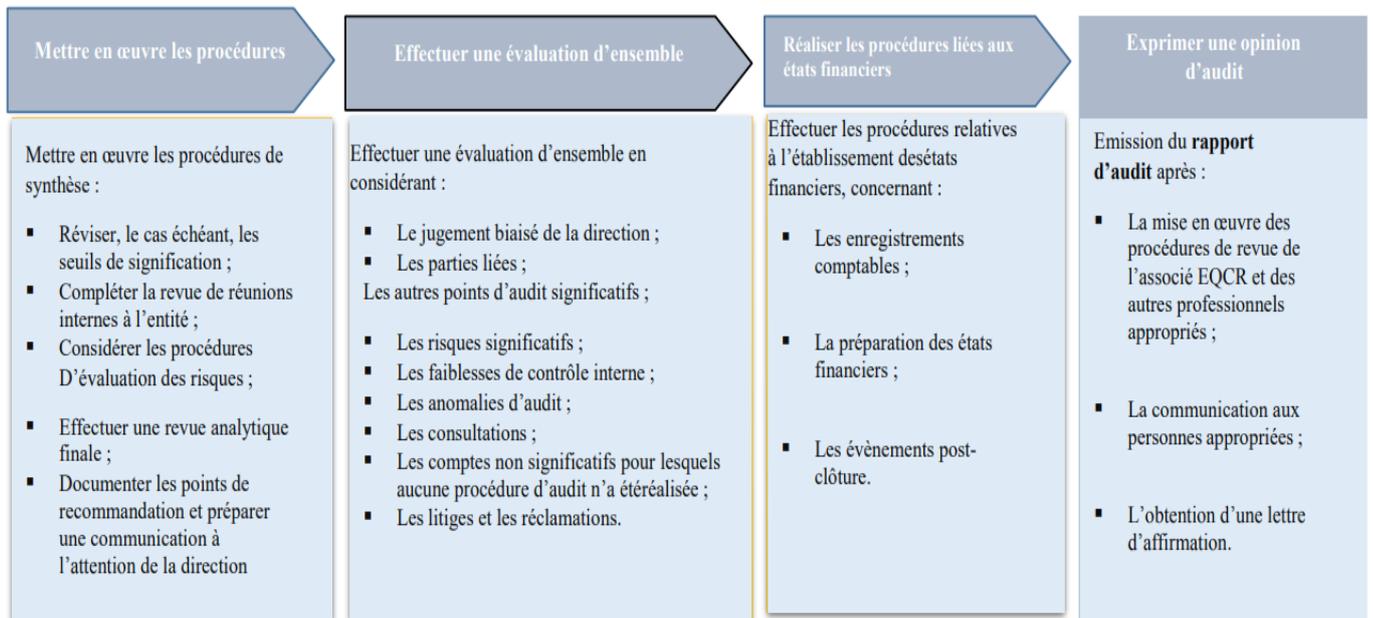
Annexe N°03 : Evaluation des risques (Risk Assessment)



Annexe N°04 : Les tests d'efficacité opérationnelle et les travaux substantifs (Testing)



Annexe N°05 : Synthèse de la mission (Completion)



Annexe N°06 : Lettre de mission de la société Alpha



KPMG Algérie
Lot N° 94, Centre des Affaires
Bab-Ezzouar, Alger
Algérie

Directeur Général

Algérie
Alger, le 13/10/2021

Société - Audit contractuel - Exercice clos le 31/12/2021 – Audit de la liasse de consolidation conformément aux normes professionnelles applicables

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous confirmer ci-dessous les termes et conditions relatifs à l'organisation de notre mission d'audit pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021. Cette mission porte sur les comptes annuels de la société

1 Etendue de la mission

Notre programme d'intervention comprend l' :

- Audit des états financiers au 31 décembre 2021, en vue de l'émission de notre opinion sur la liasse de consolidation utilisée pour établir les comptes consolidés de votre maison mère, le Groupe. L'objectif et la démarche de cet audit sont détaillés aux § 2.1 et § 2.2 des conditions générales d'intervention.

Les travaux seront conduits selon les normes professionnelles de l'IFAC, qui englobent notamment certaines diligences spécifiques à l'obligation de prendre en considération, tout au long de l'audit des comptes, la possibilité de fraudes et d'erreurs.

L'annexe I définit les conditions générales d'intervention que vous acceptez expressément par la signature de la présente lettre de mission.

2 Organisation de la mission

La mise en œuvre de notre mission nécessite une communication régulière et de bonne qualité entre l'ensemble du personnel de votre société et nous-mêmes. Nous insistons particulièrement

Annexe N° 07 : Identification des comptes significatifs et des assertions liées

	Compte significatif ?	Les assertions					
		C	E	A	V	O	P
Caisses	Oui	✓	✓	✓	N/A	N/A	N/A
Régies d'avances	Oui	✓	✓	✓	N/A	N/A	N/A
Charges d'intérêts	Oui	✓	N/A	✓	N/A	N/A	N/A
Concours bancaires	Oui	✓	N/A	✓	N/A	N/A	✓
Régies d'avances DF	Oui	✓	✓	N/A	N/A	N/A	N/A
Banques	Oui	✓	✓	✓	N/A	N/A	N/A
Intérêts courus	Oui	✓	N/A	✓	N/A	N/A	N/A
Découvert bancaire	Oui	✓	N/A	✓	N/A	N/A	✓
Dettes financières	Oui	✓	N/A	✓	N/A	N/A	N/A
Valeurs à l'encaissement	Oui	✓	✓	✓	N/A	N/A	N/A
Virements internes	Oui	✓	✓	✓	N/A	N/A	N/A

Annexe N° 08 : Walkthrough de proces verbal de la caisse



Rapprochement entre le solde de brouillard de caisse et le solde physique

-PROCES VERBAL D'ARRETE DE CAISSE-

Inventaire de caisse à la date du : 30.09.2021 Site :

A. Solde théorique (Selon brouillard de caisse)

B. Solde Physique (Espèces)

BILLET & PIECES	NOMBRE	MONTANT
Billets		
Billet de 2 000 DZD		
Billet de 1 000 DZD		87 000,00
Billet de 500 DZD		1 000,00
Billet de 200 DZD		22 800,00
Billet de 100 DZD		
Pièces		
Pièces de 200 DZD		
Pièces de 100 DZD		2 200,00
Pièces de 50 DZD		2 000,00
Pièces de 20 DZD		20,00
Pièces de 10 DZD		10,00
Pièces de 5 DZD		0,00
Pièces de 2 DZD		
Pièces de 1 DZD		
B. Total numéraire (Espèces)	 DZD

Total en lettres :

C. Ecart (B - A)

D. Détails de l'écart à justifier :

1- Si Avoirs : joindre les factures d'avoir.

2- Si autres motifs : joindre les pièces justificatives.

Signature et griffe du supérieur hiérarchique / Chef comptable :

Signature et griffe du Caissier :

Annexe N° 09 : balance générale classe 5

Audit programme	Compte	Libellés	Solde 31/12/2021
Trésorerie- Accréditifs	541000	Régies d'avances & accréditifs	542 612
Trésorerie - Banques	512010	CPA	798
	512030	BANQUE BNP	180 741
	512050	BANQUE HSBC	13 765
	512060	BANQUE SGA	30 084
	512070	Compte NATIXIS	5 163
	512100	BANQUE AGB	409
	512040	BNP Capital	0
Trésorerie - Caisse	531113	CAISSE ESPT COM2	1 308
	531115	CAISSE ESP PIRELLI PT SERVICE	156
	531133	CAISSE REGIE COM2	92
Trésorerie - Leasing	661200	Intérêt Loyer Leasing	5 191
	167000	Dettes sur Cont Loc Finan SGA	-192 282
Trésorerie - Valeurs encaissements	511400	CHEQUE A ENCAISSER	22 734
Total général			-357 330

Tables des matières

Dédicaces.....	A
Remerciements	B
Résumé	C
Abstract.....	D
ملخص.....	E
Liste des schémas.....	T
Liste des figures	L
Liste des tableaux	M
Liste des abréviations.....	R
Sommaire	K
Introduction générale.....	I
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL DE L’AUDIT.....	1
Introduction.....	1
Section 1 : La notion de l’entité	2
1.1 Définition et objectif de l’entité	2
1.2 La classification des entités.....	3
1.2.1 Régime d’imposition comptable	3
1.2.1.1 Les entités soumises au Système Comptable e Financier SCF	3
1.2.1.2 Les entités soumises à la comptabilité simplifiée	3
1.2.2 Régime d’imposition fiscale	4
1.2.2.1 Régime fiscal réel.....	4
1.2.2.2 Régime fiscal forfaitaire	4
1.2.2.3 Régime fiscal réel simplifié.....	4
1.2.3. Régime d’imposition juridique	5
1.2.3.1 Personne physique.....	5
1.2.3.2 Personne morale	5

1.3 Les parties prenantes de l'entité	7
Section 2 : Approche théorique de l'audit.....	9
2.1. L'évolution de la notion d'audit.....	9
2.1.1 L'audit au niveau international.....	9
2.1.1.1 Les réseaux internationaux.....	10
2.1.2 L'audit au niveau national.....	10
2.1.2.1 Les cabinets d'audit en Algérie	10
2.2. Définition et objectif de l'audit	11
2.2.1 Définition	11
2.2.2 Objectif.....	12
2.3. La typologie d'audit	13
2.3.1 En fonction de la nature de l'intervenant	14
2.3.1.1 Audit interne.....	14
2.3.1.2 Audit externe	14
2.3.2 En fonction de type de contrat.....	16
2.3.2.1 Audit légal	16
2.3.2.2 Audit contractuel	16
2.3.3 Selon L'objectif de la mission.....	16
2.3.3.1 Audit comptable et financier	17
2.3.3.2 Audit opérationnel.....	17
2.3.3.3 L'audit de la gestion.....	18
2.3.4 En fonction du temps.....	18
2.3.4.1 Audit continu.....	18
2.3.4.2 Audit final	18
Section 3 : Cadre légale et réglementaire de l'audit.....	19
3.1 Les organismes de normalisations.....	19
3.1.1 IFAC- International Federation of Accountants :.....	19
3.1.2 International Audit and Assurance Standards Board (IAASB).....	19
3.1.3 Le conseil national de la comptabilité (CNC) :	19
3.2 Les normes internationales d'audit (ISA)	20
3.3 Les Normes Algériennes d'Audit (NAA)	22
3.4 La structure générale des normes d'audit.....	23
3.4.1 Les normes générales	23
3.4.2 Les normes de travail	23
3.4.3 Les normes de rapport.....	24
Conclusion.....	25

CHAPITRE II : LA CONDUITE D'UNE MISSION D'AUDIT CONTRACTUEL 28

Introduction.....	26
Section 1 : Concepts fondamentaux de l'audit contractuel	27
1.1 Définition et objectif de l'audit contractuel	27
1.2 L'audit contractuel par rapport aux autres audits	28
1.3 Pratiques d'audit.....	30
1.3.1 Les risques d'audit	30
1.3.1.1 La définition du risque d'audit	30
1.3.1.2 Les différents risques d'audit	30
1.3.2 Les seuils en audit	33
1.3.2.1 Définition	33
1.3.2.2 Les types de seuils.....	33
1.3.3 Les assertions d'audit	35
Section 2 : La démarche d'une mission d'audit contractuel	37
2.1 La présentation de l'approche d'audit	37
2.1.1 Les phases d'une mission d'audit.....	38
2.1.2 Les moyens d'évaluation.....	39
2.2 Prise de connaissance de l'entreprise et travaux préparatoires.....	39
2.2.1 Supports et moyens de prise de connaissance	39
2.2.2 Acceptation et maintien de la mission.....	40
2.2.3 La Lettre de mission.....	40
2.2.4 Orientation et planification de la mission.....	41
2.3 Evaluation du contrôle interne	42
2.4 L'exécution des contrôles substantifs et révision des comptes	42
2.4.1 Révision des comptes dans l'ordre de la balance	43
2.4.2 Révision des comptes par cycles	43
2.4.2.1 Les différentes techniques utilisées pour la révision des comptes.	44
2.4.2.2 Le cycle trésorerie	45
2.4.2.3 Révision des comptes du cycle « trésorerie »	45
2.5 Les travaux de fin de mission.....	47
2.5.1 Les événements postérieurs au bilan	47
2.5.2 La lettre d'affirmation	48
2.5.3 Le questionnaire de fin de mission.....	48
2.5.4 Notes de synthèse	48
2.5.5 Rapport et contrôle de qualité	48

Section 3 : la réussite d'une mission d'audit contractuel	50
3.1 La notion de la réussite d'une mission d'audit contractuel	50
3.1.1 La pratique d'une mission d'audit contractuel	50
3.1.1.1 Le champ d'application.....	51
3.1.2 Le concept de La réussite d'une mission d'audit contractuel.....	53
3.2 Les éléments clés d'une mission d'audit contractuel réussie	53
La documentation de la mission.....	54
La collecte et l'analyse des données	54
La planification de la mission	54
L'atteinte des objectifs	54
Le secret professionnel.....	54
L'esprit critique	54
L'indépendance	54
Les qualifications et les qualités de l'auditeur	54
L'intégrité.....	54
La compétence.....	54
L'objectivité	54
La communication de l'auditeur	54
3.2.1 Le suivi du processus	54
3.2.1.1 La planification de la mission	55
3.2.1.2 La collecte et l'analyse des données	55
3.2.1.3 La documentation de la mission.....	55
3.2.1.4 L'atteinte des objectifs	55
3.2.2 Les qualifications et les qualités de l'auditeur	56
3.2.2.1 L'indépendance	56
3.2.2.2 La compétence.....	57
3.2.2.3 L'intégrité.....	58
3.2.2.4 L'objectivité	58
3.2.2.5 Le secret professionnel.....	58
3.2.2.6 L'esprit critique	58
3.2.2.7 La communication de l'auditeur.....	58
3.3 Situations de la non réussite de la mission d'audit contractuel	59
3.3.1 Non-respect des normes d'audit.....	59
3.3.2 Identification de fraudes significatives non détectées	59
3.3.3 Non-respect des délais et des budgets	59
3.3.4 Manque d'indépendance ou de professionnalisme	60
3.3.5 Non-respect des objectifs de l'audit.....	60

3.3.6	Non-respect des procédures d'audit.....	60
3.3.7	Non-communication adéquate des résultats	60
	Conclusion.....	61
CHAPITRE III : Etude de cas sur la réussite d'une mission d'audit selon KPMG - trésorerie..		61
	Introduction.....	62
	Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil.....	63
1.1	Présentation du cabinet KPMG Algérie	63
1.1.1	KPMG internationale	63
1.1.2	KPMG Algérie	64
1.1.3	Les chiffres clés de KPMG Algérie	64
1.1.4	Domaine d'activité de KPMG Algérie.....	64
1.2	Organisation de KPMG Algérie.....	65
1.2.1	L'organigramme de l'entreprise.....	65
1.2.2	Structure de KPMG Algérie et prestations proposées	65
1.2.2.1	Département Audit	65
1.2.2.2	Le département Tax & Legal.....	65
1.2.2.3	Le département Deal Advisory.....	66
1.2.3	Organisation des équipes de KPMG Algérie.....	66
1.3	Méthodologie d'audit de KPMG.....	67
1.3.1	Les préalables à la mission (Engagement setup).....	67
1.3.2	Evaluation des risques (Risk Assessment)	67
1.3.3	Les travaux substantifs (Testing)	68
1.3.4	Synthèse de la mission (Completion).....	68
1.4	Présentation de l'entité auditée.....	69
	Section 02 : Cas d'application de la méthodologie sur la trésorerie	70
2.1	Les préalables de la mission (Engagement setup).....	70
2.1.1	Acceptation et maintien de la mission.....	71
2.1.2	Lettre de mission	72
2.1.2.1	L'objectif de la mission.....	72
2.1.2.2	Le référentiel comptable applicable	72
2.1.2.3	Les responsabilités de la direction auditée	72
2.1.2.4	Les responsabilités de l'équipe KPMG.....	72
2.1.3	Planning de la mission.....	73
2.1.3.1	Le calendrier de la mission.....	73
2.1.3.2	L'équipe de la mission	74
2.1.4	La prise de connaissance de l'entité auditée.....	75

2.2	Evaluation des risques (Risk Assesment).....	75
2.2.1	La réunion d'ouverture (le kick off meeting).....	77
2.2.1.1	Définir le seuil d'audit.....	77
2.2.1.2	Approche d'audit à adopter.....	77
2.2.1.3	Identification les comptes significatifs ainsi que les assertions liées	78
2.2.2	La Collecte des données.....	78
2.2.3	Entretien avec les dirigeants et personnel	79
2.2.4	Identification des contrôles mis en place par l'entité	79
2.2.4.1	Revue et validation des ERB.....	79
2.2.4.2	Revue et validation des PVs de caisse.....	79
2.2.4.3	Validation des dépenses par banque.....	80
2.2.5	Identification des risques potentiels (WCGW).....	80
2.2.6	Evaluer la conception et l'application des contrôles identifiés (D&I)	80
Section 03 : Le testing des comptes		82
3.1	Les tests substantifs de la trésorerie	82
3.1.1	Analyse et validation des ERB.....	83
3.1.2	Validation des avoirs en caisse.....	85
3.1.3	Validation de leasing	86
3.1.4	Analyse des chèques remis à l'encaissement	90
3.1.5	Revue des accreditifs.....	91
3.1.6	Circularisation des banques.....	93
3.2	Synthèse (Completion).....	96
3.2.1	Le contenu de la synthèse.....	96
3.2.2	Conclusion sur les travaux d'audit	96
3.2.2.1	Les points d'audit.....	96
3.2.2.2	Recommandations	96
3.2.2.3	Opinion sur le processus trésorerie.....	97
Conclusion.....		98
Conclusion générale		99
Bibliographie		103
Annexes		106
Tables des matières		35